



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



NOTE D'INFORMATION



RÉPUBLIQUE
DU MALI

Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Septembre 2020

Revue qualité par **Deloitte.**



SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2020

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| ACRONYME | 5 |
| ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR | 6 |
| SOMMAIRE EXECUTIF | 7 |
| BREF APERÇU DU PAYS | 9 |
| 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS | 10 |
| 1.1 Système politique | 10 |
| 1.2 Organisation administrative | 12 |
| 1.3 Situation géographique | 12 |
| 1.4 Population | 13 |
| 1.5 Education | 14 |
| 1.6 Santé | 16 |
| 1.7 Emploi | 18 |
| 1.8 Rappel des agrégats principaux | 21 |
| 2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES | 23 |
| 2.1 Evaluation du produit intérieur brut | 23 |
| 2.2 Détail du produit intérieur brut | 24 |
| 3 ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL | 28 |
| 3.1 Réalisations et achèvement récents | 28 |
| 3.2 Réalisations à venir | 30 |
| 4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS | 31 |
| 4.1 Éléments structurels | 31 |
| 4.2 Système bancaire et marchés financiers | 34 |
| 4.3 Taux d'inflation | 40 |
| 4.4 Taux de change | 40 |
| 4.5 Réserves étrangères | 41 |
| 5 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS | 42 |
| 5.1 Balance des paiements | 42 |
| 5.2 Commerce régional | 43 |
| 5.3 Commerce international | 47 |
| 5.4 Investissements directs étrangers | 52 |
| 5.5 Intégration régionale | 54 |
| 6 QUALITÉ DE SIGNATURE | 56 |
| 6.1 Climat des affaires | 56 |
| 6.2 Gouvernance financière | 57 |
| 6.3 Notations financières | 58 |
| 7 FINANCES PUBLIQUES | 59 |
| 7.1 Budget | 59 |
| 7.2 Politique fiscale | 63 |
| 7.3 Projet de loi de finances | 64 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 8 | FACTEURS DE RISQUE | 66 |
| 8.1 | Risques politiques et sécuritaire..... | 66 |
| 8.2 | Risques sociaux..... | 66 |
| 8.3 | Risques macroéconomiques..... | 67 |
| 8.4 | Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées..... | 68 |
| 8.5 | Risques sanitaires..... | 68 |
| 8.6 | Risques environnementaux..... | 69 |
| 9 | SITUATION DE LA DETTE | 70 |
| 9.1 | Description générale de la dette publique..... | 70 |
| 9.2 | Stratégie d'endettement et viabilité de la dette..... | 72 |
| 9.3 | Dette extérieure..... | 75 |
| 9.4 | Dette intérieure..... | 78 |
| 9.5 | Viabilité et soutenabilité..... | 79 |
| 10 | ANNEXES | 81 |
| 11 | LEXIQUE | 82 |

ACRONYMES

| | | |
|------------------|---|---|
| AGOA | : | African Growth Opportunities Act (Loi américaine sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique) |
| APE(i) | : | Accord de Partenariat Economique (Intérimaire) |
| AUT | : | Agence UMOA-Titres |
| AVD | : | Analyse de la Viabilité de la Dette |
| BCEAO | : | Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest |
| BOAD | : | Banque Ouest Africaine de Développement |
| BRVM | : | Bourse Régionale des Valeurs Mobilières |
| BTP | : | Bâtiments et Travaux Publics |
| CAF | : | Coût, Assurances, Fret |
| CCT | : | Conseil des Collectivités Territoriales |
| CREPMF | : | Conseil Régional de l’Epargne Publique et des Marchés Financiers |
| DC/BR | : | Dépositaire Central/Banque de Règlement |
| EPIN | : | Evaluation des Politiques et des Institutions Nationales |
| FCFA | : | Franc de la Communauté Financière Africaine |
| FMI | : | Fonds Monétaire International |
| FOB | : | Franco à bord ou Free on board (qui signifie littéralement « sans frais à bord ») |
| GATT | : | General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) |
| IADM | : | Initiative d’Allègement de la Dette Multilatérale |
| IDE | : | Investissement Direct Etranger |
| IHPC | : | Indice Harmonisé des Prix à la Consommation |
| INS | : | Institut National de la Statistique |
| IPC | : | Indice des Prix à la Consommation |
| IPI | : | Indice de la Production Industrielle |
| ISBL | : | Institution Sans But Lucratif |
| MFR | : | Marché Financier Régional |
| MNT | : | Maladie Non Transmissible |
| ODD | : | Objectifs de Développement Durable |
| OMC | : | Organisation Mondiale du Commerce |
| OMD | : | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OMS | : | Organisation Mondiale de la Santé |
| PACSCS | : | Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité |
| PER | : | Programme Economique Régional |
| PIB | : | Produit Intérieur Brut |
| PIR | : | Programme Indicatif Régional |
| PMA | : | Pays les moins avancés |
| PNDR | : | Programme National de Développement du Riz |
| PNDS | : | Plan National de Développement Sanitaire |
| PNIA | : | Programme National d’Investissement Agricole |
| PNUD | : | Programme des Nations unies pour le Développement |
| PPP | : | Partenariat Public-Privé |
| PPTE | : | Pays Pauvres Très Endettés |
| PSD – CMU | : | Plan Stratégique de Développement de la Couverture Maladie Universelle |
| SDMT | : | Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme |
| SFD | : | Systèmes Financiers Décentralisés |
| SGI | : | Sociétés de Gestion et d’Intermédiation |
| SLE | : | Schéma de la Libéralisation des Echanges |
| SVT | : | Spécialistes en Valeurs du Trésor |
| TEC | : | Tarif Extérieur Commun |
| TIC | : | Technologies de l’Information et de la Communication |
| UE | : | Union Européenne |
| UEMOA | : | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UMOA | : | Union Monétaire Ouest Africaine |

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION NATIONALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Sidi Almoctar OUMAR, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Mali, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Mali, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

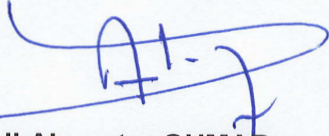
Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Mali ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

11 AOUT 2020



LE DIRECTEUR NATIONAL


Sidi Almoctar OUMAR
Chevalier de l'Ordre National

Le Mali est un pays enclavé d'Afrique de l'Ouest. Il a une superficie de 1 241 238 km² et est traversé par deux grands fleuves : le Niger et le Sénégal. Deuxième pays le plus vaste de l'Afrique occidentale, il partage ses frontières avec sept pays : l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal.

Pour 2019, la Banque mondiale a estimé la population du Mali à 19,7 millions. La croissance démographique annuelle était estimée à 3,6 % en 2018. Le Mali se caractérise par l'extrême jeunesse de sa population car près de la moitié (48,8 %) de la population malienne est âgée de moins de 15 ans.

L'économie malienne connaît une bonne dynamique de croissance économique depuis 2014. Le taux de croissance réel du PIB est passé de 3,2 % à 5 % entre 2014 et 2019. La croissance dans les secteurs primaire et secondaire a connu un léger ralentissement entre 2018 et 2019. En effet, le taux de croissance du secteur primaire est passé de 4,7 % à 4,5 % entre 2018 et 2019. Le taux de croissance du secteur secondaire est passé de 5,8 % à 5,9 % entre 2018 et 2019.

Le choc de la crise sanitaire liée au COVID-19 frappe cependant durement l'économie malienne alors même que le pays fait déjà face à une situation sociale et sécuritaire difficile. Les perspectives économiques se sont significativement détériorées. Selon les Nations Unies, les effets indirects de la crise sont potentiellement beaucoup plus dévastateurs que ses effets directs. La récession économique globale et ses conséquences sur l'économie nationale vont entraîner une chute anticipée de la croissance du Produit Intérieur Brut de plus de 80 %. La croissance du PIB projetée à 4,9 % a été ramenée à 0,9 % par les services du FMI.

Le Mali a élaboré un Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2019-2021. Le Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2019 constitue la première tranche annuelle. Le BSI 2019 s'équilibre en ressources et en emplois à la somme de 604,638 milliards de FCFA contre 543,567 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 61,071 milliards de FCFA correspondant ainsi à 11,24 %. De façon globale, le BSI 2019 est dominé par le secteur des infrastructures avec 33,88 % du montant total contre 44,69 % au titre du BSI 2018.

Ce programme a permis la construction du pont de Kayo reliant Koulikoro à la route nationale menant à Ségou en 2019, la construction de logements sociaux (5 928 logements sociaux de la première tranche des 12.566 unités lancée en 2018) dans le cadre du projet de 50 000 logements sociaux, la mise en œuvre de l'aménagement de la voie d'accès au 3^{ème} pont de Bamako, la construction d'un échangeur au carrefour de Mis-sabougou et la réhabilitation du tronçon de la tour d'Afrique à Bamako.

Au cours de la période 2014-2019, le Mali a respecté tous les critères de premier rang de l'UEMOA excepté en 2016 et 2018 pour le déficit du solde global, dons inclus. S'agissant des critères de second rang, celui sur le taux de pression fiscale n'a jamais été respecté par le Mali. Le critère de la masse salariale n'a pas été respecté en 2014 et 2018 en lien avec les revendications salariales de la centrale syndicale.

Moody's Investors Service (« Moody's ») a attribué au gouvernement de la République du Mali une première notation d'émetteur B3 en monnaie locale et en devises. L'essentiel de la dette à rembourser l'est à long terme. L'analyse conjointe de la viabilité de la dette par le FMI et la Banque mondiale en 2019 montre un risque modéré de la dette publique. Le Mali présente également un risque modéré de surendettement extérieur. Le Mali est dans la catégorie des pays à risque de surendettement modéré.



République du Mali



Superficie
1241 248 km²



Population
19,078 millions
(Source : Banque Mondiale)



Capitale
Bamako



Régime
Présidentiel



Monnaie
FCFA



Langue Officielle
Français



PIB par tête en 2019

435 902 FCFA

(source : Services nationaux, BCEAO)

- ▶ Une économie basée sur **l'agriculture**, les **activités extractives** et **le commerce**
- ▶ Proportion de la Population de moins de 15 ans en 2018 : **48,8 %**
- ▶ Principaux produits d'exportation **Or et Coton**
- ▶ PIB Nominal en 2019 (Source INSTAT) : **10.420 milliards de FCFA**

1.1 Système politique

Le Mali est un pays enclavé d'Afrique occidentale. La langue officielle est le français, mais on y parle aussi le mandé, le songhaï, le dogon, le hassanya et le berbère. Connu sous le nom de Soudan français, le pays se joint au Sénégal pour former la Fédération du Mali un an après son adhésion à la Communauté française en 1958. Des différends mènent à une rupture, en 1960. Le Soudan français devient la République du Mali et accède à la souveraineté nationale le 22 septembre 1960.

Le Mali en est à sa troisième constitution et la dernière date du 25 février 1992. Cette constitution a été mise en place avec l'avènement de la démocratie et après l'instauration du multipartisme. Un projet de révision constitutionnelle avait suscité une vague de contestation en 2017 conduisant à son report. Un nouveau projet de révision constitutionnelle, dont l'adoption sera soumise à un référendum, a été transmis au Président en avril 2019. Sur le plan politique, le Mali est une République avec un Parlement à une seule chambre et un régime Présidentiel où le pouvoir du Président est renforcé.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif au Mali est exercé par le président de la République et par le gouvernement. Le président de la République est le chef de l'État. Il est le chef des armées, et le président du Conseil supérieur de la magistrature. Il dispose du droit de dissoudre l'Assemblée nationale et de l'initiative référendaire. Élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans (renouvelable une fois), il nomme le Premier ministre (et peut mettre fin à ses fonctions) ainsi que les membres du gouvernement, et préside le Conseil des ministres. Le Premier ministre est le chef du gouvernement ; il dirige l'action gouvernementale et assure l'exécution des lois.

Le système électoral est du type scrutin à deux tours. Le droit de vote pour les femmes a été reconnu en 1956. Le président est élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois. Il nomme le Premier ministre, chef du gouvernement et les ministres sur proposition de ce dernier. Le gouvernement peut initier

des ordonnances entre les sessions de l'Assemblée nationale, promulgue les lois votées par l'Assemblée nationale et veille à leur application. En cas de vacance temporaire, les fonctions du Président de la République sont assurées par le Premier ministre.

En cas de vacance définitive résultant d'une incapacité du Président à exercer ses fonctions, elles sont assurées par le Président de l'Assemblée nationale.

Modibo Kéïta était le chef de l'Etat du Mali indépendant en 1960. Son exercice présidentiel a duré jusqu'au 19 novembre 1968, date à laquelle un coup d'Etat militaire a mis fin à la 1ère République du Mali. Moussa Traoré a présidé aux destinées du Mali à partir de cette date jusqu'au 26 mars 1991. La fin du règne de Moussa Traoré marque l'avènement de la démocratie et depuis lors, le Mali a connu quatre (4) Présidents : Alpha Oumar Konaré pour deux mandats de 1992 à 1997 et de 1998 à 2002, Amadou Toumani Touré pour deux mandats de 2002 à 2007 puis de 2008 à 2012. Amadou Toumani Touré a démissionné à la suite d'un coup d'Etat vers la fin du mandat et Dionkounda a été désigné comme Président de la transition. L'actuel Président Ibrahim Boubacar Keita a été élu en 2013 puis réélu en 2018.

1.1.2 Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est assuré par l'Assemblée nationale qui est l'unique chambre où siègent les députés élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable. A ce titre, ils bénéficient d'une immunité parlementaire dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Président élu par ses pairs est issu du parti ou du groupe de partis ayant la majorité à l'Assemblée. Le bureau de l'Assemblée est renouvelé chaque année. Les députés se réunissent en session ordinaire et extraordinaire.

Le Parlement initie, vote les lois et contrôle l'action gouvernementale. Il interpelle le gouvernement et peut voter une motion de censure contre lui. L'Assemblée nationale assure la représentation natio-

nale. La procédure législative commence par le dépôt du texte de loi sur la table de l'Assemblée nationale à l'initiative soit du gouvernement soit d'un député.

C'est à la fin des discussions sur le rapport de la commission que l'Assemblée nationale vote les lois. Une fois les lois votées, le gouvernement est chargé de leur promulgation.

D'abord prévues les 28 octobre et 18 novembre 2018, les élections législatives ont subies plusieurs reports pour finalement se dérouler les 29 mars et 19 avril 2020 pour les deux tours afin de renouveler les 147 membres de l'Assemblée nationale du Mali. Dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au COVID 19, les dates des deux tours ont été respectées mais

avec un faible taux de participation estimé à 35,73 % et 35,25 % respectivement pour le premier tour et le second tour.

Selon les résultats définitifs publiés le 30 avril 2020, le Rassemblement pour le Mali (RPM), qui est le parti présidentiel, arrive en tête avec 51 députés. Le parti Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA) arrive en deuxième position avec 23 députés. L'Union pour la république et la démocratie (URD) siège avec 19 députés, principal parti d'opposition, dont le leader Soumaïla Cissé a été enlevé dans le nord du Mali peu avant la date du premier tour.

Tableau 1 : Répartition des députés de la législature 2020-2025 par parti politique

| Parti politique | Nombre de députés |
|--|-------------------|
| Rassemblement Pour le Mali (RPM) | 51 |
| Alliance Pour la Démocratie au Mali (ADEMA) | 23 |
| Union pour la République et la Démocratie (URD) | 19 |
| Mouvement Pour le Mali (MPM) | 10 |
| Alliance Démocratique pour la Paix-Maliba (ADP-MALIBA) | 6 |
| Alliance pour la Solidarité au Mali (ASMA) | 5 |
| Convergence pour le Développement du Mali (CODEM) | 5 |
| Union pour la Démocratie et le Développement (UDD) | 4 |
| Mali Qui Bouge (MQB) | 4 |
| YELEMA | 3 |
| Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance (SADI) | 3 |
| Parti pour la Renaissance Nationale (PARENA) | 2 |
| Espoir Ansongo | 2 |
| Convention Sociale Démocrate (CDS-Mogotiguiya) | 2 |
| Parti pour la Restauration des Valeurs du Mali (PRVM-Fasoko) | 1 |
| Union Malienne du Rassemblement Démocratique Africain (UM-RDA) | 1 |
| Mouvement Patriotique pour le Renouveau (MPR) | 1 |
| Parti pour le Développement Economique et la Solidarité (PDES) | 1 |
| Union des Forces Démocratiques pour le Progrès (UFDP) | 1 |
| Parti Socialiste Yelenkoura (PS-YELENKOURA) | 1 |
| Parti Mali Kanu (PMK) | 1 |
| Alliance Pour la République (APR) | 1 |
| Total | 147 |

Source : Cour constitutionnelle

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant. Cette indépendance est garantie par la Loi Fondamentale du 25 février 1992. La justice est rendue par une Cour

suprême, une Cour constitutionnelle, des Cours d'assises, des Cours d'appel, des tribunaux de première instance et leurs sections détachées, des justices de paix à compétence étendue, des tribunaux de travail, des tribunaux de commerce, des tribunaux administratifs et des juridictions pour mineurs.

L'administration de la justice relève du ministère de la justice. La Cour suprême est la plus haute cour de l'Etat. Elle comprend une chambre administrative, une chambre judiciaire et une chambre des comptes. Elle dispose de pouvoirs contre les arrêts de la Cour d'appel et les juridictions de même niveau et aussi contre les jugements rendus en premier et dernier ressort par les juridictions de base.

La Cour Suprême est présidée par un Magistrat de l'ordre judiciaire nommé par le Président de la République sur proposition conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature. La Cour d'appel est la juridiction d'appel des juridictions de base, hormis le tribunal administratif.

Depuis 1998, il existe trois Cours d'appel au Mali : Bamako, Kayes et Mopti. La Cour d'appel comprend cinq chambres : une chambre civile et commerciale,

1.2 Organisation administrative

Le Mali est organisé en circonscriptions administratives que sont :

- La région ;
- Le cercle ;
- La commune.

Ces trois niveaux de centralisation ont été créés à la suite d'un vaste projet de décentralisation dont le processus date des années 1990. Le Mali est divisé en dix (10) régions administratives. Bamako, la capitale, est la région qui possède un statut particulier. Le district de Bamako rassemble 6 communes. Les régions sont gérées par un conseil régional. Les conseillers

1.3 Situation géographique

Le Mali est un pays enclavé d'Afrique de l'Ouest situé entre les 10^e et 25^e degrés de latitude nord et entre le 4^e degré de longitude est et le 12^e de longitude ouest. Il a une superficie de 1 241 238 km² et est traversé par deux grands fleuves : le Niger et le Sénégal. Deuxième pays le plus vaste de l'Afrique occidentale, il partage ses frontières avec sept pays : l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal.

Le climat malien se caractérise par trois saisons : une

une chambre correctionnelle, une chambre d'accusation, une chambre sociale et une chambre des mineurs. Le Tribunal de Première Instance est compétent pour connaître, en premier et dernier ressort, les actions civiles, commerciales et coutumières impliquant des intérêts dont la valeur est inférieure ou égale à 50 000 FCFA.

En ce qui concerne l'exécution des actes authentiques et des décisions judiciaires étrangères, le Mali a signé le 9 mars 1962 un accord de coopération en matière de justice avec la France. Selon cet accord, les décisions contentieuses et gracieuses en matière civile et commerciale rendues par les juridictions siégeant sur le territoire de l'un des Etats doivent, pour avoir autorité de la chose jugée sur le territoire de l'autre Etat, remplir les conditions prévues par la législation de celui-ci.

régionaux sont élus par les conseillers communaux.

Le cercle est une collectivité territoriale regroupant plusieurs communes, doté d'une personnalité morale et bénéficiant de l'autonomie financière. Il y a 49 cercles au Mali. Le Mali possède 703 communes. Les communes sont gérées par un conseil communal élu au suffrage universel direct. Le maire et les adjoints, qui forment le bureau communal, sont élus par les conseillers communaux.

saison sèche de mars à juin, une saison des pluies, ou hivernage, de juin à septembre et une intersaison ou saison froide d'octobre à février avec un vent saharien desséchant dénommé l'harmattan. La température varie entre 24°C en janvier et 35°C en mai.

Disposant de vastes plaines alluviales dominées par des plateaux calcaires et de grès, le Mali est divisé en trois (03) zones climatiques. Le nord désertique, qui couvre les deux tiers du territoire, appartient au Sahara méridional dont les précipitations ne

dépassent pas une moyenne annuelle de 130 mm. Le centre sahélien dispose d'un climat relativement sec, avec des précipitations variant en moyenne annuelle entre 200 mm et 500 mm et dont le couvert végétal varie de la steppe dans sa partie nord à la

savane dans sa partie sud. Le sud soudanien, qui est couvert par une savane arborée au Nord et des forêts au Sud, est arrosé par des précipitations dont la moyenne annuelle est de 1 400 mm.

1.4 Population

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2009 estimait la population du Mali à 14 528 662 habitants. Les femmes représentaient 50,4 % de cette population. En 2018, la population malienne est estimée à 19 269 836 habitants selon les projections de la direction nationale de la population. Pour 2019, la Banque mondiale a estimé la population à 19,7 millions. Le Mali prévoit son cinquième recensement général de la population et de l'habitat (5e RGPH) en 2020, conformément au décret n°98-099/P-RM du 27 mars 1998 fixant la périodicité de réalisation du recensement tous les dix ans. La cartographie censitaire a débuté en 2019.

La croissance démographique annuelle était estimée à 3,6 % en 2018. Le Mali se caractérise par l'extrême jeunesse de sa population car près de la moitié (48,8 %) de la population malienne est âgée de moins de 15 ans. L'analyse selon le sexe révèle

que les femmes sont un peu plus représentées que les hommes dans la population avec respectivement 50,4 % et 49,6 %. Le ratio population urbaine sur population rurale a une tendance croissante. Ce ratio est passé de 28,20 % en 2010 à 35,13 % en 2018 selon les estimations de l'INSTAT. Selon les projections de la DNP, ce ratio serait de 44 % en 2025.

Le Mali est un pays laïc où la liberté de culte est consacrée par la loi fondamentale. Trois religions y sont pratiquées : la religion musulmane, la religion chrétienne et les religions traditionnelles. L'islam d'obédience sunnite est la religion de près de 95 % de la population malienne. Le christianisme (catholique et protestant) est pratiqué par 2,5 % de la population. Le nombre de maliens pratiquant des croyances religieuses autochtones est estimé à 2,5 %.

Tableau 2 : Statistique sur la population du Mali

| Libellé | Indicateur |
|--|----------------------|
| Population en 2018 | 19 269 836 habitants |
| Homme | 49,6 % |
| Femme | 50,4 % |
| Taux de croissance moyen annuel de la population en 2018 | 3,6 % |
| Taux de croissance de population en 2018 | 2,6 % |
| Population par tranche d'âge en 2018 | |
| 0-14 | 48,8 % |
| 15-64 | 47,9 % |
| 65 et plus | 3,3 % |
| Ratio entre la population urbaine et rurale 2010-2018 selon l'INSAT (%) | |
| 2010 | 28,20 |
| 2011 | 28,86 |
| 2012 | 32,36 |
| 2013 | 35,86 |
| 2014 | 32,45 |
| 2015 | 32,62 |
| 2016 | 34,048 |
| 2017 | 33,68 |
| 2018 | 35,13 |

Source : INSTAT

| Projections du ratio entre la population urbaine et rurale par la DNP (%) | |
|---|-------|
| 2020 | 40,8 |
| 2025 | 44 |
| Religion | |
| L'islam | 95 % |
| Le christianisme | 2,5 % |
| Religion traditionnelle | 2,5 % |

Source : INSTAT

1.5 Education

1.5.1 Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif formel malien est organisé autour de quatre niveaux : l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

L'éducation préscolaire accueille les enfants de 3 à 5 ans, pour une durée de 3 ans. Elle encadre les enfants pour faciliter leur intégration à l'école. L'éducation préscolaire est assurée par des institutions spécifiques ou centres de développement de la petite enfance (jardins d'enfants, garderies, crèches, etc.). L'enseignement préscolaire est peu développé au Mali.

L'éducation fondamentale est constituée depuis 2010 par un cycle unique de 9 ans. Elle se subdivise entre la fondamentale 1, qui va de la première année à la 6^{ème} année, et la fondamentale 2 de la 7^{ème} à la 9^{ème} année avec le passage du certificat de fin d'études du premier cycle de l'enseignement fondamental, donnant l'accès au second cycle.

L'enseignement secondaire se partage entre l'enseignement secondaire général dans les lycées de la 10^{ème} à la 12^{ème} année, caractérisé par le baccalauréat et l'enseignement secondaire technique, caractérisé par un baccalauréat technique.

L'enseignement supérieur accueille les détenteurs du baccalauréat. Il est dispensé par les universités, les grandes écoles et les instituts publics et privés. L'enseignement supérieur a été refondé pour la mise en place du système de Licence, Master et Doctorat (LMD), de façon expérimentale en 2007, puis généralisé entre 2007 et 2011. Les diplômes délivrés sont principalement la Licence à la fin du 1^{er} cycle, le Master à la fin du 2nd cycle et le Doctorat à la fin du 3^{ème} cycle.

1.5.2 Plan de développement en faveur de l'éducation

En matière d'éducation, le Gouvernement s'est engagé dans la réforme de son système éducatif et a adopté un programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) depuis 1998. Pour la période 2001-2010, ce programme visait, entre autres, à élargir l'accès au deuxième cycle de l'enseignement fondamental et à l'éducation non formelle, améliorer la qualité de l'éducation et de la formation, renforcer les capacités des services déconcentrés de l'éducation.

Pour atteindre les objectifs du PRODEC, un programme d'investissement sectoriel de l'éducation (PISE) a été élaboré pour la période 2001-2010 par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement. Les principaux objectifs quantitatifs du PISE ont consisté à accroître : i) le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental de 64,4 % en 2002 à 89 % en 2010, ii) le taux brut de scolarisation au second cycle de l'enseignement fondamental de 28 % en 2002 à 66 % en 2010 et, iii) le taux d'alphabétisation des adultes d'environ 30 % en 2000 à 55 % en 2010, dont 45 % pour les femmes.

Si la mise en œuvre de ce programme a été essentielle dans les performances enregistrées par le Mali, la crise multiforme que le pays a traversée en 2012 n'a pas permis de mettre en œuvre les réformes relatives à l'amélioration de la qualité et au renforcement de la gestion décentralisée de l'éducation de base. De fait, l'atteinte d'une éducation de qualité pour tous reste encore une préoccupation majeure. Les intrants logistiques sont indisponibles et/ou insuffisants dans une proportion notable d'établissements et les intrants pédagogiques sont tout aussi insuffisants.

Le nouveau programme décennal de développement du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle dénommé PRODEC 2 a été lancé pour la période 2019-2028. Il s'articule autour de cinq réformes majeures. Ces axes de réformes sont : l'amélioration de l'efficacité interne et externe du système éducatif, l'amélioration de la formation et de la gestion des enseignants, la promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de base de qualité pour tous, le renforcement de la gouvernance du secteur et le renforcement de la capacité de résilience du secteur.

Le nouveau programme décennal (PRODEC2) vise à assurer le droit des citoyens à une éducation et formation de qualité à travers un système éducatif inclusif mieux adapté, cohérent et fonctionnel. Il prévoit de relever la charge horaire moyenne effective des enseignants à 17 h par semaine et de se rapprocher des 18h statutaires pour un titulaire et des 16h pour un principal. Porter le montant de la dotation en matériel pédagogique et matières de 50.000 F CFA à 75.000 F CFA par élève, réduirait la proportion d'élèves du privé bénéficiaires de demi bourses. L'objectif est aussi de recruter le personnel enseignant uniquement au niveau des collectivités : à terme 100 % des enseignants seront des fonctionnaires des collectivités. En ce qui concerne le secondaire normal, le PRODEC2 prévoit d'augmenter la durée de la formation pour le niveau BAC de 2 à 3 ans et de soumettre tous les enseignants du préscolaire et du Fondamental à une formation initiale. Il prévoit aussi de faire bénéficier d'une formation continue chaque année à 20 % des enseignants déjà en poste.

1.5.3 Statistique par cycle

Selon le rapport de l'INSTAT en 2019, le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental était estimé à 72,2 %. Les garçons sont plus scolarisés que les filles (73,8 % contre 70,5 %). Le nombre d'élèves par enseignant était d'environ 44 en 2018 au fondamental 1. L'abandon volontaire, avec 29,0 % de cas, est la principale raison pour laquelle les élèves quittent l'école, suivi de la crise sécuritaire (18,0 %) et du manque de moyens avec 10,8 %. Le taux de redoublement au premier cycle est passé de 20,1 % en 2014 à 18,3 % en 2018.

Le taux brut de scolarisation au second cycle de l'enseignement fondamental s'élevait à 52,8 % en 2018. Les garçons sont moins scolarisés que les filles (52,1

% contre 53,7 %). Le nombre d'élèves par enseignant était d'environ 23 en 2018 au fondamental 2. Au niveau de ce cycle, l'abandon volontaire, avec 61,0 % de cas, constitue la principale raison pour laquelle les élèves quittent l'école, suivi par l'échec scolaire avec 15,7 %.

Au niveau de l'enseignement secondaire général et de la formation technique et professionnelle, les effectifs ont augmenté de façon générale avant de baisser en 2017. Entre 2014 et 2017, cette augmentation est d'environ 37 711 élèves. S'agissant de l'enseignement technique et professionnel, on observe la même tendance. Le ratio élèves/enseignant est passé de 24,72 en 2011 à 17,3 en 2017. Le taux de transition vers l'enseignement secondaire était de 39,2 % en 2016.

L'enseignement supérieur comprend les universités (les universités de Bamako et de Ségou) et les grandes écoles. En 2016, les 5 universités du pays (4 à Bamako et une à Ségou) totalisaient un effectif cumulé de 42 298 étudiants, dont 29 % de filles et 71 % de garçons. Les trois grandes écoles publiques totalisaient la même année 1 727 étudiants, dont moins de 14 % de filles. Cet effectif représentait 4 % de l'ensemble des universités du pays. Les effectifs des hommes dépassaient ceux des femmes, quelle que soit la faculté ou grande école avec des écarts plus ou moins prononcés dans certaines facultés ou grandes écoles. Le taux de transition vers l'enseignement supérieur était de 16,4 % en 2016.

Sur le plan national, les effectifs dans les universités ont diminué entre 2014 et 2015 d'environ 15 370 élèves. Une augmentation significative d'environ 53 450 élèves a été observée entre 2015 et 2016. A partir de cette année-là jusqu'en 2018, la progression a été presque constante.

Tableau 3 : Évolution des taux de scolarisation et de taux d’alphabétisation

| | EMOP 2011 | EMOP 2013 | EMOP 2014 | EMOP 2015 | EMOP 2016 | EMOP 2017 | EMOP 2018 | EMOP 2019 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Taux brut de scolarisation (%) au primaire I | 79,8 | 74,0 | 72,3 | 74,1 | 77,1 | 76,1 | 74,6 | 72,2 |
| Filles(%) | 77,0 | 71,4 | 70,4 | 71,1 | 75,0 | 74,8 | 73,4 | 70,5 |
| Garçons(%) | 82,3 | 76,3 | 74,1 | 76,8 | 78,8 | 77,2 | 75,7 | 73,8 |
| Taux net de scolarisation (%) au primaire I | 57,5 | 54,0 | 55,4 | 57,3 | 60,2 | 60,9 | 57,7 | 58,6 |
| Filles (%) | 55,2 | 52,7 | 53,6 | 55,2 | 58,9 | 60,4 | 57,5 | 57,8 |
| Garçons (%) | 59,5 | 55,1 | 57,0 | 59,2 | 61,4 | 61,4 | 57,9 | 59,4 |
| Taux brut de scolarisation (%) au primaire II | 56,7 | 49,1 | 52,8 | 55,4 | 53,9 | 54,6 | 53,9 | 52,8 |
| Filles (%) | 48,7 | 43,6 | 47,5 | 49,8 | 53,2 | 55,3 | 53,7 | 53,7 |
| Garçons (%) | 65,2 | 54,2 | 57,5 | 60,3 | 54,6 | 53,9 | 54,0 | 52,1 |
| Taux net de scolarisation (%) au primaire II | 26,3 | 23,2 | 28,0 | 31,1 | 31,9 | 29,5 | 27,6 | 32,9 |
| Filles(%) | 23,4 | 20,6 | 25,5 | 28,3 | 32,3 | 30,7 | 27,9 | 32,6 |
| Garçons(%) | 29,4 | 25,6 | 30,2 | 33,5 | 31,5 | 28,4 | 27,3 | 33,1 |
| Population de 6 ans ou plus sans instruction (%) | 58,0 | 62,5 | 62,7 | 61,5 | 62,0 | 62,0 | 60,2 | 61,1 |
| Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus (%) | 33,4 | 35,2 | 31,0 | 33,1 | 31,0 | 34,3 | 35,5 | 33,8 |
| Femmes(%) | 24,6 | 24,1 | 21,5 | 22,2 | 21,6 | 24,6 | 25,7 | 24,5 |
| Hommes (%) | 43,1 | 47,5 | 41,5 | 45,1 | 41,4 | 44,8 | 46,2 | 43,9 |

(Source : INSTAT)

Le taux d’alphabétisation des adultes âgés de 15 ans ou plus était estimé à 33,8 % en 2019. Il était plus élevé en milieu urbain qu’en milieu rural (58,8 % contre 23,9 %). En moyenne, 61,1 % sont sans niveau d’instruction parmi lesquels 56,6 % d’hommes et 65,6 % de femmes. Seulement 1,3 % de la population a atteint un niveau d’études supérieures. Avec la crise sécuritaire depuis 2012, les taux bruts de scolarisation ont connu une baisse entre 2011 et 2019 (Tableau 3).

Selon les données de la Banque Mondiale, les dépenses moyennes d’éducation ont représenté envi-

ron 17 % des dépenses gouvernementales et 3,5 % du PIB entre 2011 et 2016. En 2017, les dépenses publiques d’éducation se chiffraient à 3,8 % du PIB contre 3,1 % en 2016. Le 1^{er} cycle du fondamental, avec 37,4 % de cette enveloppe, bénéficie de la plus grande part des dépenses courantes d’éducation, suivi de l’enseignement supérieur (21,5 %), du 2nd cycle du fondamental (18,1 %), du secondaire général (11,6 %), de la formation professionnelle (6,2 %), de la formation des enseignants (3,4 %), du préscolaire (1,1 %), du secondaire technique (0,6 %) et, enfin de l’éducation non formelle (0,3 %).

1.6 Santé

1.6.1 Architecture du système de santé

Le système de santé est composé de l’ensemble des structures et organismes publics (Etat et collectivités territoriales), privés, communautaires (associations et mutuelles, fondations) et confessionnels ainsi que les ordres professionnels de la santé dont l’action concourt à la mise en œuvre de la politique nationale de santé. Les objectifs de la politique sont

l’amélioration de la santé des populations, l’extension de la couverture sanitaire et la recherche d’une plus grande viabilité et de performance du système de santé.

La pyramide sanitaire du Mali fonctionne à trois niveaux. Au niveau primaire, on trouve les centres de santé communautaire (CSCOM). Au niveau secondaire, on a les centres de santé de référence (CS-REF) et au niveau tertiaire on trouve les hôpitaux.

Les hôpitaux sont au niveau des régions et du district de Bamako. Les CSREF sont au niveau des cercles et des communes du district de Bamako. Les CSCOM sont au niveau des communes. Les CSREF sont liés aux directions régionales de santé et leur rôle est d'agir en tant que lien entre les CSCOM et les hôpitaux.

A côté de la médecine conventionnelle, existe la médecine traditionnelle dont les praticiens travaillent en étroite collaboration avec les acteurs de la médecine moderne, notamment dans la fabrication de certains médicaments à l'aide des plantes. En 2019, la proportion de la population ayant consulté un guérisseur ou un marabout est estimé à 13,5 %. Ce taux est de 8,6 % en milieu urbain contre 16,0 % en milieu rural. Selon le sexe, ce taux est plus élevé chez les hommes (14,1 %) que chez les femmes (13,0 %).

La proportion de la population habitant à moins d'un kilomètre d'un établissement de santé est de 41,0 %

avec 35,9 % en milieu urbain contre 44,9 % en milieu rural. La proportion de la population habitant à plus de 15 Km d'un établissement de santé était de 7,9 %. Ce taux est moins élevé en milieu urbain (1,9 %) qu'en milieu rural (10,3 %).

1.6.2 Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations

Le taux de mortalité maternelle au Mali a globalement baissé de 2000 à 2018. L'espérance de vie à la naissance a suivi une tendance haussière de 2000 à 2018. Les statistiques indiquent un niveau plus élevé chez les femmes que chez les hommes sur toute la période. Quant à la mortalité infantile, elle a diminué substantiellement en lien notamment avec les efforts du gouvernement et des partenaires dans le cadre de la gratuité des certains médicaments.

Tableau 4 : Statistiques générales sur l'état de santé des populations au Mali

| Année | Espérance de la vie à la naissance (années) | | | Taux de mortalité maternelle | Taux de mortalité infantile |
|-------|---|-------|--------|------------------------------|-----------------------------|
| | Homme | Femme | Global | | |
| 2000 | 47,38 | 48,75 | 48,06 | 318,65 | 101,8 |
| 2001 | 48,09 | 49,42 | 48,75 | 314,325 | 99,2 |
| 2002 | 48,88 | 50,19 | 49,54 | 310 | 96,4 |
| 2003 | 49,73 | 51,01 | 50,37 | 304,4 | 93,7 |
| 2004 | 50,59 | 51,85 | 51,22 | 298,8 | 91,1 |
| 2005 | 51,42 | 52,68 | 52,05 | 293,2 | 88,6 |
| 2006 | 52,21 | 53,46 | 52,83 | 287,6 | 86,2 |
| 2007 | 52,92 | 54,17 | 53,55 | 282 | 83,9 |
| 2008 | 53,56 | 54,81 | 54,19 | 280 | 81,6 |
| 2009 | 54,12 | 55,37 | 54,75 | 278 | 79,4 |
| 2010 | 54,62 | 55,87 | 55,25 | 276 | 77,2 |
| 2011 | 55,06 | 56,32 | 55,70 | 274 | 75,1 |
| 2012 | 55,49 | 56,76 | 56,13 | 272 | 73 |
| 2013 | 55,92 | 57,22 | 56,57 | 267,352 | 71 |
| 2014 | 56,36 | 57,7 | 57,03 | 262,705 | 69,1 |
| 2015 | 56,81 | 58,19 | 57,50 | 258,057 | 67,2 |
| 2016 | 57,27 | 58,69 | 57,98 | 253,409 | 65,4 |
| 2017 | 57,71 | 59,18 | 58,45 | 248,762 | 63,6 |
| 2018 | 58,13 | 59,64 | 58,89 | 244,756 | 62 |

Source : Banque Mondiale

1.6.3 Prévalence des maladies

Le rapport de l'INSTAT indique dans l'ensemble que 24,1 % de la population souffraient d'une maladie ou avaient été victimes d'une blessure au cours des trois derniers mois ayant précédé l'enquête EMOP 2019. Les indicateurs montrent que le paludisme ou la fièvre constituait la principale pathologie dont souffrait la population malienne avec 14,0 %. Dans l'ensemble, les femmes sont légèrement plus touchées (25,3 %) que les hommes (22,9 %) par le phénomène de morbidité. Selon les données de la Banque Mondiale, l'incidence du paludisme est passée de 382,5 (pour 1000 habitants à risque) en 2010, à 391,18 en 2015 et à 386,77 en 2018.

Concernant le VIH/SIDA, des questions ont été posées aux enquêtés pour évaluer leur connaissance des moyens de prévention au cours de l'EDSM-VI. Les résultats montrent que 62 % des femmes et 76 % des hommes de 15-49 ans ont déclaré qu'on pouvait éviter les risques de contracter le VIH en utilisant des préservatifs. Par ailleurs, 69 % des femmes et 79 % des hommes ont répondu par l'affirmative à la question de savoir si la limitation des rapports sexuels à un seul partenaire sexuel non infecté, et qui n'a aucun autre partenaire sexuel, permet d'éviter les risques de contracter le VIH.

Globalement, 57 % des femmes et 70 % des hommes connaissent à la fois ces deux moyens de prévention du VIH. Le pourcentage des hommes connaissant les deux moyens de prévention du VIH est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (79 % contre 67 %). Le taux de prévalence du VIH/SIDA est estimé à

1,4 % en 2018, à son même niveau en 2010.

L'OMS a indiqué en 2018 que le Mali amorçait une transition épidémiologique avec l'émergence de maladies liées à l'urbanisation, à la sédentarité et au changement dans le mode d'alimentation. C'est le cas par exemple de l'hypertension qui touche 15 % de la population et la prévalence du diabète estimée à 9,3 %. Le Mali a connu 8 cas de maladies liées au virus Ebola en 2014, dont 6 décès ont été signalés. Mais des actions entreprises par les autorités ont permis de rapidement les circonscrire.

Comme le reste du monde, le Mali est frappé par la pandémie du COVID-19. Les premiers cas ont été enregistrés au Mali à partir du 25 mars 2020. Le 27 juin 2020, le pays comptait 2 147 cas confirmés de COVID-19 dont 1 432 guéris et 114 décès. D'un coût estimé à 3 322 417 000 FCFA, un plan d'action qui est articulé autour de la prévention et de la prise en charge a été formulé par l'Etat malien début mars 2020.

Pour un total de 2 436 517 000 FCFA, les activités de prévention sont essentiellement basées sur la surveillance épidémiologique, les ressources humaines, le transfert des patients, le renforcement des mesures d'hygiène, la communication, la mobilisation sociale et la coordination et suivi des activités. En ce qui concerne la prise en charge, on note la mise à disposition des équipements médicaux, la prise en charge du personnel de garde et la prise en charge médicale des cas confirmés. Le montant total de cette prise en charge est de 885 900 000 FCFA.

1.7 Emploi

1.7.1 Population active

L'INSTAT a estimé la population en âge de travailler (15 ans et plus) à 10 268 770 en 2019, soit 51,4 % de la population. Cette catégorie de population se répartit en actifs occupés (6688 586), en chômeurs (383 440) et en inactifs (3196 744). Il ressort de ces chiffres que 68,9 % des personnes âgés de 15 ans et plus occupaient un emploi ou en recherchent activement sur le marché du travail. Ce taux était le même en 2018.

En examinant les résultats selon le sexe, on constate

que les femmes sont moins actives que les hommes (56,6 % contre 82,2 % en 2019). Selon le milieu de résidence, le taux d'activité est plus élevé en milieu rural (72,5 %) qu'en milieu urbain (59,7 %).

En comparant avec les données de 2018 et de 2010, les tendances sont similaires. En effet, on constate que les femmes étaient moins actives que les hommes (55,4 % contre 84,3 %) et que le taux d'activité était 63,3 % en milieu urbain contre 71,1 % en milieu rural en 2018. En 2010, le taux d'activité des femmes était estimé à 60,1 % contre 80,4 % pour les hommes. Ce taux était de 72 % en milieu rural contre 64,5 % en milieu urbain. Selon l'INSTAT, la propor-

tion de la population de 15 ans ou plus occupée est passée de 68,9 % en 2011 à 65,1 % en 2019.

1.7.2 Taux de chômage

Le taux de chômage a baissé sur la période récente. Il est passé d'environ 10,5 % sur la période 2011-2016 à 5,4 % en 2019 selon les estimations de l'INS-

TAT. Selon le sexe, les femmes sont plus touchées par le phénomène que les hommes (6,1 % contre 4,9 % respectivement en 2019). Le taux de chômage est également plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (8,7 % et 4,3 % respectivement en 2019).

Tableau 5 : Evolution du taux de chômage

| | EMOP 2011 | EMOP 2013 | EMOP 2014 | EMOP 2015 | EMOP 2016 | EMOP 2017 | EMOP 2018 | EMOP 2019 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Taux de chômage (%) des 15-64 ans | 10,5 | 10,8 | 10,3 | 10,6 | 10,6 | 9,3 | 8,4 | 5,4 |
| Milieu Urbain (%) | 15,5 | 12,3 | 13,5 | 13,2 | 13,0 | 11,4 | 12,2 | 8,7 |
| Milieu Rural (%) | 9,1 | 10,3 | 9,3 | 9,4 | 9,8 | 8,6 | 7,1 | 4,3 |
| Femmes (%) | 15,9 | 15,1 | 15,8 | 13,6 | 12,1 | 10,6 | 9,7 | 6,1 |
| Hommes (%) | 5,3 | 7,2 | 5,4 | 7,5 | 9,4 | 8,3 | 7,5 | 4,9 |
| Population de 15ans ou plus occupée (%) | 68,9 | 64,4 | 65,2 | 64,9 | 64,8 | 61,6 | 54,0 | 65,1 |

Source : INSTAT

1.7.3 Taux de sous-emploi

Le taux de sous-emploi (visible) était évalué à 17,3% en 2019 selon les estimations de l'OIT. Ce taux était plus faible chez les hommes (16,4 %) que chez les femmes (18,6 %). Selon le milieu de résidence, ce taux était de 17,5 % en milieu rural contre environ 16,8 % en milieu urbain. Selon les classes d'âge, le taux de sous-emploi était de 25,6 % chez les actifs âgés de 15 à 24 ans et de 13,5 % chez les actifs âgés de plus de 25 ans.

Les résultats de l'enquête régionale intégrée sur les emplois dans le secteur informel (ERI – ESI) de 2017 au Mali montre que le taux de sous-emploi lié au temps de travail (SU2) était de 18,4 %, dont 15,3 % chez les hommes et 23,1 % chez les femmes. Le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle (SU3) était de 27,0 % et la mesure composite de la sous-utilisation de la main œuvre était de 37,6 %.

La distribution du taux de sous-emploi selon le niveau d'éducation en 2017 montre que le taux était de 26,4 % chez les actifs ayant un niveau supérieur, 25,1 % chez ceux ayant un niveau secondaire et 17,2 % chez les actifs ayant un niveau primaire. Ce taux était de 16 % chez les actifs sans aucun niveau instruction.

1.7.4 Emploi formel et informel

Les résultats de l'EMOP 2019 montrent que le secteur primaire occupe un peu plus de deux actifs sur trois (67,8 %). Il est suivi du secteur des services (14,2 %), du commerce (11,0 %) et de l'industrie (7,0 %). Plus de 80 % des actifs en milieu rural travaillent dans le secteur primaire. Les activités commerciales et les services sont moins développés en milieu rural. On remarque également que trois actifs sur quatre sans niveau d'instruction travaillent dans le secteur primaire contre seulement 5,7 % de ceux avec un niveau supérieur.

En milieu urbain, près de deux occupés sur trois travaillent dans le commerce ou les services (31,1 % pour le commerce et 35,4 % pour les services) alors que le primaire occupe moins d'une personne sur cinq (18,5 %). En 2018, selon les estimations de l'OIT le secteur informel à lui seul abritait plus de 93,4% des emplois.

Tableau 6 : Répartition de la population active occupée par milieu, sexe, niveau d'instruction selon la branche d'activité en 2019 (%)

| | Primaire | Industrie | Commerce | Service |
|----------------------|----------|-----------|----------|---------|
| Urbain | 18,5 | 15,1 | 31,1 | 35,4 |
| Bamako | 1,9 | 17,8 | 35,3 | 45,1 |
| Autres Villes | 36,0 | 12,2 | 26,8 | 25,1 |
| Rural | 82,0 | 4,7 | 5,2 | 8,1 |
| Sexe | | | | |
| Masculin | 67,6 | 8,3 | 9,3 | 14,7 |
| Féminin | 68,1 | 5,2 | 13,3 | 13,4 |
| Niveau d'instruction | | | | |
| Aucun niveau | 75,5 | 5,4 | 9,1 | 10,0 |
| Fondamental I | 64,4 | 9,5 | 13,2 | 12,9 |
| Fondamental II | 41,8 | 12,8 | 21,4 | 23,9 |
| Secondaire | 13,6 | 15,6 | 13,8 | 57,1 |
| Supérieur | 5,7 | 7,1 | 11,7 | 75,5 |
| Ensemble | 67,8 | 7,0 | 11,0 | 14,2 |

Source : INSTAT

1.7.5 Politique de l'emploi

Le gouvernement a adopté une Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et un plan d'actions 2015-2017, dont l'objectif est d'accroître les opportunités d'emplois décents. En 2015, le secteur formel a enregistré la création de 58 967 emplois sur un objectif de 200 000 nouveaux emplois à l'horizon 2018, selon le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2013-2018.

De nombreuses initiatives ont été prises par les pouvoirs publics pour faire face aux problèmes de l'emploi au cours des deux dernières décennies. Il s'agit, entre autres, de la création de la Direction Nationale de l'Emploi (DNE) et de la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP).

A travers les différentes structures créées pour accompagner la création d'emplois, les autorités ont mis l'accent sur le développement des filières porteuses en collaboration avec les centres de formations afin de concilier la théorie à la pratique. L'agence pour l'emploi des jeunes a initié un programme de stages professionnels à l'endroit des jeunes diplômés pour augmenter leur chance d'employabilité et de se familiariser avec l'environnement professionnel. Une facilité fiscale est aussi accordée aux jeunes entrepreneurs qui sont dispensés du paiement d'impôts durant trois années après la création de leurs entreprises.

En somme, les actions de politique pour l'emploi sont :

- Les formations ;
- La promotion de l'entrepreneuriat ;
- L'appui institutionnel ;
- La promotion du volontariat ;
- La collecte et diffusion d'informations sur l'emploi.

1.7.6 Dynamique de l'emploi

Au vu de l'estimation de croissance démographique du dernier recensement (3,6 % en moyenne entre 1998 et 2009), un taux d'augmentation de la population active de 3 % par an semble raisonnable selon le BIT. Dans un tel scénario, l'augmentation de la population active atteindrait 120.000 personnes par an en 2020.

Le nombre d'arrivées sur le marché du travail est bien sûr nettement plus important que le seul accroissement de la population active. Une étude Beaujeu et al. (2011), estimait ces arrivées à 278.000 en 2010. La même étude estimait à pas moins de 434.000 le nombre d'arrivées sur le marché du travail malien à l'horizon 2030. Ces données sur le nombre annuel

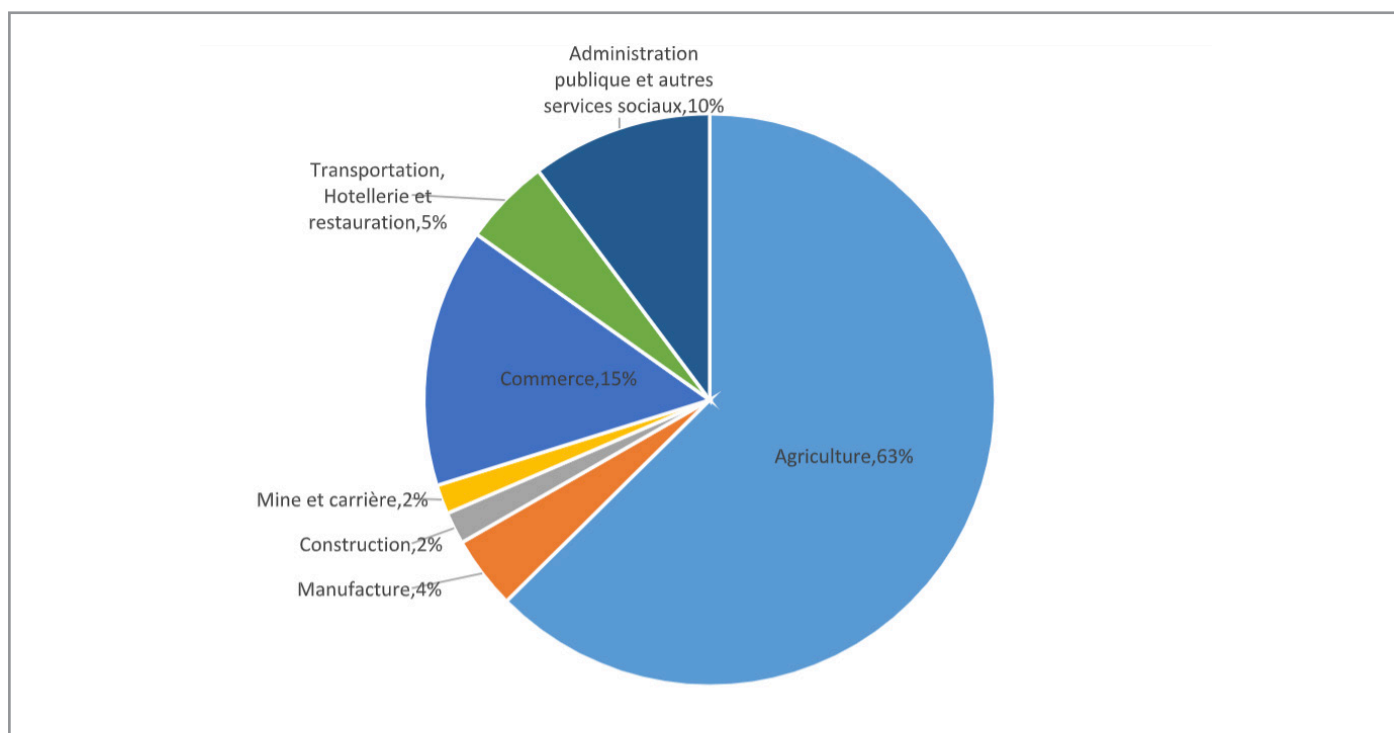
d'arrivées donnaient un bon ordre de grandeur du défi de l'insertion des jeunes dans le monde du travail au Mali.

Selon les estimations de l'OIT, le secteur primaire employait 62,6 % des actifs occupés en 2019. C'est le principal secteur pourvoyeur d'emplois, suivi du secteur tertiaire qui occupe 29,8 % des emplois. Le reste des emplois sont dans secondaire qui occupe 7,6 % des emplois au Mali. Le secteur privé informel représente plus de 70 % de l'emploi total.

La figure ci-après montre que l'agriculture représen-

tait 62 % des emplois en 2019. Le commerce était en seconde position avec 15 % des emplois. L'administration publique et les autres services sociaux étaient en troisième position avec 10 % des emplois. Ils étaient suivis par le secteur des transports, hôtellerie et restauration qui occupait 5 % des emplois. La manufacture, les mines et carrières, et la construction se partageaient le reste des emplois avec respectivement 4 %, 2 % et 2 % des emplois en 2019.

Figure 1 : distribution des emplois au Mali en 2019



Source : OIT, 2019

1.8 Rappel des agrégats principaux

1.8.1 Niveau de développement

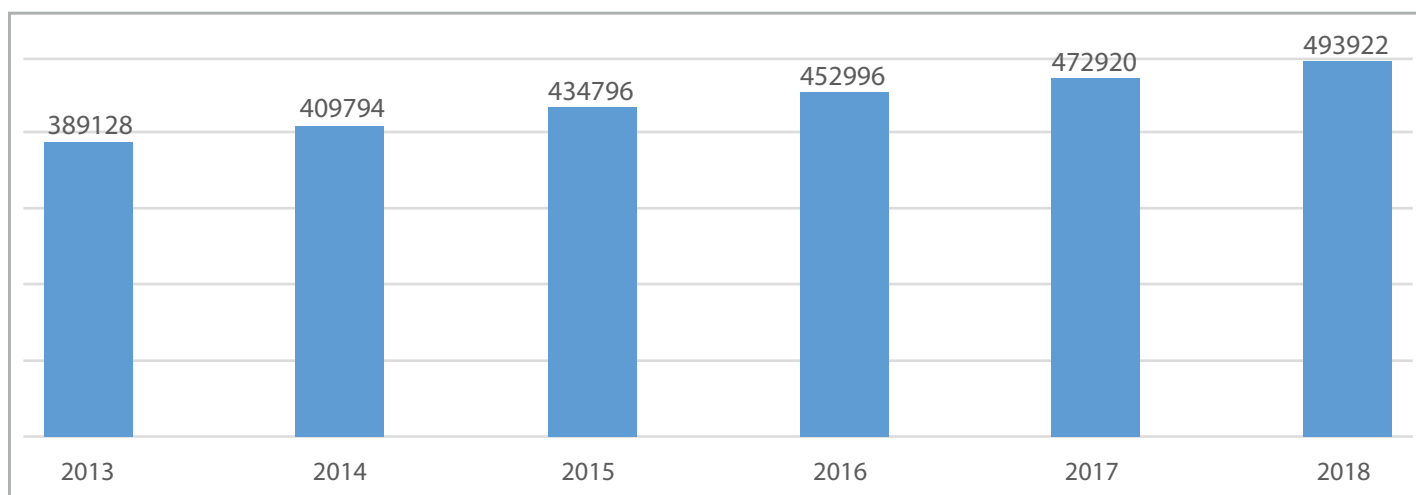
En 2019, le Mali a été classé dans la catégorie des pays à faible niveau de développement humain avec un indice de développement humain (IDH) de 0,427 et placé au 184^{ème} rang sur 189 pays. Le Mali, se classait 48^{ème} au niveau du continent africain, en recul par rapport à l'année précédente. En 2018, le pays était classé 46^{ème} en Afrique et 182^{ème} au niveau mondial.

L'IDH du Mali est inférieur à la moyenne pour les pays du groupe de développement humain faible (0,50) et en dessous de la moyenne de 0,541 pour

les pays d'Afrique subsaharienne. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le PIB par tête est faible mais en progression. Il a atteint 493 922 FCFA en 2018. Sur la période 2013-2018, il a augmenté en moyenne de 4,9 % par an.

Figure 2 : Evolution du PIB par tête (FCFA)



Source : INSTAT, comptes économiques, 2018.

1.8.2 Tableau récapitulatif

Le tableau 7 présente les principaux agrégats économiques observés ces cinq dernières années. Il est exprimé en milliard de FCFA, sauf indications contraires.

Tableau 7 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques entre 2013 et 2019.

| Milliards FCFA | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 (EST) |
|--|---------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Economie nationale | | | | | | | |
| PIB Nominal | 6 540,6 | 7 092,8 | 7 747,7 | 8 311,9 | 8 922,2 | 9 538,0 | 10 256,4 |
| Croissance du PIB réel (en %) | 2,3 | 7,1 | 6,2 | 5,9 | 5,3 | 4,7 | 5,9 |
| Taux d'investissement (en % du PIB) | 19,3 | 20,2 | 20,8 | 24,0 | 21,6 | 20,3 | 23,1 |
| Taux d'inflation (en %) | -2,4 | 2,7 | 1,4 | -2,6 | 2,2 | 3,0 | -1,2 |
| Balance des paiements | | | | | | | |
| Exports CAF | 1419,5 | 1374,4 | 1606,8 | 1675,9 | 1692,2 | 1847,0 | 1769,43 |
| Imports CAF | 1546,1 | 1935,081 | 2247,725 | 2402,330 | 2494,586 | 2 623,80 | 2 681,57 |
| Solde | -126,5 | -560,681 | -640,925 | -726,43 | -802,386 | -776,85 | -912,14 |
| Balance courante | -188,8 | -334, 143 | -412,492 | -601, 991 | -644, 099 | -464, 495 | -561,7 |
| Finances publiques | | | | | | | |
| Recettes et dons | 1137,2 | 1215,1 | 1481,1 | 1522,2 | 1789,7 | 1 475,90 | 2 320,40 |
| Dépenses | 1292,4 | 1419,9 | 1622,3 | 1850,1 | 2045,1 | 1 925,5 | 2 571,2 |
| Solde | -155,1 | -204,7 | -141,1 | -327,9 | -255,3 | -449,6 | -250,9 |
| Dettes publiques | | | | | | | |
| Dettes intérieure | 1698,5 | 1 908 | 2 376 | 2 994 | 3 211 | 3 556 | 3820,04 |
| Dettes extérieure | 253,5 | 445 | 622 | 913 | 983 | 1 209 | 1215,47 |
| Dettes intérieure en % du PIB nominal | 3,9 | 6,3 | 8,0 | 11,0 | 11,0 | 12,7 | 11,9 |
| Déficit budgétaire (solde primaire de base) | | | | | | | |
| En valeur | 157 | 205,7 | 139,47 | 323,78 | 258,912 | 314,76 | 241,37 |
| En pourcentage du PIB nominal (%) | -2,4 | -2,9 | -1,8 | -3,9 | -2,9 | -3,3 | -2,4 |

Source : INSTAT, DNTCP, BCEAO, DGDP, FMI

2.1. Evaluation du produit intérieur brut

2.1.1 Au niveau du PIB

Le produit intérieur brut du Mali est passé de 7 748 milliards en 2015 à 10 227 milliards en 2019, soit une création de richesse de 2 479 milliards de FCFA sur la période. Selon la BAD, cette croissance est tirée par les bonnes productions d'or et de coton et cette dynamique devrait se poursuivre en 2019 pour at-

teindre un niveau de PIB de 10 227 milliards F CFA. Avec la crise sanitaire liée au COVID-19, la valeur initialement estimée pour 2020 de 10 956 milliards a été ramenée à 10 420 milliards de FCFA selon les projections du FMI de mai 2020. Après 2020, les tendances haussières devraient être respectées jusqu'en 2025 où le PIB est estimé à 14 54 milliards de FCFA.

Tableau 8 : Evolution du niveau du PIB entre 2013 et 2025

| Année | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019(p) | 2020(p) | 2021(p) | 2022(p) | 2023(p) | 2024(p) | 2025(p) |
|------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| PIB nominal (Milliards de FCFA) | 6 541 | 7 093 | 7 748 | 8 302 | 8 928 | 9 561 | 10 227 | 10 420 | 11 030 | 11 929 | 12 776 | 13 683 | 14 654 |

Source : INSTAT, FMI (projections 2020-2025)

2.1.2 Croissance du PIB réel

L'économie malienne connaît une bonne dynamique de croissance économique depuis 2014. Le taux croissance réel du PIB est passé de 3,2 % à 5 % entre 2014 et 2019. La croissance dans les secteurs primaire et secondaire a globalement connu un léger ralentissement entre 2018 et 2019. En effet, le taux de croissance du secteur primaire est passé de 4,7 % à 4,5 % entre 2018 et 2019.

Le taux de croissance du secteur secondaire est passé de 5,8 % à 5,9 % entre 2018 et 2019. Selon les prévisions réalisées avant la crise sanitaire liée au COVID-19, la croissance dans les deux secteurs devrait continuer à ralentir en 2020 pour se situer autour de 4,3 % et 5,4 % respectivement pour le secteur primaire et secondaire.

A la différence des secteurs primaire et secondaire, la croissance dans le secteur tertiaire s'est accélérée entre 2018 et 2019 en passant de 3,9 % à 4,8 % et devrait se consolider en 2020 en situant autour de 4,9 %.

Le choc de la COVID-19 frappe durement l'économie malienne alors même que le pays fait déjà face à une situation sociale et sécuritaire difficile. Les perspectives économiques se sont significativement détériorées. Les performances des différents secteurs en 2020 seraient en deçà des projections effectuées avant la crise sanitaire liée au COVID-19 (tableau 9). Selon le rapport des Nations Unies de mai 2020, les effets indirects de la crise sont potentiellement beaucoup plus dévastateurs que ses effets directs. La récession économique globale et ses conséquences sur l'économie nationale vont entraîner une chute anticipée de la croissance du Produit Intérieur Brut de plus de 80 %. La croissance du PIB projetée à 4,9 % est ramenée à 0,9 % selon les estimations du FMI de mai 2020. Pour la première fois depuis six ans, la croissance du PIB va être bien en-deçà de la croissance démographique. Cette chute devrait précipiter 800 000 Maliens dans la pauvreté selon le rapport des Nations Unies.

Tableau 9 : Evolution de la croissance du PIB réel par secteur (en %)

| Mali | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| PIB total | 3,2 | -0,8 | 2,3 | 7,1 | 6,2 | 5,0 | 4,9 |
| Secteur primaire | 10,1 | 6,4 | 7,5 | 5,0 | 4,7 | 4,5 | 4,3 |
| Secteur secondaire | 8,1 | -0,4 | 0,3 | 6,6 | 5,8 | 5,6 | 5,4 |
| Secteur tertiaire | 5,4 | 6,9 | 6,8 | 5,3 | 3,9 | 4,8 | 4,9 |
| Dont PIB non marchand | 7,6 | 5,1 | 5,7 | 5,5 | 5,2 | 4,9 | 4,8 |
| Droits et taxes | 2,3 | 16,6 | 6,0 | 4,7 | 2,8 | 4,2 | 5,0 |

Source : INSTAT, cadrage novembre 2018 ; FMI

Tableau 10 : Décomposition du PIB en structure (exprimé en %)

| Mali | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| PIB total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Secteur primaire | 38,1 | 37,8 | 38,5 | 38,3 | 38,3 | 38,4 | 38,4 |
| Secteur secondaire | 16,8 | 17,2 | 16,5 | 17,4 | 18,3 | 18,8 | 19,2 |
| Secteur tertiaire | 37,7 | 37,5 | 37,6 | 37,7 | 37,5 | 37,2 | 37 |
| Dont PIB non marchand | 92,5 | 92,5 | 92,6 | 93,4 | 94,0 | 94,4 | 94,5 |
| Droits et taxes | 7,5 | 7,5 | 7,4 | 6,6 | 6,0 | 5,6 | 5,5 |

Source : INSTAT, Cadrage, novembre 2018

2.2 Détail du produit intérieur brut

L'analyse détaillée des différents secteurs de l'économie malienne montre que la valeur ajoutée du secteur primaire était de 3 935,1 milliards de FCFA en 2019 contre 2 922,7 milliards de FCFA en 2015. L'agriculture est la première source de création de richesses dans le secteur primaire avec plus de la moitié des richesses créées (1 953,3 milliards de FCFA en 2019). L'élevage et la chasse occupent la deuxième place en termes de création de richesses avec 1 490,3 milliards de FCFA en 2019. La pêche vient en troisième position avec une création de richesses 239 milliards de FCFA. La branche de forêts et les activités extractives ferment la marche avec une création de richesses dans le secteur primaire estimée respectivement à 199,3 et 53,2 milliards de FCFA en 2019.

La création de richesses dans le secteur secondaire est évaluée à 1 953 milliards de FCFA en 2019 contre 1 363 milliards de FCFA en 2015. Ce secteur est dominé par la fonderie avec 698,6 milliards de FCFA de richesses créées en 2019 contre 506,2 milliards de FCFA en 2015. La branche de la construction vient en deuxième position dans la création de richesses dans le secteur avec un montant de 550,1 milliards en 2019 contre 334,4 milliards en 2015. L'industrie agroalimentaire occupe la troisième position avec une création de richesses évaluée à 363,6 milliards en 2019. La branche des produits chimiques et l'industrie manufacturière occupent respectivement la quatrième et la cinquième place avec 182,4 milliards et 122,2 milliards de FCFA de richesses créées en 2019. L'industrie de la construction ferme la marche dans le

secteur secondaire avec une création de richesses de 36,2 milliards FCFA en 2019.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire est passée de 2 887,3 milliards de FCFA en 2015 à 3 793,9 milliards de FCFA en 2019. Ce secteur est tiré par le commerce, dont la valeur ajoutée était estimée à 1 206,8 milliards de FCFA en 2019 contre 927,1 milliards de FCFA en 2015. Les activités administratives occupent le deuxième rang dans ce secteur avec une valeur ajoutée de 1 063,6 milliards de FCFA en 2019 contre 786,4 milliards de FCFA en 2015. Les autres services

viennent en troisième position avec une création de richesses estimée à 860,1 milliards en 2019 contre 653,1 milliards en 2015. La branche des transports et télécommunications occupe le quatrième rang avec une valeur ajoutée estimée à 537 milliards de FCFA en 2019 contre 423,9 milliards de FCFA en 2015. Les activités financières et la branche de l'hôtellerie ont dégagé respectivement une valeur ajoutée de 190,9 milliards et 44,5 milliards de FCFA en 2019.

Tableau 11 : PIB en valeur, détail des secteurs

| (En milliards FCFA) | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Secteur primaire | 2656,7 | 2922,7 | 3187,8 | 3422,9 | 3681,8 | 3935,1 |
| Agriculture | 1219,8 | 1401,3 | 1574,3 | 1698,1 | 1835,4 | 1953,3 |
| Elevage & Chasse | 1078,1 | 1136,2 | 1203,4 | 1286,0 | 1380,9 | 1490,3 |
| Forêts | 140,1 | 152,2 | 164,9 | 179,3 | 190,2 | 199,3 |
| Pêche | 183,1 | 194,9 | 203,8 | 214,2 | 225,8 | 239,0 |
| Activité Extractive | 35,7 | 38,1 | 41,4 | 45,4 | 49,4 | 53,2 |
| Secteur secondaire | 1304 | 1363 | 1427 | 1617 | 1792 | 1953 |
| Fonderie | 483,9 | 506,2 | 532,2 | 589,9 | 648,6 | 698,6 |
| Agroalimentaire | 315,4 | 302,0 | 270,6 | 308,4 | 336,7 | 363,6 |
| Produits Chimiques | 93,7 | 113,2 | 126,0 | 144,8 | 163,4 | 182,4 |
| Energie | 22,5 | 25,0 | 27,6 | 29,6 | 32,6 | 36,2 |
| Construction | 302,5 | 334,4 | 381,7 | 440,6 | 497,0 | 550,1 |
| Industrie manufacturière | 86,0 | 82,7 | 88,4 | 104,0 | 113,8 | 122,2 |
| Secteur tertiaire | 2646,4 | 2887,3 | 3140,5 | 3352,0 | 3581,4 | 3793,9 |
| Transport & Télécoms | 375,2 | 423,9 | 478,1 | 491,9 | 511,6 | 537,0 |
| Hôtellerie | 36,4 | 37,3 | 38,7 | 40,3 | 42,2 | 44,5 |
| Activité Financière | 132,6 | 139,2 | 150,5 | 161,2 | 174,6 | 190,9 |
| Commerce | 865,5 | 927,1 | 996,8 | 1058,1 | 1130,0 | 1206,8 |
| Autres services | 609,9 | 653,1 | 698,5 | 751,4 | 805,4 | 860,1 |
| Activité Administrative | 712,3 | 786,4 | 864,0 | 940,9 | 1017,2 | 1063,6 |
| Production Imputée | -85,3 | -79,9 | -86,0 | -91,9 | -99,6 | -108,9 |
| PIB non marchand | | | | | | |
| PIB marchand | 6607,14 | 7173,38 | 7754,95 | 8392,20 | 9055,26 | 9682,08 |
| Administration publique | | | | | | |
| Droits et taxes | 485,7 | 574,3 | 553,6 | 533,8 | 535,8 | 555,9 |
| PIB Total | 7092,8 | 7747,7 | 8308,5 | 8926,0 | 9591,0 | 10238,0 |

Source : INSTAT, Comptes nationaux, novembre 2018

2.2.2 PIB en composition

L'analyse de la part des composantes des différents secteurs de l'économie dans le PIB marchand montre que l'agriculture vient en première position avec une contribution de 19 % à la formation du PIB en 2019. L'élevage et la chasse occupent le deuxième rang avec une contribution de 15 % au PIB en 2019.

Le commerce vient en troisième position avec une contribution de 12 % à la formation du PIB en 2019. Les activités administratives représentaient 10 % du PIB en 2019. Les autres composantes contribuent à moins de 10 % chacune à la formation du PIB de l'économie malienne.

Tableau 12 : Evolution des composantes des différents secteurs de 2013 à 2019

| Mali | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Secteur primaire | 37% | 38% | 38% | 38% | 38% | 38% |
| Agriculture | 17% | 18% | 19% | 19% | 19% | 19% |
| Elevage & Chasse | 15% | 15% | 14% | 14% | 14% | 15% |
| Forêts | 2% | 2% | 2% | 2% | 2% | 2% |
| Pêche | 3% | 3% | 2% | 2% | 2% | 2% |
| Activité Extractive | 1% | 0% | 0% | 1% | 1% | 1% |
| Secteur secondaire | 18% | 18% | 17% | 18% | 19% | 19% |
| Fonderie | 7% | 7% | 6% | 7% | 7% | 7% |
| Agroalimentaire | 4% | 4% | 3% | 3% | 4% | 4% |
| Produits Chimiques | 1% | 1% | 2% | 2% | 2% | 2% |
| Energie | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Construction | 4% | 4% | 5% | 5% | 5% | 5% |
| Industrie manufacturière | 1% | 1% | 1% | 1% | 1% | 1% |
| Secteur tertiaire | 37% | 37% | 38% | 38% | 37% | 37% |
| Transport & Télécoms | 5% | 5% | 6% | 6% | 5% | 5% |
| Hôtellerie | 1% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Activité Financière | 2% | 2% | 2% | 2% | 2% | 2% |
| Commerce | 12% | 12% | 12% | 12% | 12% | 12% |
| Autres services | 9% | 8% | 8% | 8% | 8% | 8% |
| Activité Administrative | 10% | 10% | 10% | 11% | 11% | 10% |
| Production Imputée | -1% | -1% | -1% | -1% | -1% | -1% |
| PIB non marchand | | | | | | |
| PIB marchand | 93% | 93% | 93% | 94% | 94% | 95% |
| Administration publique | | | | | | |
| Droits et taxes | 7% | 7% | 7% | 6% | 6% | 5% |
| PIB Total | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

Source : INSTAT, Comptes nationaux, novembre 2018

2.2.2 PIB par composante

Du côté de la demande, la croissance économique est soutenue principalement par la demande interne qui était estimée à 11 565,4 milliards de FCFA en 2019 contre 8 766,3 milliards de FCFA en 2015. La demande extérieure totale était évaluée à 5 773,9 milliards de FCFA en 2019 contre 4 930,6 milliards en 2015.

En analysant les composantes de la demande interne, il ressort qu'elle est essentiellement tirée par la consommation finale, dont le montant était estimé à 8 876,6 milliards de FCFA en 2019 contre 1 173,2 milliards de FCFA pour l'investissement. Entre 2018 et 2019, bien que l'investissement ait enregistré une très légère baisse (-12,8 %), la demande interne a augmenté de 5,3 % grâce au dynamisme de la consommation (+6,1 %).

Tableau 13 : Evolution du PIB malien par composante (milliards de FCFA)

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 (estimations) | 2019 (projections) | 2020* (projections) |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| 1. Demande interne | 8034,5 | 8766,3 | 9424,9 | 10181,2 | 10983,7 | 11565,4 | 12429,4 |
| Consommation totale | 6764,2 | 7344,1 | 7818,7 | 8349,5 | 8876,6 | 9417,7 | 9993,8 |
| Privée | 5611,1 | 6075,7 | 6432,7 | 6840,7 | 7255,3 | 7649,6 | 8065,2 |
| Public | 1153,0 | 1268,4 | 1386,0 | 1508,9 | 1621,3 | 1768,1 | 1928,6 |
| Investissements totaux | 1463,2 | 1458,8 | 1620,4 | 1480,2 | 1347,5 | 1173,2 | 998,5 |
| Privé | 703,0 | 786,1 | 846,3 | 969,2 | 1119,6 | 1144,9 | 1304,9 |
| Public | 567,3 | 636,0 | 759,9 | 862,5 | 987,5 | 1002,7 | 1130,7 |
| 2. Demande extérieure totale | 4301,0 | 4930,6 | 5300,0 | 5517,1 | 5809,8 | 5773,9 | 5797,7 |
| 3. Variation des stocks | 159,6 | 186,4 | 286,7 | 138,4 | 62,9 | 126,2 | 2,8 |

Source : INSTAT, Comptes nationaux, novembre 2018

*projections avant la crise du COVID-19

Le document de référence des politiques de développement en vigueur au Mali est le cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023). A la différence du précédent « CREDD 2016-2018 » fondé sur la vision Mali 2025, il est fondé sur une nouvelle vision de long terme, Mali 2040. L'élaboration du CREDD 2019-2023 s'inscrit dans l'objectif de capitaliser sur les résultats du CREDD 2016-2018 en vue d'une stratégie proactive de transformation économique et sociale du Mali.

La Théorie de changement du CREDD 2019-2023 se base sur l'hypothèse qu'une bonne gouvernance démocratique, judiciaire et sécuritaire permettra de réduire la pauvreté multidimensionnelle, les inégalités entre les hommes et les femmes et les disparités économiques, y compris les effets néfastes du changement climatique. Cela permettra de briser le cycle de pauvreté endémique, de renforcer la résilience des populations et d'améliorer la sécurité.

3.1 Réalisations et achèvement récents

Le CREDD est d'abord présenté avant d'indiquer les principales réformes structurelles récentes entreprises dans le cadre de ce plan.

3.1.1 Présentation du CREDD

Le CREDD 2019-2023 est une réponse forte aux problématiques de développement. Sa vision est « Un Mali bien gouverné, où le vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité, où le processus de création de richesse est inclusif et respectueux de l'environnement et où le capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes ».

L'objectif est de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Pour atteindre cet objectif, le CEED est articulé autour des cinq axes suivants : (i) consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance, (ii) restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble, (iii) croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie, (iv) protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique, et (v) développement du capital humain.

Le premier axe vise à réformer les institutions politiques, adopter de meilleures pratiques démocratiques et améliorer la gouvernance administrative, économique, sociale et sécuritaire. Le second axe accordera une attention particulière à la mise en œuvre consensuelle de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et aux efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

L'axe 3 vise une croissance soutenue à travers une transformation structurelle de l'économie portée par une industrialisation plus forte grâce au développement des chaînes de valeur les plus compétitives, le développement et la modernisation des infrastructures, la promotion des valeurs et infrastructures culturelles porteuses de création de richesse, une meilleure productivité globale des facteurs, un système de financement de l'économie plus efficient et une exploitation judicieuse des ressources minières et des technologies de l'information et de la communication.

Le quatrième axe vise à concevoir le processus de développement avec le souci de préserver l'environnement et de développer la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique. Il s'agit enfin dans l'axe 5 de transformer l'important bonus démographique dont dispose le Mali en un réel dividende démographique et à faire également de l'urbanisation et de la migration des opportunités pour le développement du Mali.

Le Programme pluriannuel de convergence du Mali au titre de la période 2020-2024 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures contenues dans le CREDD. Ce programme vise un taux de croissance annuel moyen de 4,9 % sur la période 2020-2024, un gain de près de 5 points de croissance du taux de pression fiscale, passant de 15,8 % en 2020 à 20,0 % en 2024, un déficit budgétaire global maintenu à 3 % sur toute la période du Programme et un taux d'endettement progressivement en baisse : de 37,0 % en 2020 à 30,6 % en 2024.

Deux scénarios de croissance économique ont été élaborés dans le cadrage macro-économique CREDD : un niveau de croissance tendanciel, dit de base, et un niveau de croissance optimiste. Le taux de croissance moyen annuel du scénario de base, conforme aux objectifs définis dans le cadre du programme convenu avec le FMI est de 4,9 % sur la période 2019-2023 contre 6,5 % pour le scénario optimiste.

Le coût global de la mise en œuvre du CREDD s'élèverait à 13 876 milliards de FCFA sur la période 2019-2023, hors service de la dette publique, pour le scénario tendanciel, soit une moyenne annuelle de 2 775,2 milliards de FCFA. Ce montant s'élèverait sur la même période pour le scénario optimiste à 14 320,4 milliards de FCFA, hors service de la dette publique, soit un coût moyen annuel de 2 864,1 milliards de FCFA. Ce scénario prévoit une mobilisation de ressources supplémentaire, hors service de la dette publique, de 88,9 milliards de FCFA en moyenne par an. Cet effort serait recherché au niveau de la mobilisation des ressources intérieures, notamment fiscales.

Pour le financement du plan de développement, le Mali est accompagné par des partenaires techniques et financiers. Certains projets en lien avec la gouvernance et l'environnement (notamment lutte contre la corruption, les énergies nouvelles et renouvelables etc.) sont financés sous forme d'appuis budgétaires, tandis que d'autres le sont sous forme d'appuis projets (humanitaire, santé, éducation etc.). Le mécanisme de financement implique la mise en place d'une contrepartie de l'Etat. Les partenaires coordonnent les interventions dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel en fonction des zones et des domaines d'intervention des projets.

Pour le suivi-évaluation, le mécanisme de pilotage et de suivi du CREDD et des ODD institué par le Décret n°2018-0623 /PM-RM du 8 août 2018 devra constituer le cadre unique autour duquel toutes les parties prenantes seront mobilisées pour mesurer la réalisation des résultats et l'atteinte des objectifs fixés. Le dispositif de suivi-évaluation du CREDD est articulé autour de deux niveaux de gouvernance : le Comité National d'Orientation Stratégique présidé par le Premier Ministre et le Comité de Pilotage, présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances. Ces structures permettront une supervision stratégique de la mise en œuvre du CREDD et prendront des mesures de réajustement en fonction des progrès réalisés ou des contreperformances enregistrées. La Commission mixte Mali-Partenaires constituera le cadre de dialogue entre le Gouvernement, représenté par le Ministre de l'Economie et des Finances, et les Partenaires Techniques et Financiers.

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au CREDD

Certaines réformes récentes liées au CREDD rentrent dans le cadre du programme 2016-2018 qui a permis d'obtenir plusieurs résultats, notamment dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et l'amélioration et la modernisation de l'administration publique.

Les réformes administratives engagées pour l'organisation des services de la chaîne de dépenses et des ressources humaines ont permis d'améliorer l'efficacité dans la gestion des ressources humaines et financières de l'Etat. En effet, les directions administratives et financières des départements ministériels ont été scindées en direction des ressources humaines et en direction des finances et du matériel.

S'agissant des réformes de gestion des finances publiques, plusieurs actions ont été menées notamment l'informatisation des services d'assiettes et de dépenses, le renforcement de la chaîne de contrôle, la mise en œuvre du budget programme etc. Ces réformes permettraient à l'Etat de maîtriser les dépenses et de mobiliser les ressources fiscales en vue de dégager de l'espace budgétaire. Les réformes judiciaires visent à rapprocher la justice des justiciables pour non seulement équilibrer les pouvoirs du juge mais aussi garantir la qualité de la justice rendue. La mise en œuvre de ces réformes se fait progressivement selon une planification quinquennale.

Le Mali a élaboré un Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2019-2021. Le Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2019 constitue la première tranche annuelle. Le BSI 2019 s'équilibre en ressources et en emplois à la somme de 604,638 milliards de FCFA contre 543,567 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 61,071 milliards de FCFA correspondant ainsi à 11,24 %. De façon globale, le BSI 2019 est dominé par le secteur des infrastructures avec 33,88 % du montant total contre 44,69 % au titre du BSI 2018.

Ce programme a permis la construction du pont de Kayo reliant Koulikoro à la route nationale menant à Ségou en 2019, la construction de logements sociaux (5 928 logements sociaux de la première tranche des 12.566 unités lancée en 2018) dans le cadre du projet de 50 000 logements sociaux, la mise en œuvre de l'aménagement de la voie d'accès au 3^{ème} pont de Bamako, la construction d'un échangeur au carrefour de Missabougou et la réhabilitation du tronçon de la tour d'Afrique à Bamako.

3.2. Réalisations à venir

Pour atteindre les objectifs du CREDD, le gouvernement malien entreprend plusieurs projets et réformes dont les principaux sont :

- la poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'orientation agricole en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité du secteur agricole, notamment, les filières riz et coton ;

- la mise en œuvre des grands chantiers d'infrastructures de transport et hospitalières. Il s'agit, entre autres, des travaux de construction du quatrième pont de Bamako, la construction de la route transsaharienne, tronçon Bourem-Kidal-Frontière de l'Algérie, la poursuite de la construction de la route Zantiébougou-Kolondiéba-Frontière de la Côte d'Ivoire, l'extension et l'équipement de l'hôpital du Mali, l'amélioration du plateau technique de santé de Markala-Koutiala-Koulikro et l'achèvement du programme d'extension et de modernisation de l'aéroport International Modibo KEITA Senou ;

- la reprise des travaux de construction du barrage de Taoussa, la construction de centrales solaires, l'interconnexion aux réseaux électriques de certains Etats voisins (Ghana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire) ainsi que le développement de l'économie numérique avec la réalisation de la pose de 4 500 km de câbles à fibres optiques pour la connexion de huit capitales régionales et l'interconnexion aux pays voisins.

- l'accroissement de la production minière par le renforcement des programmes de cartographie et de recherche minière ;

- l'amélioration du recouvrement des recettes par la réduction progressive des exonérations, la modernisation et l'amélioration de l'administration fiscale et douanière, l'amélioration de manière durable du fonctionnement et du rendement de la TVA ainsi que le déploiement des téléservices et l'introduction de la facture normalisée ;

- la maîtrise des dépenses publiques, par l'amélioration de la gestion des investissements publics par le renforcement des capacités en matière d'évaluation des projets d'investissement, la poursuite de la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor ainsi que le renforcement du contrôle interne et externe des dépenses publiques ;

- l'amélioration du suivi des délais de paiement afin d'éviter la constitution d'arriérés au titre de la gestion de la dette.

4.1. Éléments structurels

4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont te-

nues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants Français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec

l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- ✓ Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- ✓ Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- ✓ Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- ✓ Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- ✓ Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste¹.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

¹ Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

4.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 % actuellement²). Les ad-

judications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'Etat et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,00 % et 4,00 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie

La masse monétaire s'est consolidée entre 2014 et 2019 au Mali en passant de 1 883,7 milliards à 2 991,8 milliards de FCFA (Tableau 14). En 2019, la masse monétaire du Mali était composée de 577,7 milliards de FCFA d'actifs étrangers nets et 2 991,2 milliards de FCFA d'actifs domestiques.

Tableau 14 : Composition de l'offre de monnaie du Mali

| En milliards de FCFA | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Actifs étrangers | 627,7 | 574,8 | 246,7 | 140,7 | 192,6 | 577,7 |
| Banque centrale | 317,7 | 222,0 | -82,0 | -8,1 | 106,9 | 287,9 |
| Dans les banques | 310,0 | 352,8 | 328,7 | 148,8 | 85,7 | 289,8 |
| Actifs domestiques | 1 693,7 | 2 086,1 | 2 595,7 | 2 861,0 | 3 200,6 | 2 991,2 |
| Au crédit de l'Etat | -74,2 | -35,9 | 199,7 | 300,9 | 643,6 | 328,6 |
| Banque centrale | -65,8 | -42,9 | 28,4 | 85,3 | 126,8 | -97,0 |
| Banque | -8,4 | 7,0 | 171,3 | 215,6 | 516,8 | 425,6 |
| Au crédit de l'économie | 1 767,9 | 2 122,0 | 2 396,0 | 2 560,0 | 2 557,0 | 2 662,7 |
| Autres | | | | | | |
| Offre de monnaie (M2) | 1 883,7 | 2 079,4 | 2 302,9 | 2 386,5 | 2 744,8 | 2 991,8 |
| Devises en circulation | 443,6 | 407,2 | 443,4 | 460,7 | 509,6 | 633,1 |
| Dépôt | 956,1 | 1 080,0 | 1 141,7 | 1 200,6 | 1 433,1 | 1 478,7 |

² La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.

| % d'augmentation observée au 31 Déc. | | | | | | |
|--------------------------------------|----------|---------|---------|--------|--------|---------|
| Actifs étrangers nets | -17,2% | -8,4% | -57,1% | -43,0% | 36,9% | 199,9% |
| Actifs domestiques nets | 20,0% | 23,2% | 24,4% | 10,2% | 11,9% | -6,5% |
| Crédit à l'Etat | -23,2% | -51,6% | -656,3% | 50,7% | 113,9% | -48,9% |
| Banque centrale | 65700,0% | -34,8% | -166,2% | 200,4% | 48,7% | -176,5% |
| Banques | -91,3% | -183,3% | 2347,1% | 25,9% | 139,7% | -17,6% |
| Crédit à l'économie | 17,3% | 20,0% | 12,9% | 6,8% | -0,1% | 4,1% |
| Offre de monnaie (M2) | 5,8% | 10,4% | 10,7% | 3,6% | 15,0% | 9,0% |

Source : BCEAO

4.2 Système bancaire et marchés financiers

4.2.1 L'environnement bancaire

L'environnement bancaire Mali est composé de banques et établissements de crédit classiques et d'institutions de microfinance. Selon la commission bancaire de l'UMOA, le Mali comptait 17 établissements de crédit agréés en 2018 (14 banques et 3 établissements financiers à caractère bancaire agréés) contre 16 en 2017. Le tableau 15 donne le bilan des banques et établissements financiers à caractère bancaire agréés sur la période 2014-2018. Entre 2014 et 2018, les actifs des banques ont aug-

menté de 3 224 à 4 705 milliards de FCFA. On note une augmentation des actifs des banques et établissements financiers à caractère bancaire agréés de 6 % entre 2017 et 2018.

Selon la commission bancaire, en 2018, le paysage bancaire malien était composé de 8 banques de grande taille (bilan >200 milliards de FCFA), 4 banques de taille moyenne (bilan compris entre 100 et 200 milliards de FCFA) et 4 banques de petite taille (bilan <100 milliards de FCFA).

Tableau 15 : Evolution du bilan des établissements de crédit agréés

| BILAN (Montant million de F CFA pour 16 établissements) | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|--------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Opération de trésorerie et interbancaire | 518 715 | 617 889 | 641 806 | 568 857 | 660 517 |
| Opération avec la clientèle | 1 571 892 1 | 1 895 120 | 2 203 635 | 2 373 493 | 2 518 136 |
| Opération sur titres et diverses | 853 906 | 1 044 679 | 1 188 639 | 1 242 587 | 1 221 806 |
| Valeur immobilière | 278 481 | 264 279 | 296 233 | 253 359 | 304 672 |
| Actionnaire ou Associés | 1 250 | 0 | 0 | 1 150 | 0 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 3 224 244 3 | 3 821 967 | 4 330 313 | 4 439 446 | 4 705 131 |

| | | | | | |
|--|--------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|
| Opération de trésorerie et interbancaire | 792 021 | 942 480 | 1 250 548 | 1 183 921 | 1 139 719 |
| Opération avec la clientèle | 2 012 238 | 2 381 450 | 2 536 654 | 2 672 553 | 2 900 662 |
| Opération sur titres et diverses | 95 604 | 98 691 | 113 670 | 201 734 | 207 904 |
| Versements restant à effectuer sur immobilisations financières | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions, fonds propres & assimilés | 324 381 | 399 346 | 429 441 | 381 238 | 456 846 |
| TOTAL DU PASSIF | 3 224 244 3 | 3 821 967 | 4 330 313 | 253 359 | 304 672 |

Source : BCEAO

La commission bancaire de l'UMOA indique que les emplois du système bancaire malien ont progressé en 2018 de 4,5 %, pour s'établir à 4 044,6 milliards à fin décembre 2018. Leur structure reste dominée par les crédits à la clientèle à hauteur de 62,3 % et les titres de placement pour 23,4 %. Les parts des immobilisations financières et des autres immobilisations se situaient respectivement à 0,7 % et 6,8 %. Les crédits à la clientèle ont augmenté de 6,1 % en 2018 en passant de 2 373,493 à 2 518,136 milliards de FCFA. Ils étaient composés principalement de crédits à court terme (68,8 %), de crédits à moyen terme (21,07 %) et des créances en souffrance (2,7 %).

Les crédits à court terme s'élevaient à 1 734,774 milliards FCFA en 2018. Ils ont enregistré un accroissement de 3,8 % entre 2017 et 2018. Quant aux crédits à moyen terme, d'un montant de 530,6 milliards, ils ont affiché une progression de 7,1 % sur la même période. Les crédits de long terme affichaient un montant 68,7 milliards en 2018, soit une augmentation de 79 % par rapport à l'année précédente.

S'agissant des créances en souffrance, elles se sont établies, en termes nets, à 174,6 milliards, soit une hausse de 8,2 % entre 2017 et 2018. Les engagements de crédit-bail ont enregistré une progression 38,9 % sur la même période, atteignant 9,34 milliards FCFA. Les titres de placement se sont établis à 945,6 milliards à fin 2018, soit une hausse de 7,8 %. Pour ce qui est des immobilisations financières et des autres immobilisations, elles affichaient 30,58 milliards et 274,08 milliards, en hausse respectivement de 14,1 % et 21 % entre 2017 et 2018.

Au 31 décembre 2018, le taux brut de dégradation du portefeuille client était de 12,3 %. En prenant en compte les provisions, le taux net de dégradation du portefeuille client s'établit à 6,9 % en 2018. Ce ratio est en légère hausse de 0,1 % par rapport à l'année 2017. En 2019, le taux d'intérêt des prêts variait entre 6 et 8 % d'une banque à une autre contre 4 à 5 % pour la rémunération de l'épargne. Le taux débiteur moyen est ressorti à 7,69 % en 2019 contre 7,86 % en 2018, soit une hausse de 0,17 point.

Tableau 16 : Taux d'intérêt moyen observé selon la durée du crédit (en %)

| Taux d'intérêt selon la durée du crédit | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| inf ou égal à 1 mois | 9,07 | 7,03 | 7,33 | 7,76 | 7,70 | 6,38 |
| sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois | 9,01 | 8,68 | 8,36 | 7,65 | 7,38 | 7,16 |
| sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois | 8,79 | 9,11 | 8,64 | 8,55 | 8,25 | 8,15 |
| sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an | 8,31 | 8,41 | 8,95 | 8,09 | 7,89 | 8,04 |
| sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans | 8,96 | 9,08 | 8,09 | 7,11 | 7,71 | 7,28 |
| sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans | 8,72 | 8,82 | 8,88 | 8,27 | 8,33 | 7,57 |
| sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans | 8,86 | 9,22 | 8,72 | 8,17 | 7,71 | 8,18 |
| Plus de 10 ans | 6,90 | 6,68 | 4,08 | 6,91 | 6,12 | 6,61 |
| Total | 8,71 | 8,64 | 8,34 | 7,99 | 7,86 | 7,69 |

Source : BCEAO

Tableau 17 : Taux d'intérêt moyen selon la durée du dépôt (en %)

| Taux d'intérêt selon la nature du dépôt | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| inf ou égal à 1 mois | 4,56 | 3,79 | 4,55 | 4,41 | 4,46 | 4,91 |
| sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois | 5,43 | 4,69 | 5,36 | 5,22 | 5,10 | 5,02 |
| sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois | 4,56 | 4,44 | 4,62 | 5,21 | 4,98 | 4,88 |
| sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an | 4,86 | 4,86 | 4,66 | 4,90 | 4,75 | 4,90 |
| sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans | 4,60 | 5,00 | 4,38 | 4,93 | 4,75 | 5,04 |
| sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans | 4,80 | 5,40 | 5,30 | 4,71 | 5,35 | 5,31 |
| sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans | 5,53 | 4,82 | 4,34 | 5,75 | 4,91 | 5,07 |
| Plus de 10 ans | 5,73 | | 5,91 | 4,59 | 3,88 | 4,08 |
| Total | 4,93 | 4,82 | 4,82 | 4,92 | 4,92 | 5,00 |

Source : BCEAO

Fin 2017, le nombre de Système Financier Décentralisé (SFD) au Mali était de 84. Ces structures comptaient 1 076 538 membres/clients. Les encours de dépôts et de crédit se sont respectivement élevés à 73 568 millions et 104 501 millions de FCFA. L'encours des crédits et le montant des dépôts collectés par les SFD au Mali ont augmenté respectivement de 26,7 % et 31,0 % en 2019.

Selon le rapport de la commission bancaire, les SFD maliens relevant de l'article 44 ont affiché un bilan total de 144,5 milliards F CFA en 2018. Ce bilan était en hausse de 7,3 % par rapport à 2017. En 2018, le Mali comptait 11 SFD relevant de l'article 44.

Quant aux SFD en difficulté, 16 institutions de microfinance dans l'espace UEMOA étaient sous administration provisoire fin décembre 2019, dont une au Mali.

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créance (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres ; alors que ceux des titres publics par syndication, des obligations privées et des actions

sont quant à eux régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

4.2.2.1 La BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

Depuis 2016, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives qui s'accroissent jusqu'en 2018 puis un ralentissement en 2019. Il a reculé de -3,8 % en 2016 à -16,81% en 2017 et -29,14 % en 2018. Toutefois, la baisse s'est ralentie en 2019 pour atteindre -3,4 %.

Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et boisson ainsi que l'agro-Industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement. La baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché.

De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2019, l'Indice BRVM Composite est passé de 172,2 le 31/12/2018 à 159,2 le 31/12/2019. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 845 milliards de FCFA à fin 2018 à 4 741 milliards de FCFA à fin 2019, soit une baisse de 2 %.

La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA de transactions en 2018 et 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 4 233 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 contre 3 444 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 23 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

Tableau 18 : Evolution du marché financier de la BRVM

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|
| Indices BRVM 10 | 246 | 268 | 290 | 262 | 220 | 154 | 149 |
| Indices BRVM composite | 232 | 258 | 304 | 292 | 243 | 172 | 159 |
| Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA | 6 706 | 7 459 | 9 079 | 10 216 | 9 806 | 8 289 | 8 973 |
| Marché Actions | 5 634 | 6 320 | 7 500 | 7 706 | 6 836 | 4 845 | 4 741 |
| Marché Obligations | 1 073 | 1 139 | 1 579 | 2 509 | 2 970 | 3 444 | 4 233 |
| Nombre de sociétés cotées | 37 | 38 | 39 | 43 | 45 | 45 | 46 |

Source : BRVM

4.2.2.2 Le marché des actions

En 2019, une seule société malienne était cotée en bourse : La Bank of Africa Mali (BOAM). Le 8 Mai 2020, la BOAM affichait une capitalisation globale de 15,45 milliards F CFA avec un volume de 15 450 000 titres. Le titre BOAM a connu une évolution annuelle de -15,65 % au 04 juin 2020. Cette évolution était

estimée à -13,91 % le 11 juin 2020 et à -13,04 % le 19 juin 2020. La BOAM ne figure pas dans la composition de l'indice BRVM 10 révisé en avril 2019, en janvier 2020 et en avril 2020.

4.2.2.3 Marché des Titres publics

Selon l'UMOA Titres, le gouvernement malien, à travers le Trésor public, a organisé par adjudication six

(6) émissions de bons du trésor (BAT) et quatorze (14) émissions d'obligations du trésor (OAT) en 2019. Au total, sur le marché par adjudication, un montant de 428 milliards de FCFA a été mobilisé en 2019 sur le marché financier sous régional contre 393 milliards de FCFA en 2018, ce qui donne une hausse de 8,90 %. Le taux d'intérêt variait entre 5 % et 6,50 % selon la maturité de l'émission.

Du 1^{er} janvier au 10 juin 2020, le Mali a procédé à onze (11) émissions de titres publics par adjudication pour un montant total de 330 milliards de FCFA. Par ailleurs, parmi les émissions réalisées pendant la période, quatre (04) ont été des émissions simultanées, proposant aux investisseurs divers instruments (BAT et/ou OAT) en une émission.

Tableau 19 : Emissions d'obligations du Mali

| Instrument | Date de l'opération | Date de valeur | Echéance | Montant (millions FCFA) |
|------------|---------------------|----------------|------------|-------------------------|
| OAT | 10/06/2020 | 11/06/2020 | 11/06/2023 | 30 000 |
| OAT | 10/06/2020 | 11/06/2020 | 11/06/2025 | |
| OAT | 10/06/2020 | 11/06/2020 | 11/06/2027 | |
| BAT | 27/05/2020 | 28/05/2020 | 26/05/2021 | 30 000 |
| OAT | 13/05/2020 | 14/05/2020 | 14/05/2023 | 30 000 |
| OAT | 13/05/2020 | 14/05/2020 | 14/05/2025 | |
| BAT | 05/05/2020 | 06/05/2020 | 04/08/2020 | 80 000 |
| BAT | 29/04/2020 | 30/04/2020 | 28/10/2020 | 30 000 |
| OAT | 29/04/2020 | 30/04/2020 | 30/04/2023 | |
| OAT | 15/04/2020 | 16/04/2020 | 16/04/2023 | 25 000 |
| OAT | 15/04/2020 | 16/04/2020 | 16/04/2025 | |
| BAT | 04/03/2020 | 05/03/2020 | 02/09/2020 | 25 000 |
| OAT | 19/02/2020 | 20/02/2020 | 20/02/2023 | 30 000 |
| OAT | 05/02/2020 | 06/02/2020 | 06/02/2023 | 25 000 |
| BAT | 15/01/2020 | 16/01/2020 | 13/01/2021 | 25 000 |
| BAT | 11/12/2019 | 12/12/2019 | 09/12/2020 | 10 000 |
| OAT | 21/11/2019 | 22/11/2019 | 22/11/2022 | 20 000 |
| OAT | 23/10/2019 | 24/10/2019 | 24/10/2024 | 15 000 |
| BAT | 09/10/2019 | 10/10/2019 | 07/10/2020 | 20 000 |
| OAT | 25/09/2019 | 26/09/2019 | 26/09/2022 | 20 000 |
| OAT | 11/09/2019 | 12/09/2019 | 12/09/2024 | 20 000 |
| OAT | 28/08/2019 | 29/08/2019 | 29/08/2022 | 25 000 |
| OAT | 14/08/2019 | 16/08/2019 | 16/08/2024 | 20 000 |
| OAT | 31/07/2019 | 01/08/2019 | 01/08/2022 | 20 000 |
| BAT | 12/06/2019 | 13/06/2019 | 10/06/2020 | 20 000 |
| OAT | 29/05/2019 | 31/05/2019 | 31/05/2024 | 20 000 |
| BAT | 15/05/2019 | 16/05/2019 | 13/05/2020 | 25 000 |
| OAT | 24/04/2019 | 25/04/2019 | 28/02/2024 | 15 000 |
| OAT | 10/04/2019 | 11/04/2019 | 11/04/2022 | 20 000 |
| OAT | 27/03/2019 | 28/03/2019 | 28/03/2022 | 20 000 |
| OAT ES | 27/02/2019 | 28/02/2019 | 28/02/2022 | 50 000 |
| OAT ES | 27/02/2019 | 28/02/2019 | 28/02/2024 | 50 000 |
| BAT | 13/02/2019 | 14/02/2019 | 12/02/2020 | 20 000 |
| OAT | 30/01/2019 | 31/01/2019 | 31/01/2022 | 20 000 |
| BAT | 16/01/2019 | 17/01/2019 | 15/01/2020 | 20 000 |

Source : Agence UMOA-Titres

4.2.3. Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou les SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA³ ;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers

régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale⁴ ;

- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional⁵.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional (MFR) de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;

³ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

⁴ Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

⁵ L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.3 Taux d'inflation

Le taux d'inflation est estimé à 0,4 % en 2019 au Mali contre 1,9 % en 2018. Sur la période 2014-2019, le taux d'inflation a respecté la norme communautaire

($\leq 3\%$) en se situant entre 2,7 % et 0,4 %. En 2020, le taux d'inflation devrait s'établir à 1,3 %.

Tableau 20 : Evolution du taux d'inflation.

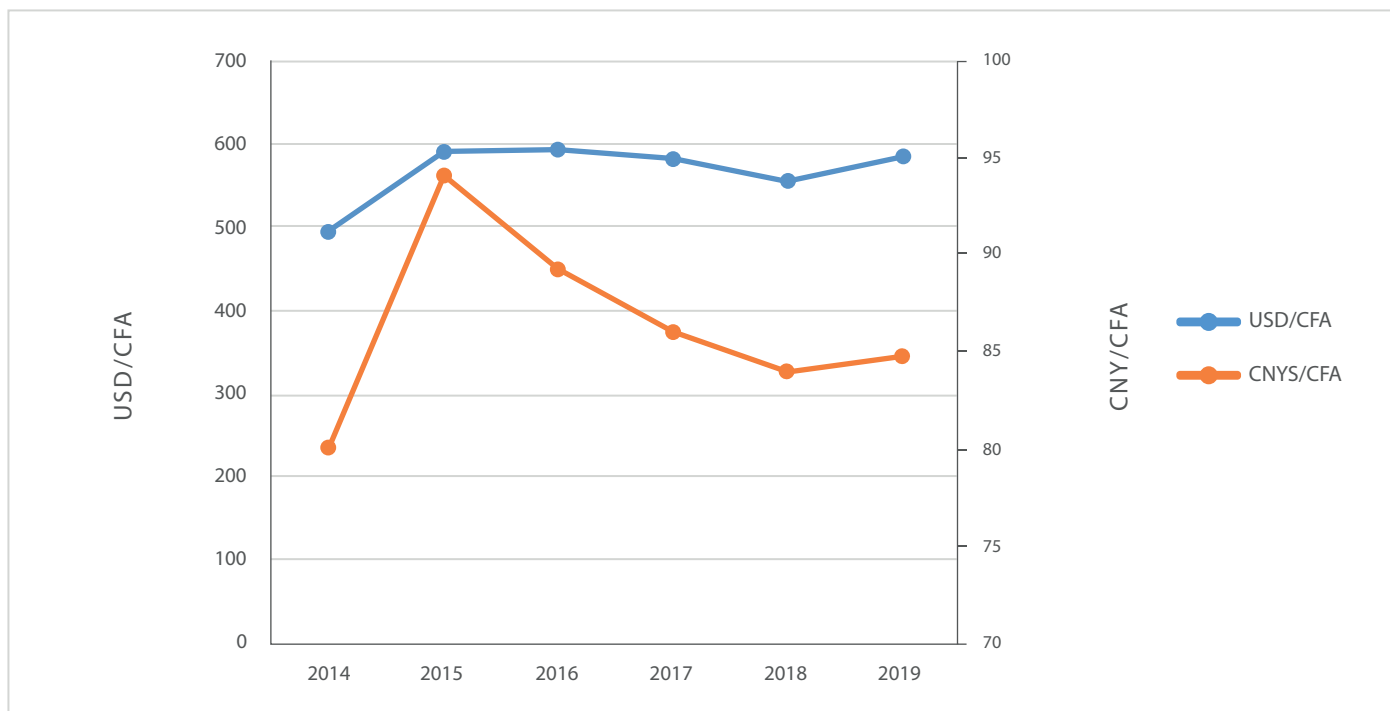
| Année | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 (Estimation) | 2020 (Projection) |
|-------------------------|------|------|------|------|------|----------------------|----------------------|
| Taux d'inflation (en %) | 2,7 | 1,4 | -1,8 | 1,8 | 1,9 | 0,4 | 1,3 |

Source : BCEAO

4.4 Taux de change

Le taux de change entre le Dollar US et le Franc CFA a légèrement augmenté sur la période 2014-2019, passant de 1 USD pour 494 FCFA à 1 USD pour 586 F CFA (Figure 3). Quant au taux de change entre le Yuan chinois et Franc CFA, il a passé de 1 CNY pour 80,11 F CFA en 2014 à 1 CNY pour 84,82 en 2019. Autrement, le franc CFA s'est légèrement déprécié par rapport à ces deux monnaies particulièrement importantes pour le financement de l'économie du pays.

Figure 3 : Evolution du taux de change USD/FCFA et CNY/FCFA



Source : BCEAO

4.5 Réserves étrangères

Les principaux actifs recensés au niveau de la Banque centrale sont les avoirs de réserve, c'est-à-dire les avoirs extérieurs mis à la disposition ou sous le contrôle des autorités monétaires. Les réserves du Mali sont centralisées au niveau de la BCEAO

conformément aux principes de la zone Franc. Le tableau 21 montre que les réserves du Mali sont passées de 568,1 à 526,1 milliards de francs CFA de 2014 à 2018.

Tableau 21 : Evolution des réserves étrangères

| Actif extérieur | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Milliards de francs CFA | | | | | | |
| Avoirs officiels de réserve | 61,709 | 70,536 | 67,332 | 80,159 | 80,375 | 157,862 | 158,864 |
| Or monétaire | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Monnaie étrangère | 2,567 | 1,222 | 0,724 | 2,139 | 1,864 | 2,526 | 2,092 |
| Dépôts et Titres inclus dans les réserves officielles | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Position de réserve au FMI | 5,306 | 11,895 | 9,377 | 31,136 | 19,234 | 28,927 | 24,548 |
| Avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) | 53,835 | 57,419 | 57,232 | 46,883 | 59,276 | 126,409 | 132,224 |
| Autres actifs extérieurs | 552,006 | 497,509 | 417,251 | 169,326 | 267,256 | 368,199 | 522,001 |
| Total | 613,715 | 568,045 | 484,583 | 249,485 | 347,631 | 526,061 | 680,865 |

Source : BCEAO

5.1 Balance des paiements

Après des années consécutives de détérioration de son solde, le déficit du compte courant s'est atténué en 2018, en ressortant à 464,495 milliards de FCFA. Cette progression résulte essentiellement des performances enregistrées dans les échanges commerciaux qui ont affiché un déficit de 212,601 milliards, après celui de 409,557 milliards enregistré en 2017. Cependant, le déficit des services s'est creusé, passant de 807,764 milliards en 2017 à 839,868 milliards en 2018 soit une hausse d'environ 4 %.

Le déficit du compte de revenu primaire a légèrement reculé de 7,471 milliards entre 2017 et 2018, avec la hausse de la rémunération des salariés résidents. Quant au compte de revenus secondaires, son excédent a augmenté de 7,282 milliards, porté par la bonne tenue des envois de fonds des travailleurs migrants.

La balance commerciale, qui est structurellement déficitaire, s'est nettement améliorée en 2018 grâce à la hausse de la production des principaux biens exportés par le pays. Les transactions commerciales

avec l'extérieur se sont soldées en 2018 par un déficit de 212,601 milliards, en amélioration de 196,956 milliards par rapport à 2017 où elles avaient affiché un déficit de 409,557 milliards. Cette consolidation est imputable à l'augmentation de 18,1 % des exportations, atténuée en partie par la progression de 5,2 % des importations.

Le taux de couverture des importations par les exportations s'est établi à 90,4 %, en progression de 9,9 points par rapport à 2017. De même, le degré d'ouverture commerciale est ressorti à 22,0 %, inscrivant ainsi une hausse de 0,8 point par rapport à 2017.

Au terme de l'année 2018, le compte de capital a dégagé un excédent de 132,957 milliards. Cet excédent correspond essentiellement aux remises de dettes et aux aides destinées à financer l'investissement. Le solde du compte de capital a connu une baisse de 11,4 % en 2018 par rapport à son niveau de 2017. Cette détérioration découle de la hausse des flux débiteurs des acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits ainsi que de la réduction des transferts en capital.

Tableau 22 : Balance des paiements du Mali en milliards de FCFA

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 (estimations) | 2020 (projections) |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| Balance du compte courant | -334,143 | -412,492 | -601,991 | -644,099 | -464,495 | -561,7 | -480,348 |
| Balance commerciale sur les biens et services | -1 101,349 | -1 204,938 | -1 403,076 | -1 217,322 | -1 052,470 | -1 638,07 | -1 981,2 |
| Exportations | 1 374,174 | 1 606,794 | 1 675,870 | 1 685,895 | 1 991,432 | 1 907,8 | 2 620,08 |
| Dont coton | 166,727 | 183,101 | 187,568 | 223,415 | 270,779 | 231,4 | 250,6 |
| Dont Or | 917,700 | 1 004,139 | 1 120,373 | 1 175,719 | 1 388,358 | 1 285,62 | 1 636,5 |
| Importations CAF | -1 935,081 | -2 247,725 | -2 402,330 | -2 494,586 | -2 623,85 | -2 681,57 | -3 711,78 |
| Dont produits énergétiques | -434,788 | -384,230 | -425,774 | -572,282 | -633,400 | -625,9 | -617,8 |
| Dont produits alimentaire | -248,738 | -308,518 | -335,960 | -329,967 | -327,161 | -341,55 | -375,3 |
| Services (net) | -850,055 | -923,639 | -1 060,988 | -807,764 | -839,868 | -864,3 | -889,5 |
| Balance des revenus primaires | -190,012 | -174,845 | -222,072 | -290,849 | -283,378 | - | - |
| Balance des revenus secondaires (transfert) | 957,218 | 967,291 | 1 023,156 | 864,071 | 871,353 | - | - |
| Compte en capital | 114,088 | 202,457 | 124,230 | 150,108 | 132,957 | 220,8 | 204,2 |
| Acquisition ou cessions d'actifs non financiers | -1,978 | -3,925 | -3,439 | -2,070 | -6,084 | - | - |
| Dont investissements directs | | | | | | | |
| Dont Autres | | | | | | | |
| Transfert de capital | 116,066 | 206,382 | 127,669 | 152,178 | 139,041 | - | - |
| Erreurs et omissions statistiques | -24,906 | -38,493 | -37,572 | 35,302 | 0,000 | 0,000 | 0,000 |

BCEAO, FMI

5.2.1 Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEi) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1^{er} juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1^{er} janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1^{er} janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %,

en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.

- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, d'une « Stratégie régionale de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA » et d'un « Cadre logique pour la mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA ».

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est d'aider les Etats membres à augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

- **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- (i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des mar-

chandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

- (ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- (iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;
- (iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;
- (v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

| Catégorie | Description | Taux |
|-----------|--|------|
| 0 | Biens sociaux essentiels | 0 % |
| 1 | Matières premières de base et biens d'équipement | 5 % |
| 2 | Produits intermédiaires | 10 % |
| 3 | Biens de consommation finale | 20 % |
| 4 | Biens spécifiques pour le développement économique | 35 % |

Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

• **Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO**

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

| PARTENAIRES | REGIMES SPECIFIQUES |
|----------------------------|---|
| Union Européenne (UE) | APEi, SPG, SPG+, TSA |
| CEDEAO | TEC, SLE |
| Reste AFRIQUE | Accords bilatéraux |
| USA | AGOA |
| ASIE | Accords Bilatéraux |
| Autres pays industrialisés | Système de Préférences Généralisées (SPG) |
| Reste du monde | Accords bilatéraux, SPG |

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans⁶ ;
- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG Tout sauf les armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

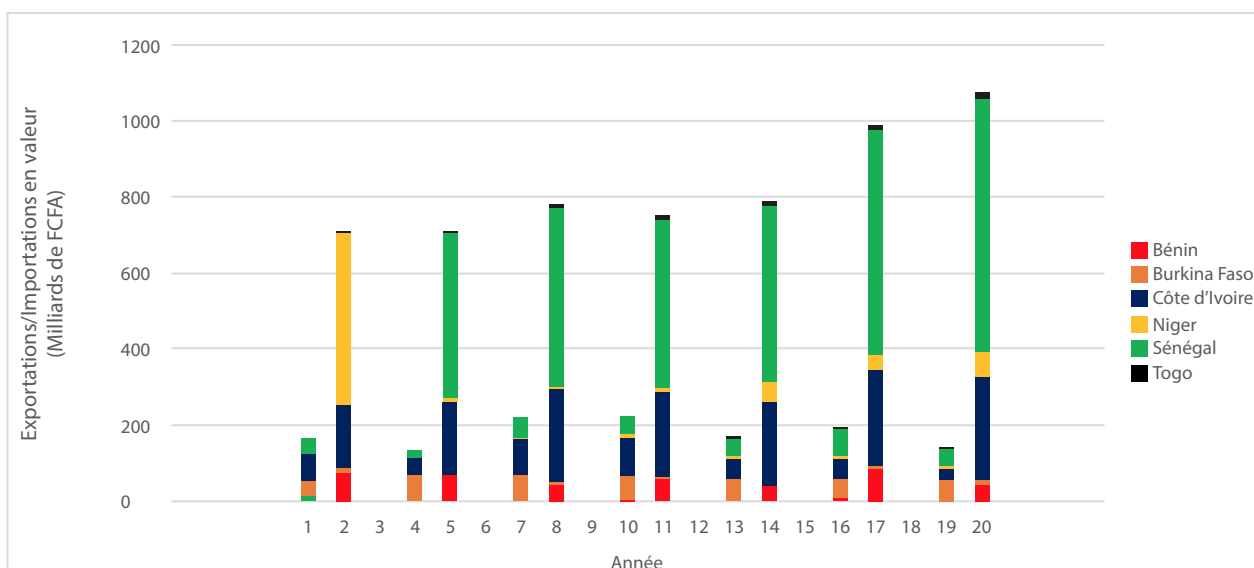
5.2.2 Echanges régionaux en valeur

La part des pays de l'Union dans les importations du Mali est ressortie à 36,86 % (1 074, 489 milliards) en 2019 contre 40,3 % (887, 635 milliards) en 2018. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont les principaux fournisseurs des importations communautaires du Mali. Les parts respectives de ces deux pays dans les importations totales du Mali étaient de 22,83 % et 9,41 % en 2019 contre 18,2 % et 14,5 % en 2018.

En ce qui concerne les exportations, la part des pays de l'UEMOA a progressé entre 2017 et 2018, avec une valeur de 280,658 milliards (14,1 % des exportations totales) en 2018, après un montant de 188,953 milliards en 2017. En 2019, la valeur des exportations du Mali à destination des pays membres a baissé pour se situer à 140,534 milliards de FCFA.

Les échanges se traduisent selon le rapport de la BCEAO (2018) par une balance commerciale intra-UEMOA fortement déficitaire pour le Mali durant la période 2013-2018, avec un solde de -606,978 milliards et un taux de couverture des importations par les exportations de 31,6 % en 2018 contre 90,4 % pour l'ensemble des partenaires commerciaux du Mali. Il faut noter que les échanges entre le Mali et la Guinée Bissau ont été quasi nuls entre 2013 et 2019, et ne sont pas représentés dans la figure 4.

Figure 4 : Valeur des exportations et des importations entre le Mali et les autres pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO, INSTAT

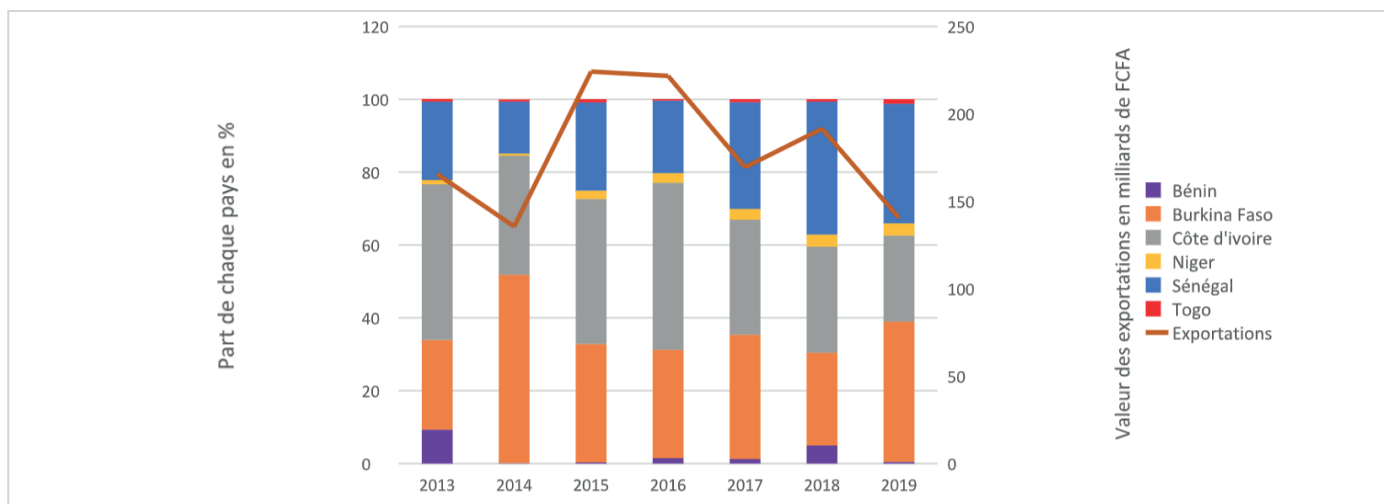
⁶ Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

Les exportations du Mali vers les 7 pays de l'UEMOA sont faibles et relativement stables. La structure par pays du commerce intra-UEMOA montre que le solde commercial n'est excédentaire qu'avec le Burkina Faso, deuxième pays de destination des exportations après la Côte d'Ivoire. Les exportations vers le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire étaient respective-

ment de 58, 65 milliards (32,88 %) et 64,07 milliards (35,92 %) de FCFA en moyenne par an durant la période 2013-2019. Une bonne partie des exportations sont aussi dirigées vers le Sénégal qui est le troisième partenaire avec environ 25,57 % des exportations. Viennent ensuite le Bénin, le Niger et le Togo avec respectivement environ 2,55 %, 2,37 % et 0,69 % des exportations du Mali. Aucune exportation n'est destinée à la Guinée Bissau.

Figure 5 : Structure des exportations du Mali par destination pour les exportations vers les sept autres pays de la zone UEMOA entre 2013 et 2019

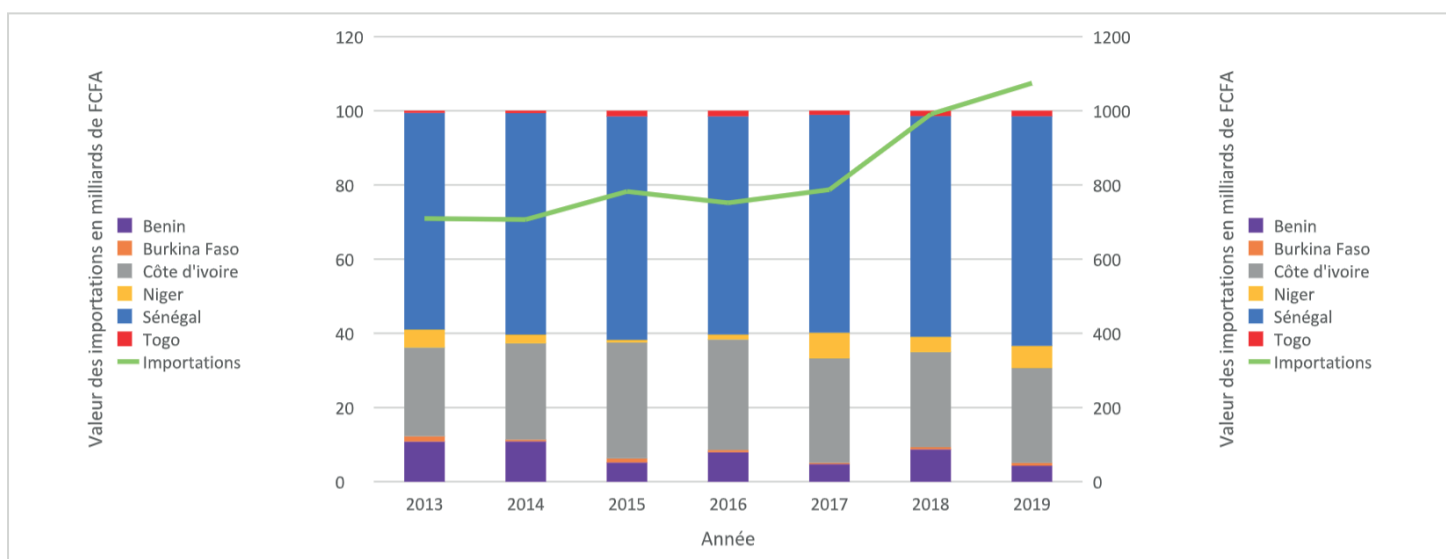


Source : BCEAO, INSTAT

Les principaux partenaires du Mali à l'importation sont le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Les importations moyennes annuelles en provenance du Sénégal et de la Côte d'Ivoire ont représenté respectivement environ 60 % et 27 % des importations communautaire

du Mali, soit 87 % pour les deux pays. Le Bénin, le Niger, le Togo et le Burkina Faso avaient des parts respectives d'environ 8 %, 3,4 %, 1,1 % et 0,74 % en moyenne durant la période 2013-2019.

Figure 6 : Structure des importations du Mali par fournisseur pour les importations en provenance des autres pays de la zone UEMOA entre 2013 et 2019



Source : BCEAO, INSTAT

5.2.4 Echanges régionaux par type

Les principaux produits d'exportation du Mali vers les pays de l'Union sont l'engrais et les animaux vivants.

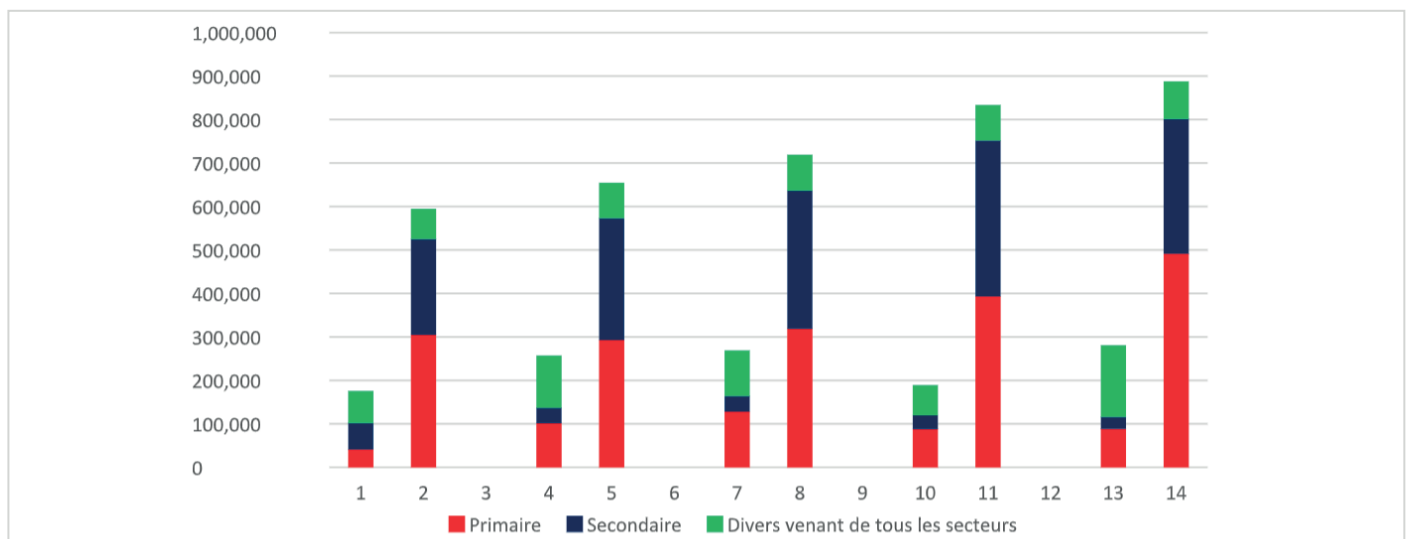
En effet, les exportations de bétail sont ressorties à 86,800 milliards en 2018, soit 30,9 % des exportations totales vers les pays de l'Union. La Côte d'Ivoire et le Sénégal, principaux destinataires de ce produit, absorbent respectivement 25,5 % et 41,2 % des exportations d'animaux vivants. Les exportations d'engrais vers la zone ont diminué en 2018, en s'établissant à 27,712 milliards, soit 9,9 % du total des exportations vers les pays de l'UEMOA, après 16,8 % en 2017. Le Burkina Faso reste le principal pays de destination pour ce produit.

Selon le rapport de la BCEAO sur la balance des paiements et la position extérieure globale du Mali en

2018, les importations d'origine communautaire ont porté essentiellement sur les produits pétroliers qui y transitent (20,3 % des importations totales du Mali), les matériaux de construction (6,8 %) et les produits alimentaires (4,4 %). Pour ces produits, les pays de l'Union restent les principaux fournisseurs du Mali. En effet, ils l'ont approvisionné en hydrocarbures pour 70,6 %, en matériaux de construction pour 37,8 % et en produits alimentaires pour 29,7 %. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont les principaux fournisseurs de ces produits.

En regroupant ces produits par secteur, il ressort que les produits des secteurs primaire et secondaire constituent les principaux flux d'échanges communautaires du Mali. Les produits du secteur primaire ont une part majoritaire dans les échanges.

Figure 7 : Principaux produits par catégories échangés avec les principaux partenaires de l'UEMOA (millions de FCFA)



Source : BCEAO, INSTAT

5.3 Commerce international

Le commerce international est analysé en considérant d'abord la politique commerciale, ensuite les échanges internationaux en valeur et par destination et enfin les échanges internationaux en valeur et par produit.

5.3.1 Politique commerciale

Le code de commerce adopté par la loi n°92-002 du 27 août 1992 reste le texte de référence qui régit le commerce, les activités commerciales et le cadre institutionnel dans lequel elles s'exercent. La politique commerciale du pays se traduit par des accords

régionaux, des accords multilatéraux et des accords préférentiels.

Le Mali est membre fondateur de l'UEMOA créée le 10 janvier 1994. Il est aussi membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La politique régionale du pays en matière de commerce consiste essentiellement en la mise en œuvre des actes de l'UEMOA.

Le Mali envisage, avec le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, la création d'une Zone économique spéciale (ZES) constituée des régions de Sikasso au Mali,

Korhogo en Côte d'Ivoire et Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. Lancée en mai 2018, l'objectif visé par le projet de la ZES est de créer des opportunités d'investissements et un environnement juridique et commercial favorable notamment dans les domaines de l'agro-business, des technologies de l'information et de la communication, de la culture, du tourisme, des services médicaux, des industries manufacturières et des services financiers.

En ce qui concerne les accords multilatéraux, le Mali est devenu membre de fait du GATT en juin 1967 et partie contractante en janvier 1993, le Mali a adhéré à l'organisation mondiale du commerce (OMC) le 31 Mai 1995 en ayant le statut de « pays moins avancé » (PMA). Le Mali a ouvert une mission permanente à Genève en 2002 et participe régulièrement aux négociations commerciales à l'OMC. Le Mali a également adhéré aux accords APC.

Le Mali a été admis en 2002 à l'African Growth and Opportunity Act (AGOA). L'AGOA est un programme de préférence commerciale pour ouvrir volontairement le marché américain aux exportations des pays membres. Ainsi, en 2006, les artisans maliens ont commencé à exporter des produits d'arts aux Etats-Unis. Des tapis de laine et des toiles peintes en bogolan d'une valeur d'environ 1,3 million de FCFA ont été exportés. Le Mali dispose d'un Comité national de suivi AGOA depuis son admission au régime de préférence en 2002 et une stratégie de mise en œuvre du plan d'action action AGOA a été adoptée. Le coût global de la mise en œuvre du Plan d'action de la stratégie sectorielle artisanat AGOA est estimé à vingt-cinq milliards FCFA (25 000 000 000) pour la période 2017-2022.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer les capacités des acteurs, le Gouvernement a créé l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX) par la loi n°2011-032/AN-RM du 24 juin 2011. L'Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité (AMANORM) a été également créée pour animer et coordonner les travaux, études et enquêtes en matière de normalisation, de promotion de la qualité, de certification et d'accréditation. Le Mali, à travers l'AMANORM, est membre permanent de l'ISO, membre du Codex Alimentarius et membre affilié au programme de la CEI. Il est aussi membre de l'ARSO (African Organisation for Standardisation), du programme d'harmonisation des normes de la CE-

DEAO (ECOSHAM), de l'Organisme ouest africain (UEMOA) de la normalisation, la certification et de la promotion de la qualité (NORMCEQ) et du Réseau Normalisation et Francophonie (RNF).

Un plan de développement du commerce a été élaboré et validé en novembre 2018. Il est fondé sur le niveau de développement du commerce aussi bien intérieur qu'extérieur, la situation du secteur privé et du climat des affaires au Mali et les actions prioritaires à mener de façon coordonnée au niveau des secteurs à fort potentiel de compétitivité (transformation agroalimentaire, le textile, la communication etc.). Les domaines prioritaires de la politique commerciale sont : le développement de la chaîne de valeur (bétail viande, transformation agro-alimentaire etc.), le développement du tissu industriel et l'amélioration du climat des affaires.

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Les données du tableau 23 montrent que les ventes extérieures du Mali sont destinées principalement au continent africain, suivi de l'Europe. Les exportations vers le continent africain s'élevaient à 892,186 milliards (47,03 %) en 2019 contre 971,7 milliards en 2018 (47,6 % du total), montant inférieur à celui de l'année 2017 qui était de 1 024,7 milliards (61,9 %). L'Afrique du Sud est le principal partenaire africain du Mali en termes d'exportation. La part des pays de l'UEMOA a progressé, avec une valeur de 191,5 milliards en 2018, après un montant de 169,5 milliards en 2017. En 2019, cette valeur a baissé (140,53 milliards).

En 2018, le rapport de la BCEAO indique que la part du continent européen dans le total des exportations du Mali est en augmentation de 10,5 points par rapport à l'année précédente, pour un montant de 670,819 milliards en 2018 (33,7 %), après 390,950 milliards (23,2 %) en 2017. Le continent asiatique occupe le troisième rang, en termes de destination des exportations en 2018. Sa part dans les exportations totales s'est établie à 17,9 % du total, soit 356,937 milliards, après 14,5 % en 2017.

Tableau 23 : Orientations géographiques des exportations du Mali entre 2013 et 2019 (Milliards de FCFA)

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019* |
|---------------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|
| Exportations | 1 371,6 | 1 409,7 | 1 874, 9 | 1 782,4 | 1 737,7 | 2 012,1 | 1 896, 693 |
| Afrique | 1014,4 | 930,8 | 134,1 | 1 050,5 | 1 024,7 | 971,7 | 892, 186 |
| UEMOA | 165,6 | 135,6 | 224,2 | 221,7 | 169,5 | 191,5 | 140,534 |
| Bénin | 15,4 | 0,2 | 0,7 | 3,3 | 2,1 | 9,5 | 0,672 |
| Burkina Faso | 40,8 | 70,1 | 72,9 | 66 | 57,9 | 48,8 | 54,114 |
| Côte d'Ivoire | 70,8 | 44,3 | 89,3 | 101,6 | 53,5 | 55,8 | 33,229 |
| Guinée Bissau | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Niger | 1,9 | 0,8 | 5,1 | 5,9 | 5 | 6,3 | 4,658 |
| Sénégal | 35,7 | 19,4 | 54,3 | 44,2 | 49,7 | 69,9 | 46,168 |
| Togo | 1,1 | 0,7 | 1,9 | 0,8 | 1,3 | 1,2 | 1,693 |
| CEDEAO hors UE-MOA | 15,9 | 17,0 | 28,7 | 18,9 | 13,1 | 12,8 | - |
| Nigeria | 0,3 | 0,4 | 0,2 | 0,4 | 0,2 | 0,5 | 0,171 |
| Gambie | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,088 |
| Ghana | 2,5 | 2,7 | 1,7 | 2,8 | 3,1 | 1,9 | - |
| Guinée | 12,0 | 12,7 | 26,4 | 15,4 | 9,8 | 9,7 | 12,5 |
| Afrique du sud | 804,0 | 765,5 | 859,6 | 793,3 | 827,7 | 757,3 | 731,97 |
| Union Européenne | 153,0 | 201,5 | 66,9 | 44,4 | 23,1 | 40,0 | 51, 754 |
| Dont France | 8,8 | 13,8 | 19,0 | 11,3 | 5,5 | 9,3 | 9, 364 |
| Etats Unis | 9,7 | 6,7 | 15,2 | 4,8 | 5,5 | 11,3 | 6,045 |
| Japon | 1,2 | 0,6 | 5,7 | 4,1 | 3,8 | 2,1 | 0,549 |
| Autres | - | - | 190,5 | 119,6 | 439,1 | 688,5 | - |

Source : BCEAO

*Données INSTAT

En termes d'importations, le continent africain est également le principal fournisseur du Mali, suivie de l'Europe et de l'Asie selon le rapport de la BCEAO pour 2018. La part de l'Afrique dans le total des importations s'est établie à 47,5 % contre 46,3 % en 2017, marquant ainsi une progression de 1,23 point. Les importations CAF des autres pays de l'UEMOA (83,8 % des importations en provenance de l'Afrique) ont enregistré une hausse de 8,7 % de leur valeur.

En 2018, la part de l'Europe dans les importations du Mali était de 21,8 %, soit 4,1 points de moins que l'année 2017. La part de la France dans le total des importations en provenance d'Europe se situait à 35,5

% en 2018, après 29,3 % en 2017. Quant au continent asiatique, sa part a progressé de 2,6 points en ressortant à 24,1 %. La Chine, l'Inde, le Japon et les Emirats Arabes Unis, fournissent le Mali en céréales, biens d'équipement et de consommation faisant passer l'Asie au deuxième rang des fournisseurs du Mali en 2018 selon le rapport de la BCEAO.

Selon les données de l'INSTAT, en 2019, les importations du Mali en provenance du continent africain s'élevaient à 1 271,377 milliards de FCFA, soit 43,61 % de des importations totales du pays. Le tableau 24 donne l'orientation des importations du Mali entre 2013 et 2019.

Tableau 24 : Orientation géographique des importations du Mali entre 2013 et 2019 (milliards de francs FCFA)

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019* |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|
| Importations | 1 888,1 | 1 941,4 | 2 361,5 | 2 280,2 | 2 283,2 | 2 526,0 | 2 914, 983 |
| Afrique | 859,9 | 839,9 | 965,2 | 963,4 | 964,3 | 1192,3 | 1 271, 377 |
| UEMOA | 709,5 | 706,7 | 782,4 | 751,8 | 787,2 | 990,7 | 1 074, 489 |
| Bénin | 76,8 | 76,8 | 40,5 | 59,7 | 37,3 | 86,4 | 46, 166 |
| Burkina Faso | 10,1 | 3,3 | 8,5 | 4,5 | 2,7 | 5,8 | 8, 312 |
| Côte d'Ivoire | 169,8 | 183,6 | 244,8 | 224,1 | 221,8 | 254 | 274, 569 |
| Guinée Bissau | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Niger | 34,3 | 16,5 | 5,4 | 10 | 54,5 | 40,8 | 64, 390 |
| Sénégal | 414,7 | 422,2 | 471,7 | 442,5 | 462,5 | 589,8 | 665, 593 |
| Togo | 3,8 | 4,4 | 11,5 | 11 | 8,5 | 13,7 | 15, 459 |
| CEDEAO hors UEMOA | 36,2 | 37,0 | 40,9 | 53,5 | 34,1 | 50,8 | - |
| Nigeria | 1,9 | 1,9 | 1,9 | 1,1 | 0,6 | 9,4 | 12, 917 |
| Gambie | 2,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,2 | 0,3 | 4, 517 |
| Ghana | 30,3 | 32,0 | 36,0 | 49,9 | 30,1 | 37,0 | 44, 292 |
| Union Européenne | 472,8 | 534,8 | 642,9 | 540,6 | 490,1 | 522,3 | 347, 510 |
| France | 175,2 | 216,6 | 243,4 | 196,6 | 178,6 | 203,1 | 221, 972 |
| Allemagne | 57,2 | 57,2 | 94,2 | 100,5 | 85,2 | 87,9 | 85, 635 |
| Belgique | 21,3 | 29,9 | 36,8 | 44,0 | 28,0 | 27,7 | 28, 846 |
| Italie | 18,4 | 34,4 | 53,1 | 39,6 | 38,5 | 28,7 | 70, 133 |
| Pays Bas | 38,9 | 48,0 | 40,5 | 33,3 | 80,3 | 22,7 | 24, 596 |
| Etats unis | 54,4 | 74,4 | 61,5 | 60,0 | 77,6 | 79,4 | 85, 569 |
| Japon | 36,0 | 35,9 | 52,0 | 46,6 | 46,9 | 44,2 | 36, 691 |
| Autres | - | - | 94,8 | 47,2 | 106,5 | 34,0 | - |

Source : BCEAO

*Données INSTAT

5.3.3. Echanges internationaux en valeur et par produit

Trois principaux produits dominent les exportations du Mali : l'or non monétaire (69,7 %), le coton fibre (13,6 %) et les animaux vivants (5,4 %).

Les exportations d'or non monétaire ont suivi une tendance haussière entre 2014 et 2018. Elles ont augmenté de 212.639 millions de FCFA (ou 18,1 %) en 2018 en atteignant 1.388.358 millions de FCFA, en raison de la forte hausse du volume exporté, atténuée par le léger repli du cours sur le marché international.

Les exportations de fibre de coton ont connu une hausse au fil du temps et se sont chiffrées à 270.779 millions de FCFA en 2018, soit une augmentation de

47.364 millions ou 21,2 % par rapport aux réalisations de l'année précédente.

En 2018, les exportations d'animaux vivants sont ressorties à 108.393 millions, niveau quasi-identique à la période précédente. Ces exportations sont constituées essentiellement de bovins et d'ovins à destination des pays côtiers de la sous-région.

Les exportations des fruits comestibles ont poursuivi leur repli depuis 2016, passant de 10 739 millions de FCFA en 2017 à 9 5165 millions en 2018, sous l'effet de la baisse de la production de mangues, qui constituent plus de 60 % des fruits exportés.

Quant aux exportations d'engrais, elles se sont repliées sur la période, en s'établissant à 34.081 millions de FCFA, après 43.808 millions en 2017 (-22,2 %).

Tableau 25 : Principaux produits d'exportation du Mali entre 2014 et 2018 (millions de FCFA)

| Principaux produits d'exportation | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Or | 993 159 | 1 048 992 | 1 120 373 | 1 175 719 | 1 388 358 |
| Coton | 162 840 | 190 505 | 157 677 | 200 049 | 263 155 |
| Animaux vivants | 17 318 | 115 164 | 135 224 | 108 924 | 108 393 |
| Engrais | 94 171 | 61 397 | 55 842 | 43 808 | 34 081 |
| Combustibles minéraux | 30 761 | 25 506 | 4 929 | 5 008 | 24 681 |
| Réacteurs nucléaires, chaudières | 13 714 | 40 096 | 24 262 | 11 525 | 16 285 |
| Voitures automobiles, tracteurs, cycles | 8 101 | 31 247 | 19 541 | 9 894 | 10 046 |
| Fruits comestibles | 10 278 | 8 333 | 11 306 | 10 739 | 9 516 |
| Graines et fruits oléagineux | 5 528 | 11 112 | 5 499 | 5 896 | 6 481 |
| Produits pharmaceutiques | - | - | 2 697 | 2 693 | 5 946 |
| Préparations de farines et de céréales | - | - | 1 816 | 3 193 | 4 905 |
| Aliments préparés pour animaux | - | - | 1 055 | 3 889 | 4 735 |
| Boissons | 2 818 | 4 148 | 4 171 | 4 870 | 4 591 |
| Peaux et cuirs | 6 815 | 12 469 | 5 172 | 5 620 | 4 570 |
| Machines, appareils et matériels | 3 963 | 5 428 | 2 701 | 2 773 | 3 777 |
| Matières plastiques et ouvrages | 3 571 | 4 808 | 4 152 | 2 581 | 3 609 |
| Fonte, Fer et acier | 10 216 | 8 436 | 3 666 | 4 592 | 2 675 |
| Bois | 6 714 | 5 298 | 3 572 | 3 828 | 2 427 |
| Lait | 4 003 | 3 509 | 2 325 | 1 658 | 2 327 |

Source : BCEAO

La décomposition des importations de biens par grande catégorie montre que le Mali importe essentiellement des biens de consommation et d'équipement.

S'agissant des produits pétroliers, la valeur des importations est en hausse continue. Elle est passée de 572 282 millions de FCFA en 2017 à 633.400 millions FCFA en 2018 où elle représentait 28,7 % de la valeur totale des importations du pays.

La valeur des importations alimentaires s'est réduite de 0,9 % en 2018, du fait de la diminution des achats de céréales et de sucre à l'étranger.

Quant aux achats de biens d'équipement dominés par la catégorie « machines et véhicules », ils sont passés de 368 540 millions de FCFA en 2014 à

481 087 millions en 2018. Cette tendance découle de la progression de la demande en équipement, dans le cadre de l'exécution des projets d'infrastructure et du dynamisme du secteur minier.

En 2018, les importations de matières premières et de biens intermédiaires ont enregistré une hausse d'environ 11,9 %, sous l'impulsion de la demande dans le secteur des BTP tandis que celles des biens de consommation courante, notamment les produits chimiques et pharmaceutiques, se sont inscrites en baisse de 1,3 % avec le ralentissement observé dans l'activité de certains secteurs. Les valeurs des importations de ces produits ont connu une hausse continue depuis 2014 sauf en 2017 où elles ont subi une légère baisse.

Tableau 26 : Importations du Mali par principaux produits entre 2014 et 2018 (millions de FCFA)

| Principaux produits importés | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Produits alimentaires | 248 738 | 308 518 | 335 960 | 329 967 | 327 161 |
| Produits énergétiques | 434 788 | 384 230 | 425 774 | 572 282 | 633 400 |
| Biens d'équipement | 368 540 | 479 688 | 489 426 | 470 278 | 481 087 |
| Matières premières et biens intermédiaires | 255 006 | 354 967 | 361 595 | 352 002 | 393 785 |
| Dont ciment | 83 804 | 127 646 | 119 109 | 105 782 | 104 526 |
| Biens de consommation courante | 210 107 | 257 600 | 270 159 | 265 288 | 261 811 |
| Produits divers | 108 290 | 103 089 | 135 041 | 105 635 | 106 789 |

Source : BCEAO

5.4 Investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers reçus ont été en hausse entre 2014 et 2017 passant de 71 566,8 millions de FCFA à 325 601,9 (soit une hausse de 455 %) avant de baisser à 259 557,6 millions de FCA en 2018. La hausse sur la période 2014-2017 s'explique, d'une part par les emprunts des sociétés minières auprès de leurs maisons mères pour financer

les gros investissements, notamment la construction de mines et, d'autre part, par les réinvestissements de bénéfices et les recapitalisations dans les secteurs bancaires et des télécommunications. Le tableau 27 montre que les montants varient en fonction des pays et des zones géographiques et que l'Europe est la principale zone d'origine de ces investissements.

Tableau 27 : Evolution des investissements directs étrangers entre 2014 et 2018 (millions de FCFA)

| Pays | 2014 | 2 015 | 2 016 | 2 017 | 2 018 |
|--------------------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| AFRIQUE | 3 605,3 | 30 970,3 | 12 353,4 | 51 219,8 | 12 177, 1 |
| UEMOA | 2 095,4 | 32 688,7 | 13 401,6 | 36 293,8 | 10 902, 2 |
| Bénin | -732,2 | -615,0 | 246,8 | 1 375,2 | 403,7 |
| Burkina | -732,2 | 4 436,8 | 10 304,8 | 4 222,6 | 1 394, 7 |
| Côte d'Ivoire | 4 479,1 | 10 109,2 | 4 375,8 | 11 912,3 | -5 017, 8 |
| Guinée-Bissau | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0, 0 |
| Niger | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0, 0 |
| Sénégal | -5 670,2 | -4 672,4 | 9,6 | 9 451,3 | 2 824, 8 |
| Togo | 1 391,6 | 13 446,9 | -2 497,1 | 10 956,1 | 10 509, 7 |
| Institutions de l'UEMOA | -640,5 | 0,0 | 961,8 | -1 623,6 | 787,0 |
| CEDEAO hors UEMOA dont : | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 210,3 | 24, 0 |
| Ghana | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 210,3 | 24, 0 |
| Nigéria | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0, 0 |
| Sierra Leone | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0, 0 |
| CEMAC | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0, 0 |
| Cameroun | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0, 0 |

| | | | | | |
|--|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Afrique hors CEDEAO, CEMAC et UEMOA dont : | 1 510,0 | -1 718,4 | -1 048,2 | 14 715,7 | 1 250,9 |
| Afrique du Sud | -5 066,2 | 6 315,8 | -9 426,9 | 10 854,2 | -10 893,7 |
| Libye | 2 870,1 | -2 124,5 | 4 106,5 | 726,4 | 232,9 |
| Maroc | 3 309,5 | 0,0 | 3 630,5 | 175,9 | 8 823,9 |
| Mauritanie | 396,6 | 0,0 | 635,2 | 2 948,2 | 3 076,8 |
| EUROPE | 62 615,7 | 172 689,1 | 134 879,6 | 205 653,9 | 258 370,6 |
| UNION EUROPEENNE | 61 944,8 | 172 689,1 | 14 096,9 | 41 914,9 | 75 278,0 |
| ZONE EURO dont : | 285,0 | 15 489,7 | 7 901,5 | 18 159,9 | 1 067,2 |
| Allemagne | 388,6 | 2 568,8 | 1 126,2 | 902,8 | 868,8 |
| Belgique | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Espagne | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| France | 9,2 | 12 920,9 | 4 942,9 | 16 854,8 | 2 314,5 |
| Italie | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -1 695,5 |
| Luxembourg | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -169,0 |
| Pays-Bas | -112,7 | 0,0 | 1 832,3 | 402,2 | 30,3 |
| Danemark | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -282,0 |
| Union Européenne hors Zone euro dont : | 61 659,8 | 157 199,4 | 6 195,4 | 23 755,0 | 74 210,9 |
| Royaume-Uni | 60 989,0 | 157 199,4 | 6 195,4 | 23 736,0 | 74 210,9 |
| Europe hors UE dont : | 670,8 | 0,0 | 120 782,7 | 163 739,0 | 183 092,6 |
| Fédération de Russie | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | 0,0 |
| Suisse | 670,8 | 0,0 | -8 839,3 | 0,0 | 0,0 |
| Gibraltar | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1 975,5 |
| Îles Vierges Britanniques | - | | 129 608,0 | 121 879,0 | 181 117,1 |
| Île de Man | - | | | 41 860,0 | 0,0 |
| AMERIQUE dont: | 2 760,1 | -10 024,2 | -8 166,3 | 32 988,1 | -81 889,6 |
| Canada | 2 760,1 | 0,0 | -8 242,5 | 32 981,7 | -81 697,9 |
| Bésil | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| États-Unis d'Amérique | 0,0 | 0,0 | 76,2 | 6,4 | -191,7 |
| ASIE dont : | 1 395,8 | -9,6 | 69,3 | 4 164,6 | 498,6 |
| Chine | -434,2 | 1,6 | -201,6 | 432,0 | 172,2 |
| Inde | 880,8 | 0,0 | 244,9 | 448,7 | 308,3 |
| Japon | 911,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Liban | 21,4 | 0,0 | 26,0 | 4,0 | 18,1 |
| Singapour | 16,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Arabie Saoudite | - | - | | 3 280,0 | 0,0 |
| OCEANIE | 1 860,6 | 0,0 | 72 164,1 | 30 382,9 | 70 383,3 |
| Australie | 1 860,6 | 0,0 | 72 164,1 | 30 382,9 | 70 383,3 |
| Institutions internationales | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1 192,6 | 17,5 |
| TOTAL | 71 566,8 | 162 893,8 | 211 300,0 | 325 601,9 | 259 557,6 |

Source : BCEAO

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

La surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques établies au sein de l'UEMOA est fondée sur cinq critères. Trois (3) sont des critères de premier rang et deux (2) sont des critères de second rang.

Les critères de premier rang sont :

- Le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal. Ce ratio devrait être supérieur ou égal à -3 % à l'horizon de convergence ;
- Le taux d'inflation annuel moyen fixé à 3 % au maximum par an ;
- Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal qui ne devrait pas excéder 70 % à l'horizon de convergence.

Les critères de second rang sont :

- Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales qui ne devrait pas excéder 35 % à l'horizon de convergence ;

- Le taux de pression fiscale qui devrait être supérieur ou égal à 20 % à l'horizon de convergence.

Au cours de la période 2014-2019, le Mali a respecté tous les critères de premier rang excepté en 2016 et 2018 pour le déficit du solde global, dons inclus. Cela est dû à la revalorisation salariale, à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation issue du processus d'Alger et la loi d'orientation et de programmation militaire.

S'agissant des critères de second rang, celui sur le taux de pression fiscale n'a jamais été respecté par le Mali. Les services fiscaux ont entrepris des réformes visant à accroître le niveau des recettes fiscales, notamment grâce à l'informatisation et au programme de formalisation des entreprises informelles. Le critère de la masse salariale n'a pas été respecté en 2014 et 2018 en lien avec les revendications salariales de la centrale syndicale.

L'analyse de l'état des critères de convergence selon les projections de L'UEMOA montre que le Mali respecterait en 2019, les trois (3) critères de premier rang et aucun critère de second rang.

Tableau 28 : Evolution des critères de convergence entre 2014 et 2019

| Mali | Norme | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------|------|------|------|-------|------|------|
| Premier rang | | | | | | | |
| Solde budgétaire global (dons compris)/ PIB nominal) | ≤3% | -2,9 | -1,8 | -3,9 | - 2,9 | -4,7 | -2,4 |
| Taux d'inflation annuel moyen | ≤3% | 2,7 | 1,4 | -1,8 | 1,8 | 1,9 | -2,4 |
| Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal | ≤70% | 27,4 | 30,7 | 36,0 | 35,4 | 36,7 | 36,7 |
| Second rang | | | | | | | |
| Masse salariale/Recettes fiscales | ≤35% | 35,2 | 33,1 | 32,4 | 31,9 | 41,8 | 38,9 |
| Taux de pression fiscale | ≥20% | 15,0 | 16,9 | 14,9 | 16,2 | 11,8 | 14,9 |

Source : UEMOA, INSTAT

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Depuis son indépendance, le Mali a opté pour l'intégration régionale et a inscrit dans la Constitution que le Mali peut abandonner partiellement ou totalement sa souveraineté au profit de l'intégration régionale. Le Mali est signataire de tous les textes instituant les organisations régionales : l'OUA, l'UA, la CEDEAO et l'UEMOA. Le Mali occupait la première place des importateurs intra UEMOA en 2018 avec une part de 35 %. Pour les exportateurs intra UEMOA, le pays occupait la 4ème place avec une part de 8,1 %.

Les enjeux en matière d'intégration régionale sont le développement du commerce intra régional, le développement des infrastructures régionales et la mise en œuvre de politiques communes de l'UEMOA. Le Mali participe ainsi au tarif extérieur commun de l'UEMOA mis en place en 2000.

L'UEMOA, dans sa nouvelle approche de l'intégration des économies au sein de l'UEMOA, comporte un mécanisme de Surveillance Multilatérale dont le but est, essentiellement, d'assurer la convergence des économies. Avec l'adoption en 2015 de l'Acte additionnel No01/2015/CCEG/UEMOA instituant de nouveaux critères de convergence, l'horizon de la convergence a été fixé au 31 décembre 2019.

Le Mali ne respectait à cette échéance que les trois (3) critères de premier rang. C'est pourquoi le pays envisage mettre en place un Programme pluriannuel de convergence 2020-2024. Il ressort du rapport de la surveillance multilatérale de l'UEMOA en 2019 que le Mali respecterait les conditions de convergence en 2020. De ce fait, la Commission le juge conforme au Pacte de convergence et recommande son adoption au Conseil des Ministres. Pour renforcer les performances en matière de convergence, des dispositions devraient être prises par le Gouvernement pour la poursuite, entre autres, des actions pour l'amélioration du climat social, la mise en œuvre des réformes en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que la modernisation de l'administration fiscale et douanière et les efforts de maîtrise de la masse salariale.

6.1 Climat des affaires

Le rapport Doing business 2020 classe le Mali 148^{ème} sur 190 pays avec un score de 52,9. Le Mali était classé 145^{ème}, 143^{ème} et 141^{ème} respectivement en 2019, 2018 et 2017. Entre 2017 à 2020, c'est au total 7 places qui ont été perdues. Selon le rapport de 2020, bien que certaines mesures mises en œuvre soient à saluer (amélioration de l'accès au crédit, facilitation à l'accès au permis de construire, baisse des taxes, etc.), le Mali a rendu le paiement des im-

pôts plus difficile en introduisant une nouvelle taxe : la contribution de solidarité qui est prélevée au taux de 0,5 % sur le chiffre d'affaires. La création d'entreprises a été également rendue plus difficile par l'obligation de publier régulièrement les avis d'incorporation des nouvelles sociétés sur le site officiel du guichet unique. Le pays a des efforts à fournir pour améliorer le climat des affaires.

Tableau 29 : Indicateurs de performance du Mali dans le classement Doing business 2020

| Créer une entreprise | | | | | |
|-----------------------------|---|--|---|---|--|
| Créer une entreprise | Régulation | Nombre de procédures en moyenne | Temps de procédures (jours) | Coût consacré (% du revenu par tête) | Capital minimum requis (% du revenu par habitant) |
| | Guichet unique à travers l'agence pour la promotion des investissements | 5 | 11 | 55,1 | 5,2 |
| Permis de construction | | | | | |
| Permis de construction | Régulation | Nombre de procédures en moyenne | Temps de procédures (jours) | Coût (% de la valeur de la construction) | Indice de contrôle de la qualité de la construction (0-15) |
| | - | 14 | 124 | 9,3 | 8,5 |
| Accès à l'électricité | | | | | |
| Accès à l'électricité | - | Nombre de procédures en moyenne | Temps de procédures (jours) | Coût (% du revenu par habitant) | Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8) |
| | | 2 | 120 | 2573,6 | 0 |
| Enregistrement de propriété | | | | | |
| | Régulation | Nombre de procédures en moyenne | Temps de procédures (jours) | Coût (% du revenu par habitant) | Indicateur de qualité de l'administration foncière (0-30) |
| Enregistrement de propriété | - | 5 | 29 | 11,1 | 8 |
| Accès au crédit | | | | | |
| | | Indice de fiabilité des garanties (0-12) | L'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8) | La couverture du registre de crédit (% adultes) | La couverture du bureau de crédit (% adultes) |
| Accès au crédit | - | 6 | 0 | 0,0 | 3,5 |
| Temps moyen pour être payé | - | - | - | - | - |

| Protection des investisseurs minoritaires | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|---|--|--|
| Protection des investisseurs minoritaires | Indice de la divulgation des informations (0-10) | Indice mesurant la responsabilité des dirigeants des dirigeants (0-10) | Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10) | Indice des droits des actionnaires (0-10) | Indice de détention et de contrôle (0-10) | Indice de transparence des entreprises (0-10) | |
| | 7 | 1 | 5 | 4 | 2 | 2 | |
| Niveau des taxes et facilité | | | | | | | |
| Niveau des taxes | Régulation | | Paiements (nombre par année) | Délai (heures par année) | Total à payer (% du bénéfice brut) | Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0 - 100) | |
| | Code des impôts, loi n°06067/AN | | 35 | 276 | 54,4 | 25,7 | |
| Facilité pour payer les taxes | | | - | - | - | - | |
| Facilité d'exportation | | | | | | | |
| Délai à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure) | Coût à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD) | Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure) | Coût à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (USD) | Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure) | Coût à l'importation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD) | Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure) | Coût à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (USD) |
| 48 | 242 | 48 | 33 | 98 | 545 | 77 | 90 |
| Faire respecter le droit des contrats | | | | | | | |
| | | | Temps (jours) | | Coût (% de la créance) | Qualité des procédures judiciaires (0-18) | |
| Faire respecter le droit des contrats | | | 620 | | 52,0 | 5,0 | |
| Résolution d'insolvabilité | | | | | | | |
| | Régulation | | Taux de récupération (centimes de dollar américain) | | Temps (années) | Coût (% du patrimoine) | Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16) |
| Résolution d'insolvabilité | Code des impôts, loi n°06067/AN | | 28,3 | | 3,6 | 18 | 9 |
| Résolution des faillites | - | | - | | - | - | - |

Source : Banque mondiale

6.2 Gouvernance financière

Selon le rapport 2019 de Transparency International sur l'indice de perception de corruption, le Mali était classé 130^{ème} sur 180 pays avec un score de 29/100. Le classement 2018 le plaçait 120^{ème} sur 180. Ce classement traduit une corruption d'une grande envergure qui impacte les ressources publiques.

Selon l'Indice Mo Ibrahim pour la gouvernance en

Afrique (IIAG), le Mali est classé 28^{ème} sur 54 pays en 2018. La tendance 2008-2017 de l'indice indique une situation de redressement de la transparence et de la gouvernance.

L'évaluation des politiques et des institutions nationales 2018 (CPIA 2018) par la Banque mondiale donne une note globale de 3,4 au Mali. Cette note

est supérieure à la moyenne qui est de 3,1. Durant la période 2010-2018, le Mali a connu une meilleure situation que les pays fragiles (en ASS ou hors d'ASS). Malgré la détérioration de la situation sécuritaire qui pourrait contraindre le gouvernement à réaliser des dépenses de sécurité moins productives, la politique budgétaire demeure compatible avec la stabilité macroéconomique. Cette performance budgétaire satisfaisante s'explique par le choix du Mali d'augmenter les revenus fiscaux en contenant les dépenses courantes pour créer une marge de manœuvre budgétaire au profit des investissements structurants et en s'alignant, petit à petit, sur les critères de déficit de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

En vue d'améliorer les mécanismes de transparence au sein de l'Administration publique, le gouvernement a adopté en janvier 2015 une Politique Nationale de Transparence (PNT) dont les grandes actions ont concerné : la révision de la loi 98-012 régissant les

relations entre l'Administration et les usagers en vue d'intégrer les aspects de transparence, la création d'un organe indépendant chargé de la transparence et la mise en place d'un système d'information sur la transparence au Mali (SITMA).

Les autorités ont mis en place plusieurs organes dont le bureau du Vérificateur Général et récemment l'office central de lutte contre l'enrichissement illicite. Ces initiatives sont des outils pour assurer la bonne gouvernance financière en vue de minimiser la mauvaise utilisation des ressources publiques et de garantir la transparence et la réédition des comptes. Les différents rapports du vérificateur sont publiquement présentés au Président de la République et remis aux autorités judiciaires. Aussi, le ministère de l'économie et des finances publie les informations financières sur les différents sites du ministère et des structures de contrôle. Ces données sont accessibles aux citoyens.

6.3 Notations financières

Moody's Investors Service (« Moody's ») attribue au gouvernement de la République du Mali une première notation d'émetteur B3 en monnaie locale et en devises. C'est le niveau le plus bas de la catégorie hautement spéculative. La perspective de la notation est stable. La notation B3 repose principalement sur les facteurs suivants :

- Une solidité économique « faible (-) » : le très faible niveau des revenus et un degré insuffisant de diversification limitent la capacité de l'économie malienne à absorber des chocs, et ce, malgré une croissance robuste soutenue par l'aide de la communauté internationale incluant notamment des prêts ;

- Une solidité institutionnelle « très faible (+) », avec en particulier un cadre institutionnel très fragile malgré une gestion relativement prudente des finances publiques et des efforts soutenus pour améliorer le recouvrement des impôts qui confortent le profil de crédit de l'émetteur ;

- Une solidité financière de niveau « modéré (-) » qui prend en considération un faible niveau d'endettement ainsi qu'une proportion très élevée de dette libellée en devises et une flexibilité financière restreinte ;

- Une exposition « élevée (-) » au risque événementiel déterminée par un risque politique « élevé (-) » en raison du conflit qui perdure, principalement dans le nord du Mali.

La perspective stable est justifiée par un équilibre entre risques haussiers et risques baissiers. La perspective d'une croissance attendue autour de 5 % devrait permettre de maintenir la dette à un niveau soutenable. Cependant, un regain des tensions politiques pourrait négativement impacter cette croissance. La crise sanitaire liée au COVID-19 pourrait faire basculer les risques à la hausse car la croissance va passer de 5 % à 0,9 % en 2020 selon les estimations du FMI.

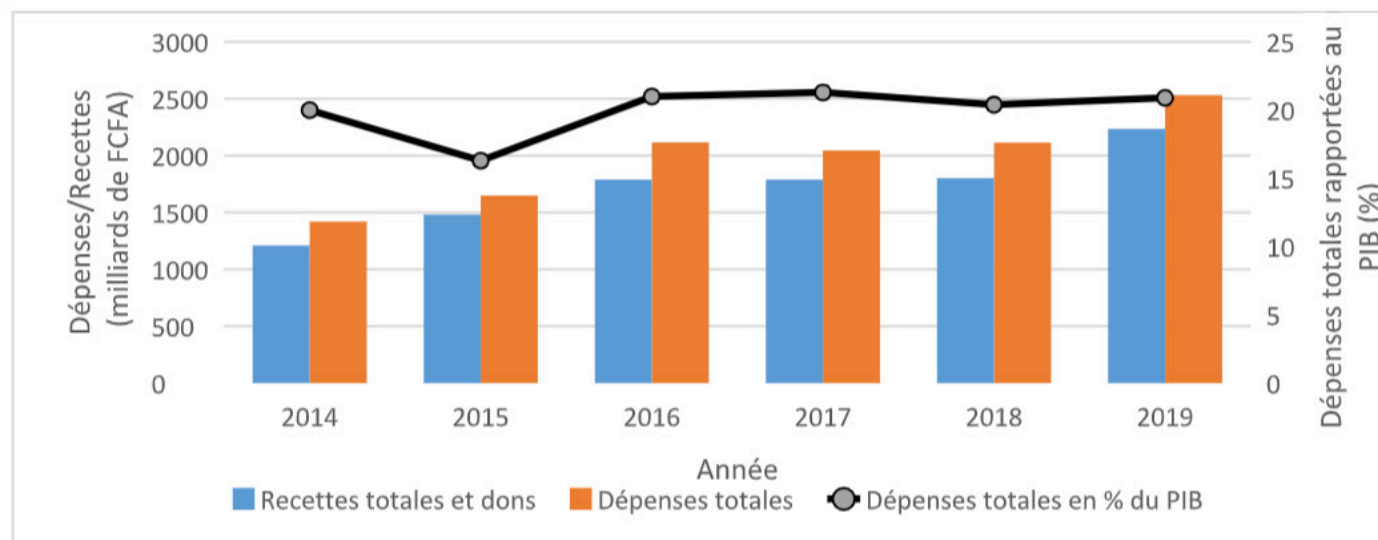
7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

Hormis en 2017, les recettes et les dépenses totales sont continuellement en hausse durant la période 2014 à 2018 et cette tendance se poursuit jusqu'en 2019 selon les projections du FMI. En 2018, les

recettes ont augmenté de 0,6 % tandis que les dépenses ont augmenté de 3,4 %. Durant la période, les dépenses ont toujours été supérieures aux recettes et leur croissance plus rapide que celles des recettes (11,12 % en moyenne contre 10,9 % pour les recettes).

Figure 8 : Evolution des dépenses et recettes publiques au Mali, 2014-2019



Source : BCEAO, FMI

7.1.2. Présentation détaillée des dépenses et recettes

La hausse des recettes durant la période 2014-2018 est essentiellement due à la hausse des recettes fiscales qui ont représenté environ 80 % des recettes, hors don de l'Etat. Les recettes fiscales sont passées de 890,6 milliards de FCFA en 2014 à 1418,8 milliards en 2018 avec une hausse moyenne annuelle de 12,52 %. L'essentiel concerne les impôts sur les revenus et les bénéfices.

Quant aux dépenses, elles sont davantage constituées de dépenses courantes (60 % en moyenne) que de dépenses d'investissements (40 % en moyenne). Les dépenses courantes sont principalement constituées des salaires et traitements (39,5 % en moyenne) et des transferts et subventions (27,9 % en moyenne).

Les dépenses courantes sont passées de 1105,1 milliards en 2017 à 1358,3 milliards en 2019, soit une

augmentation de 22,9 %. Cette hausse est attribuable à l'accroissement des salaires et traitements estimé à 19,38 %.

Du côté des dépenses en capital, elles ont connu une légère baisse (0,7 %) en 2018 avant d'augmenter de 6,06 % en 2019. La baisse en 2018 est due à un accroissement des dépenses en capital sur financement interne.

Tableau 30 : Présentation détaillée des dépenses et des recettes du Mali entre 2014 et 2019

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| RECETTES TOTALES ET DONNS (R1) | 1209,6 | 1481,1 | 1789,3 | 1789,8 | 1802,1 | 2320,4 |
| RECETTES TOTALES HORS DONNS (R2) | 1052,1 | 1273,4 | 1656,8 | 1910,9 | 2030,3 | 2 079,8 |
| RECETTES COURANTES (R3) | 1007,4 | | 1284,7 | 1645,6 | 1707,5 | - |
| Fiscales : | 890,6 | 1082,5 | 1239,3 | 1353,7 | 1418,8 | - |
| Impôts sur les revenus et bénéfices | 633,8 | - | - | - | - | - |
| Impôts sur le commerce extérieur | 121,2 | 141,8 | - | - | | - |
| Non fiscales : | 44,7 | 51,7 | 37,9 | 126,4 | 153,8 | - |
| AUTRES RECETTES NON CLASSEES | 116,8 | 139,2 | 372,1 | 165,5 | 134,9 | - |
| DONNS | 157,5 | 207,7 | 132,5 | 144,2 | 94, 6 | - |
| DEPENSES TOTALES ET PRETS NETS (D1) | 1419,8 | 1649,1 | 2116,5 | 2045,1 | 2114,5 | 2 571,2 |
| DEPENSES TOTALES (D2) | 1425,5 | 1256,3 | 1752,3 | 2055,1 | 2124,9 | |
| DEPENSES COURANTES (D3) | 848,1 | 935,9 | 1012,4 | 1105,1 | 1211,4 | 1 358,3 |
| Salaires et traitements | 313,4 | 357,7 | 401,0 | 432,6 | 516,4 | - |
| Transferts et subventions | 252,4 | 261,7 | 287,5 | 300,5 | 316,3 | - |
| dt: subventions aux entreprises | 42 | 30 | 33 | | | - |
| Autres dépenses courantes | 493 | 316,5 | 323,9 | 0 | 0 | - |
| Intérêts de la dette publique (D4) | 41,7 | 50,9 | 55,4 | 74,4 | 78, 3 | - |
| Intérêts dette intérieure | 24,5 | 27,9 | 29,2 | 46,2 | 47, 3 | - |
| Intérêts dette extérieure | 17,2 | 23 | 26,2 | 28,2 | 31 | |
| DEPENSES EN CAPITAL (D5) | 460,3 | 578,9 | 739,9 | 784,5 | 778,6 | 825,8 |
| Sur financement interne (D51) | 269,8 | 297,9 | 499 | 531,4 | 541,2 | - |
| Sur financement externe (D52) | 190,5 | 281,0 | 240,9 | 253,1 | 237,4 | - |
| AUTRES DEPENSES | | | | | | 396,8 |
| PRETS MOINS RECOUVREMENTS | -5,4 | -4,9 | -7,9 | -10 | -10,4 | -9,6 |
| Solde Primaire de base (R2-D3+D4-D51) | -24,1 | 90,5 | 200,8 | 348,8 | 356 | - |
| SOLDE GLOBAL HORS DONNS (R2-D1) | -367,7 | -375,7 | -459,7 | -134,2 | -84,2 | - |
| SOLDE GLOBAL DONNS INCLUS (R1-D1) | -210,2 | -168,0 | -327,2 | -255,3 | -312,4 | -250,9 |
| VARIATION DES ARRIERES | -50,4 | -27,5 | 9,9 | -5,2 | -12,8 | - |
| Sur dépenses intérieures | -50,4 | -1,7 | 9,9 | -5,2 | -12,8 | - |
| Sur intérêts extérieurs | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0, 0 | - |

| | | | | | | |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| SOLDE GLOBAL BASE CAISSE | -175,6 | -195,6 | -325,4 | -376,6 | -431,7 | -321,7 |
| FINANCEMENT | 175,6 | 195,6 | 325,4 | 232,4 | 337,1 | - |
| FINANCEMENT INTERIEUR : | 105,8 | 62 | 218,9 | 77,5 | 203,8 | - |
| *Financement bancaire | 61,6 | 30,9 | 233,6 | 161,3 | 190,9 | - |
| BCEAO : | -65,8 | 23,0 | 71,9 | 57,0 | 66,3 | - |
| Secteur bancaire | 80,3 | 7,9 | 161,8 | 104,3 | 124,6 | |
| Financement intérieur non bancaire | 44,2 | 32 | 12,2 | -83,8 | 12,9 | - |
| Produits de la privatisation | 0,0 | 0,0 | 0,0 | - | - | - |
| Autres | 44,2 | 32 | -14,7 | - | - | - |
| FINANCEMENT EXTERIEUR : | 69,8 | 133,7 | 106,4 | 154,9 | 133,3 | - |
| Prêts projets + Prêts programmes | 119,5 | 225,2 | 149,9 | 156,5 | 169,0 | - |
| Amortissement dûs | -52 | -108,9 | -61,2 | -69,6 | -91,7 | - |
| Annulations de dettes | 14,2 | 17,4 | 17,7 | 0 | 0 | - |
| Variation des arriérés d'amortissements | -11,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | - |
| Autres financements extérieurs | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | | |
| ERREURS ET OMISSIONS NETTES | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| INDICATEURS BUDGETAIRES (en % du PIB) | | | | | | |
| Recettes budgétaires | 14,8 | 19,2 | 19,9 | 18,6 | 14,4 | - |
| Recettes fiscales | 12,5 | 14,0 | 15,7 | 16,3 | 12,6 | - |
| Dépenses totales | 20,0 | 16,3 | 21,0 | 21,3 | 20,4 | 25,06 |
| Dépenses courantes | 11,9 | 12,1 | 12,1 | 12,5 | 12,1 | 13,24 |
| Dépenses en capital | 6,5 | 7,5 | 8,9 | 8,8 | 6,5 | 08,05 |
| Solde primaire de base | -0,3 | 1,2 | -2,0 | -0,8 | -3,6 | - |
| Solde global (base engagements hors dons) | -5,2 | -4,9 | -5,5 | -4,5 | -6,0 | - |
| Solde global (base engagements y compris dons) | -3,0 | -2,2 | -3,9 | -2,9 | -4,8 | -2,44 |

Source : BCEAO

7.1.3 Présentation détaillée du budget par poste de dépenses

Entre 2015 et 2018, l'éducation, la défense et la sécurité intérieure, l'agriculture et la santé constituaient les grands postes de dépenses avec respectivement 16,5 %, 15,6 %, 14,34 % et 15,9 % du budget en moyenne chaque année. Les dépenses d'éducation sont passées de 319,7 milliards en 2015 de FCFA à 396,4 milliards en 2018, soit une hausse de 24 %. Les dépenses de défense et de sécurité ont davan-

tage progressé (45,8 %) et sont passées de 276,3 milliards de FCFA à 402,8 milliards durant la période. Celles liées à l'agriculture étaient de 259,3 milliards de FCFA en 2015 contre 349,8 milliards en 2018, soit une hausse de 34,9 %. Ces dépenses montrent que ces quatre secteurs sont essentiels au développement économique et social du pays. La hausse des dépenses de défense et de sécurité reflète l'aggravation de la situation sécuritaire du Mali qui doit déployer davantage de moyens pour lutter contre ce fléau.

Tableau 31 : Allocations budgétaires suivant les axes du CREDD par fonction (en Milliards de FCFA)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|---------------|----------------|----------------|---------------|
| AXE 1: Croissance Economique Inclusive et Durable | 461,9 | 531,3 | 588,4 | - |
| Agriculture | 259,3 | 291,4 | 328,2 | 349,8 |
| Mine industrie, commerce art-tourisme et énergie | 77,3 | 75,1 | 86,8 | 9,0 |
| Travaux publics transport et communication | 25,3 | 164,8 | 173,4 | - |
| AXE 2: Développement Social et Accès aux Services Sociaux de Base | 532,9 | 587,4 | 644,5 | - |
| Education | 319,7 | 334,4 | 359,4 | 396,4 |
| Santé | 112,7 | 123,3 | 140,7 | 124,5 |
| Urbanisme et logement | 8,1 | 10,8 | 10,9 | 55,4 |
| Assainissement et approvisionnement en eau potable | 19,7 | 31,5 | 31,8 | - |
| Emploi | 11,4 | 12,1 | 13,5 | - |
| Autres secteurs | 61,3 | 75,2 | 88,1 | 122,1 |
| AXE 3 : Développement institutionnel et la gouvernance | 499,1 | 588,0 | 613,1 | - |
| Pouvoirs publics et administration générale | 191,7 | 231,6 | 243,7 | 551,9 |
| Diplomatie et affaires étrangères | 31,1 | 32,9 | 38,7 | 318,9 |
| Défense nationale et sécurité intérieure | 276,3 | 323,5 | 330,7 | 402,8 |
| Dettes | 149,3 | 148,6 | 219,5 | - |
| Dotations non réparties | 237,9 | 202,6 | 205,1 | - |
| Total | 1881,1 | 2 058,0 | 2 270,6 | 2330,8 |

Source : DGB

Dans le cadre du CREDD 2019-2023, le budget malien a été réalloué pour atteindre les objectifs de développement économique et social qui sont poursuivis. Ainsi, les services généraux des administrations publiques et les affaires économiques deviennent deux secteurs très importants, consommant respectivement 24,9 % et 25 % du budget de 2019. En plus de l'éducation, la défense et la santé, la protection sociale et le logement deviennent des éléments prioritaires dans la politique nationale de développement.

Tableau 32 : Allocations budgétaires suivant les axes du CREDD par fonction (en milliards de FCFA) , 2019

| | 2019 | 2020 * |
|--|----------------|----------------|
| Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance | 619,2 | 710,1 |
| Services généraux des administrations publiques | 592,5 | 679,9 |
| Ordre et sécurité publics | 26,7 | 30,2 |
| Restauration de la paix, de la sécurité et de la cohésion entre les différentes communautés | 396,2 | 421,9 |
| Défense | 277,9 | 291,7 |
| Ordre et sécurité publics | 118,3 | 130,2 |
| Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie | 690,5 | 769,4 |
| Affaires économiques | 596,0 | 668,5 |
| Logement et équipements collectifs | 80,8 | 87,9 |
| Loisirs, culture et culte | 13,7 | 13,0 |
| Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique | 49,9 | 46,9 |
| Protection de l'environnement et développement | 49,9 | 46,9 |
| Développement du capital humain | 632,0 | 656,2 |
| Santé | 123,4 | 135,4 |
| Loisirs, culture et culte | 7,1 | 6,7 |
| Enseignement | 375,1 | 398,0 |
| Protection sociale | 126,4 | 116,0 |
| Total général | 2 387,7 | 2 604,5 |

Source : DGB - *Loi de finance 2020

7.2. Politique fiscale

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les recettes fiscales se décomposent en impôts directs et en impôts indirects. Les impôts directs sont constitués par les impôts sur les sociétés minières et les autres impôts directs. Dans la catégorie des impôts indirects, on distingue la TVA, la taxe sur les produits pétroliers, les taxes à l'importation (taxes et droits de douane) et autres droits et taxes.

Entre 2015 et 2019, les recettes fiscales ont une tendance haussière, passant de 1082,3 milliards de FCFA à 1 537,49 milliards. La TVA, est la source la plus importante de ces recettes. Elle représente près de 33 % des recettes fiscales annuelles en moyenne. En 2019, la valeur de la TVA collectée était de 308,66 milliards contre 289,8 milliards en 2018. La deuxième source de recettes fiscales est l'impôt sur les sociétés minières qui contribue à environ 18 % des recettes fiscales chaque année. En 2019, la valeur des impôts sur les sociétés minières était de 270,32 milliards de FCFA contre 271,7 milliards en 2017, soit une légère baisse d'environ 1 %. La structure des im-

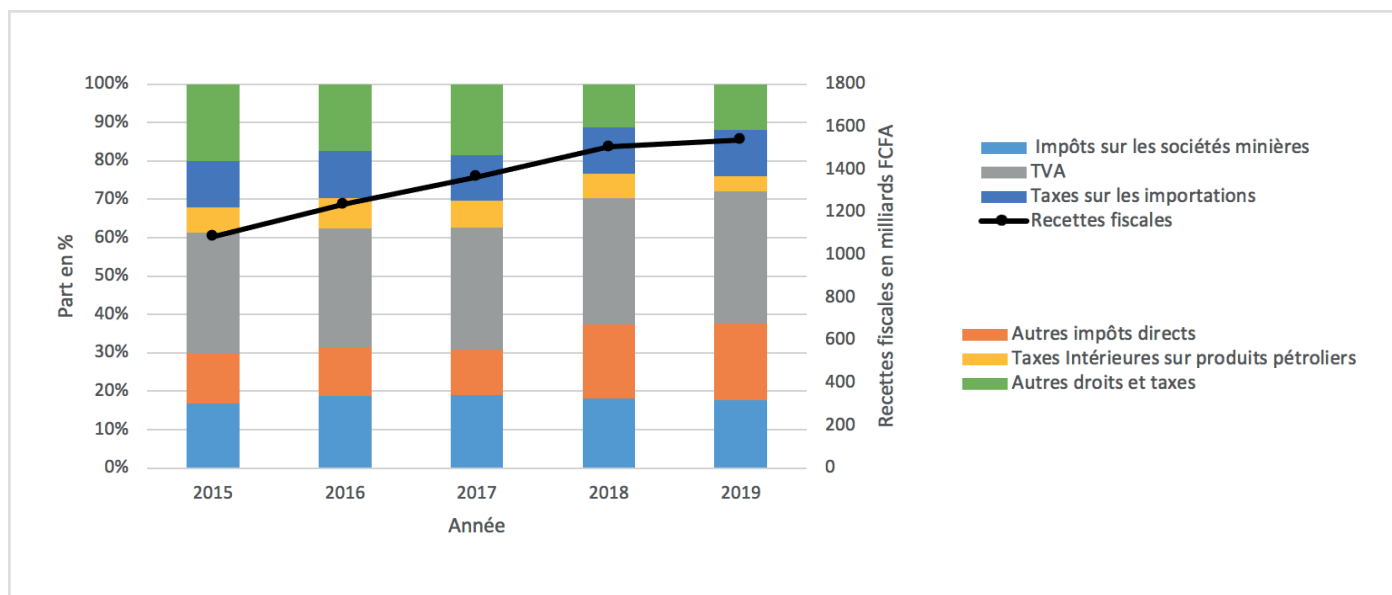
pôts sur les sociétés minières est restée stable entre 2015 et 2019.

Les autres droits et taxes constituent la troisième source de recettes fiscales avec une contribution d'environ 15,83 % en moyenne par an durant la période 2015-2019. La valeur de ces impôts est passée de 170,1 milliards de FCFA en 2015 à 184,37 milliards en 2019, soit une hausse de 8,4 %. La contribution des autres impôts directs est presque identique (15,4 %). La valeur de ces impôts directs était de 289,8 milliards de FCFA en 2018 et a augmenté de 6,5 % pour s'établir à 308,66 milliards en 2019.

Les taxes sur les importations constituent également une importante source de recettes fiscales. Elles ont contribué à environ 12,1 % des recettes fiscales durant la période 2015-2019. Leur valeur est passée de 180 milliards de FCFA en 2018 à 185,16 milliards en 2019, soit une hausse de 2,87 %. Enfin, les taxes intérieures sur les produits pétroliers constituent la dernière source de recettes fiscales (6,35 %). La valeur de ces taxes a baissé de plus de 36 % en 2019 où elle était estimée à 60,67 milliards de FCFA⁷.

⁷ Les taxes sur les produits pétroliers sont modulées en fonction des cours internationaux des produits pétroliers raffinés. Elles sont ajustées à la baisse en période d'augmentation des cours et à la hausse en période de baisse, toutes choses égales par ailleurs.

Figure 9 : Evolution des recettes fiscales entre 2015 et 2019



Source : DGB

7.2.2 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Concernant la mobilisation des ressources financières, le gouvernement compte mettre en œuvre toutes les recommandations du FMI. Selon l'évaluation des services du FMI, l'augmentation du ratio des recettes fiscales au PIB, de 14,6 % en 2019 à 15,5 % en 2020, est réalisable sur la base de l'adoption de mesures tangibles pour renforcer l'administration des recettes (repères structurels axés sur l'amélioration des résultats de l'administration douanière) et des mesures fiscales proposées (réduction des exonérations fiscales et imposition des entités à but non lucratif qui exercent des activités commerciales courantes).

Les services du FMI et les autorités ont convenu de surveiller attentivement l'impact d'un accord conclu avec le secteur privé entré en vigueur en octobre 2019, qui prévoit de réduire le taux de TVA sur un certain nombre de produits et d'entreprises.

7.3 Projet de loi de finances

Le budget 2020 est un instrument de mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable. Les prévisions budgétaires de 2019 ont été établies sur la base d'une

Pour mobiliser les ressources, le Mali envisage, entre autres : (i) la création de centres des impôts des moyennes entreprises supplémentaires ; (ii) l'élargissement de l'usage de la facture normalisée à tous les segments de contribuables ; (iii) l'élargissement de l'assiette fiscale à travers le recensement fiscal des contribuables et (iv) l'opérationnalisation du projet cadastre fiscal. A cela s'ajoute la maîtrise des exonérations à travers la mise en œuvre intégrale de la loi n°2017-022 du 12 juin 2017 déterminant le cadre général du régime des exonérations fiscales et douanières, qui permettra de rationalisation de l'octroi des dépenses fiscales.

Les exonérations fiscales au Mali découlent généralement du code général des impôts, du code des douanes, du code des investissements, du code minier, du code pétrolier, de la loi sur la promotion immobilière, de la loi sur les micro finances, des conventions internationales et bilatérales et des mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement.

prévision de croissance économique de 5 % et un taux d'inflation de 1,9 %. La politique budgétaire vise l'objectif d'un déficit budgétaire soutenable de 3 %, conformément aux critères de convergence de l'UE-MOA.

Les recettes budgétaires sont chiffrées à 2 181,8 milliards de FCFA dans le budget 2020 contre un montant de 2 054,7 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2019, soit une augmentation de 127,2 milliards de FCFA ou 6,2 %. Cette augmentation est imputable à l'augmentation des recettes budgétaires générales et des comptes spéciaux du trésor.

Les recettes du budget général sont prévues à 2 049,6 milliards de FCFA en 2020 contre 1 928,1 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2019, soit une augmentation de 6,3 %. Les recettes des budgets annexes sont prévues à 7,8 milliards de FCFA en 2020 contre 7,9 milliards de FCFA en 2019. Quant aux Comptes spéciaux du Trésor, ils sont prévus à 124,4 milliards FCFA en 2020 contre 118,7 milliards FCFA dans le budget rectifié 2019, soit une augmentation de 4,8 %.

Le taux de pression de fiscale dans le budget 2020 est estimé à 15,8 % contre 15 % dans la loi de finances rectificative 2019, soit seulement une augmentation de 0,8 point. Les dépenses du budget d'État sont prévues à hauteur de 2 604,6 milliards de FCFA en 2020 contre 2 387,7 milliards de FCFA dans la loi de Finances rectificative 2019. Ces dépenses sont en hausse de 216,8 milliards de FCFA, correspondant à un taux de croissance de 9,1 %.

8.1 Risques politiques et sécuritaire

Le Mali est un pays fragilisé par les tensions sécuritaires et sociales. En 2015, les autorités ont signé l'accord pour la paix et la réconciliation nationale issue du processus d'Alger avec toutes les parties prenantes de la crise. Malgré la bonne volonté des autorités pour mettre en œuvre l'accord de paix, l'insécurité persiste dans le nord et le centre du Mali. Cette situation s'est aggravée avec l'absence de l'autorité de l'Etat dans certaines localités occupées notamment par les groupes armés.

Risques politiques

Le Mali vit une situation politique instable marquée par le changement à plusieurs fois de chef de gouvernement retardant et affectant l'élaboration des politiques et des programmes. Les dernières élections législatives, tenues à deux tours le 29 mars et le 19 avril 2020, ont été marquées par un très faible taux de participation avec des résultats vivement contestés. Les manifestations et les grèves dans la capitale Bamako sont devenues de plus en plus fréquentes et les tensions sociales s'intensifient. La manifestation organisée par une coalition des associations religieuses, des partis politiques de l'opposition et de la société civile le vendredi 05 mai 2020, exigeait la «démission» du président malien, accusé de «mauvaise gouvernance». Cette situation politique affecte négativement l'économie malienne.

8.2 Risques sociaux

Sur le plan social, les déplacés occasionnés par la crise sécuritaire ont gonflé le rang des chômeurs et des pauvres sans couverture sociale. Les attaques sur les pistes rurales, les menaces et intimidations des groupes armés, empêchent les populations de mener des activités socioéconomiques. La dégradation de la situation sécuritaire empêche également à la population des zones affectées d'avoir accès aux services sociaux de base de qualité. En effet, les attaques ont pour conséquences le manque d'accès

Risques liés à la sécurité intérieure

La crise politico-sécuritaire de 2012 a sérieusement affecté les fondamentaux de l'économie malienne. Les dépenses de sécurité ont fortement augmenté (de 1,6 % du PIB en 2012 à 3,6 % en 2017) et consomment 22 % des dépenses totales, évinçant ainsi les dépenses dans d'autres secteurs prioritaires. L'absence de l'autorité de l'État dans les zones de conflit entrave l'accès aux principaux services publics, aux prestations correspondantes et réduit les investissements potentiels du secteur privé. Depuis le début de la crise multidimensionnelle que le pays a connue, il existe une situation d'insécurité qui se traduit par des attaques régulières de groupes djihadistes et des violences liées à des conflits intercommunautaires. Cette situation constitue l'une des principales préoccupations des populations, surtout celles des régions du nord et du centre. La situation de la sécurité régionale s'est également détériorée, les incidents violents au Niger et au Burkina Faso augmentent, et les tensions ethniques ne font que s'exacerber. C'est pourquoi les difficultés de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, la gestion des conflits intercommunautaires, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sont autant de défis pris en charge dans la stratégie de développement du pays « CREDD 2019-2023 ».

Evolution des cours internationaux des matières premières (ou produits côtés à l'international) exportés ainsi que de la demande internationale

L'économie malienne est très dépendante des trois principaux produits que sont : le coton, l'or et les produits pétroliers raffinés.

L'or et le coton sont les deux principales exportations avec des parts respectives de 62 % et de 11 %. Troisième producteur d'or en Afrique après l'Afrique du sud et le Ghana, le Mali compte aujourd'hui dix (10) sociétés minières avec une production de plus de 60 tonnes en 2018 contre 46,5 tonnes en 2017. L'ensemble de la production d'or du Mali est exporté vers l'Afrique du sud et les pays européens. Cela contribue positivement à la balance des paiements et au budget de l'Etat. Les recettes issues des dividendes des sociétés minières représentaient plusieurs centaines de milliards au budget d'Etat.

Depuis plusieurs années, le Mali est classé premier producteur de coton en Afrique. En 2018, la production de coton a atteint 750 000 tonnes contre 728 645 tonnes en 2017, soit une augmentation de 2,9 %. Ce secteur est bien organisé et encadré par l'Etat, car les productions sont achetées par les structures de l'Etat et exportées. Les recettes à l'exportation profitent aussi bien aux populations qu'au gouvernement. Le coton est acheté aux producteurs à un prix convenu et vendu par la compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) sur le marché international à un prix majoré.

Le Mali est ainsi tributaire de la fluctuation du prix de l'or et du coton sur les marchés internationaux. Au niveau mondial, l'or s'apprécie, mais le coton est en chute libre. L'ampleur des conséquences du COVID-19 chez les partenaires commerciaux du Mali devrait perturber les circuits d'approvisionnement et entraîner des retards dans la mise à disposition des entrants aux producteurs céréaliers et cotonniers, les quantités disponibles de marchandises qui rentrent dans la composition des produits finis étant jugées insuffisantes.

Selon le rapport des Nations Unies (mai 2020), bien que le prix de l'or ait augmenté de près de 15 % de-

puis janvier 2020, il est difficile de prévoir dans quelle mesure le Mali bénéficiera de l'appréciation de l'or puisque la perturbation du transport aérien et l'arrêt de l'activité de certaines raffineries vont très certainement limiter les exportations d'or.

Quant au prix du coton, il s'est effondré de près de 25 % depuis janvier 2020. Les cours du coton à l'international sont fortement impactés par la chute brutale de la demande entraînée par la fermeture des magasins de vêtements et de textile, ainsi que des industries intervenant dans ce secteur.

Les prévisions de recettes dans le budget de l'Etat ont été directement impactées en raison de la part importante de l'or et du coton dans les recettes fiscales.

L'évolution du cours du pétrole pourrait impacter l'activité économique compte tenu du fait qu'il est utilisé dans tous les secteurs notamment le transport et la production d'électricité. Pour conserver le pouvoir d'achat des populations, les autorités subventionnent les carburants en collectant moins de taxe en cas de hausse des prix des produits pétroliers pour maintenir le prix à un niveau acceptable. Si les prix des produits pétroliers ont baissé au cours des derniers mois au Mali et permis à l'Etat d'augmenter les recettes sur la vente de ces produits, la remontée des cours pourrait annuler ces effets positifs. Selon les estimations du FMI (mai 2020), les perspectives d'inflation restent globalement inchangées.

Risques liés à l'évolution des termes de l'échange prenant en compte les risques de change avec les principaux pays partenaires

Le commerce extérieur du Mali présente un solde structurellement déficitaire. Selon la banque mondiale, entre 2011 et 2014 l'indice des termes de l'échange des marchandises nets du Mali a connu une baisse passant de 185,408 à 152,87. L'indice est remonté à 173,53 en 2016 pour rechuter à 161,25 en 2018. Avec la crise sanitaire liée au COVID-19, le FMI prévoit une détérioration de la balance globale des paiements en 2020, créant un besoin de financement de la balance des paiements d'environ 3,1 % du PIB.

Il est à noter que le Mali étant membre de l'UEMOA, la BCEAO est chargée de la politique monétaire de la zone. Bien que le Mali importe de divers partenaires qui facturent en devises, le risque de change est maîtrisé grâce à la politique monétaire de la BCEAO. Aussi, le critère de la quantité de devises en mois

d'importation est bien suivi par la BCEAO. Par ailleurs, le prix du coton payé au producteur est fixé au Mali. L'Etat intervient auprès des producteurs lorsque le prix au niveau mondial atteint un seuil en vue de préserver leur pouvoir d'achat.

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

La crise sanitaire et l'insécurité persistante pèsent sur le budget de l'État. La part des dépenses sécuritaires dans le budget du Mali n'a cessé de croître depuis 2012. Dans ces conditions, il est difficile d'assurer les dépenses d'investissement dans les services sociaux dont le pays a besoin pour son développement.

Mobilisation des ressources fiscales

Sur le plan économique, les zones d'insécurité constituent un manque à gagner en matière de mobilisation de ressources indispensables à la réalisation des grands projets structurants pour la relance économique du pays. Les services fiscaux et douaniers ne sont pas représentés dans les localités sous l'emprise de djihadistes et de groupes armés. Selon la note d'exécution des recouvrements à la date du 30 juin 2019, la douane est parvenue temps bien que mal à minimiser les infiltrations frauduleuses à partir de ces régions qui échappent en grande partie à son contrôle. Depuis le début de l'année 2018, le phénomène a pris de l'ampleur de sorte que malgré la résistance de la douane parfois au péril de la vie des douaniers, les infiltrations à partir des régions non contrôlées envahissent le centre et le sud.

Selon le rapport des Nations Unies (mai 2020), la contraction économique due au COVID-19 représente presque 300 milliards de FCFA de pertes de revenus pour l'Etat malien. Bien que le taux de pression fiscale soit encore loin d'atteindre l'objectif de 20 % du PIB fixé par l'UEMOA, le pays était sur une tendance positive encourageante avec un taux de pression fiscale passant de 11,9 % en 2018 à 14,7

% en 2019. Une nouvelle amélioration à 15,5 % était attendue en 2020 (équivalent à 1 692 milliards de FCFA). Avec la crise, le taux de pression fiscale est désormais estimé à 13,3 %, soit un manque à gagner de 230 milliards de FCFA. A ceci s'ajoutent des recettes non fiscales qui devraient également baisser, passant de 1,3 % du PIB à 0,8 % du PIB, engendrant une autre perte estimée à plus de 50 milliards de FCFA. Au total, la perte de recettes fiscales et non fiscales correspond à 2,7 % du PIB ou 282 milliards de FCFA.

Le FMI a approuvé en faveur du Mali un décaissement de 146,668 millions de DTS (environ 200,4 millions de dollars, ou 78,6 % de la quote-part) au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), pour aider le pays à satisfaire ses besoins urgents de financement du budget et de la balance des paiements face à l'évolution rapide de la pandémie. Cela fait suite à l'approbation par le FMI d'un allègement du service de la dette d'environ 10 millions de dollars au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes.

Financement extérieur par les investissements directs étrangers

Selon le FMI (mai 2020), la baisse attendue des investissements directs étrangers et d'autres entrées privées pèsent sur le compte financier du Mali suite à la crise liée au COVID-19. Le financement extérieur par les investissements directs étrangers du Mali demeure faible et a baissé avec la crise sécuritaire qui décourage les investisseurs d'investir massivement dans le pays.

8.5 Risques sanitaires

Bien que le Mali dispose de structures sanitaires adaptées pour la prise en charge des cas de maladies notamment les plus chroniques telles que le dia-

bète, le VIH, l'hypertension et la tuberculose, le pays fait partie des cinq pays au monde où la « charge » de morbidité/ mortalité est la plus importante. Se-

lon le rapport des Nations Unies (mai 2020), le COVID-19 risque d'aggraver cette situation. Avant que le coronavirus n'affecte le pays, le secteur de la santé souffrait (i) d'une insuffisance de ressources financières et humaines ; (ii) de capacités institutionnelles et d'infrastructures limitées ; et (iii) de systèmes d'information sanitaire faibles. Depuis que le virus a frappé le pays en mars 2020, l'ensemble du système de santé et du personnel a été mobilisé pour répondre à la crise, perturbant ainsi la continuation des activités sanitaires de base.

L'accès aux services et prestations de santé publique s'est considérablement dégradé pour les maliens. L'arrêt des campagnes de vaccination de masse

risque de faire resurgir des épidémies. Depuis janvier 2020, le pays a signalé des flambées/épidémies de maladies infectieuses majeures, notamment la fièvre jaune, la fièvre de la vallée du Rift (RVF), la fièvre hémorragique de Crimée-Congo (CCHF), la dengue et la rougeole. Selon le rapport des Nations Unies, plus de 3 millions d'enfants de moins de 5 ans n'ont pas pu être vaccinés contre la polio durant une campagne qui était prévue en avril 2020. Cette campagne est pour le moment reportée à juin, mais elle sera peut-être encore repoussée suivant l'évolution de l'épidémie de COVID-19. Ces retards font courir un risque majeur de la résurgence de la polio pour le Mali (qui est déjà un pays à grand risque).

8.6 Risques environnementaux

Le Mali est un pays à vocation agrosylvopastorale où les conditions climatiques et environnementales jouent un rôle capital. En effet, l'agriculture représente plus de 30 % du PIB. Le coton est le principal produit agricole d'exportation du pays. Le pays affronte des conditions climatiques extrêmes et variées qui provoquent des sécheresses et des inondations très souvent catastrophiques. Par ailleurs, la pratique de l'orpaillage artisanal constitue un risque environnemental notable. L'orpaillage contribue au déboisement et à la déforestation des zones d'exploitation.

Les produits chimiques (mercure et cyanure) utilisés au cours des opérations d'amalgamation du concentré d'or dans le sol occasionnent la dispersion de métaux lourds dans les eaux de fleuves, rivières ou lacs. Ces produits toxiques présentent également un risque de contamination des eaux souterraines par infiltration.

9.1 Description générale de la dette publique

9.1.1 Image globale

Sur la période 2014 à 2018, la dette publique du Mali a représenté environ 33,4 % du PIB en moyenne chaque année. Elle était de 1908 milliards de FCFA en 2014 contre 355 milliards en 2018. En 2019, la dette totale est estimée à 3820 milliards de FCFA, soit 37,4 % du PIB.

Durant cette période, la dette extérieure représentait en moyenne 71 % de la dette totale. En 2018, la dette extérieure est estimée à 2347 milliards de FCFA et la dette intérieure à 1209 milliards.

Tableau 33 : Vue globale de la dette publique du Mali

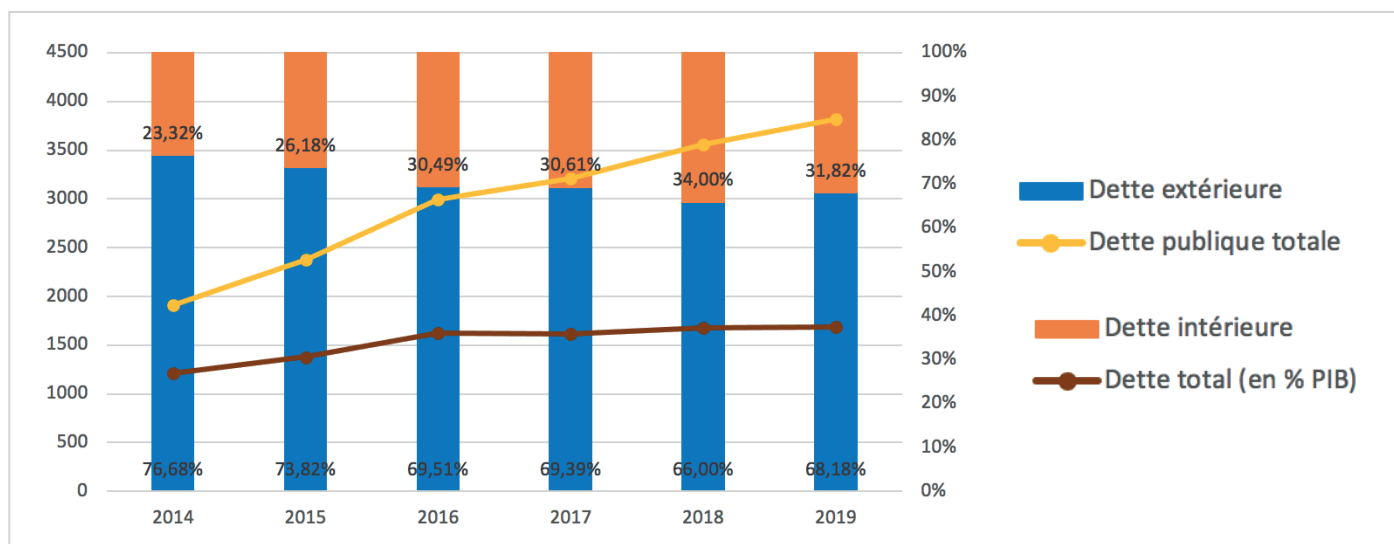
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 (proj) |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dette total (en % PIB) | 26,9 | 30,6 | 36,1 | 35,9 | 37,3 | 37,4 |
| Dette total (en milliard F CFA) | 1 908 | 2 376 | 2 994 | 3 211 | 3 556 | 3820,04 |
| Restant due | | | | | | |
| Arriéré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dû | 359,1 | 240,7 | 392,0 | 536,8 | 493,06 | 490,27 |
| Payé | 359,1 | 240,7 | 392,0 | 536,8 | 493,06 | 490,27 |
| Dette extérieure (en % PIB) | 20,6 | 22,6 | 25,1 | 24,9 | 24,6 | 25,5 |
| Dette extérieure (en milliard F CFA) | 1 463 | 1 754 | 2 081 | 2 228 | 2 347 | 2604,57 |
| Restant due | | | | | | |
| Arriéré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dû | 68,8 | 80,4 | 69,0 | 96,2 | 92,9 | 96,42 |
| Payé | 68,8 | 80,4 | 69,0 | 96,2 | 92,9 | 96,42 |
| Dette intérieure (En % PIB) | 6,3 | 8,0 | 11,0 | 11,0 | 12,7 | 11,9 |
| Dette intérieure (en milliard F CFA) | 445 | 622 | 913 | 983 | 1 209 | 1215,47 |
| Restant due | | | | | | |
| Arriéré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dû | 290,3 | 160,3 | 323,0 | 440,6 | 400,14 | 393,85 |
| Payé | 290,3 | 160,3 | 323,0 | 440,6 | 400,14 | 393,85 |
| PIB nominal (milliard FCA) | 7092,94 | 7764,71 | 8293,63 | 8944,29 | 9533,51 | 10 214 |

Source : DGDP, FMI

La dette publique a connu une hausse continue durant la période 2014 à 2018. Sa part dans le PIB est passée de 26,9 % en 2014 à 37,3 % en 2018. La dette extérieure a augmenté moins rapidement que la dette intérieure. En effet la dette intérieure est passée de 445 milliards de FCFA en 2014 à 1209 milliards en 2018 (hausse globale de 171 %) tandis

que la dette extérieure est passée de 1463 milliards à 2347 milliards de FCFA (hausse globale de 60,4 %) durant la même période. Cela pourrait s'expliquer par la volonté du gouvernement de mobiliser plus de ressources à moindre coût et à des conditions relativement favorables car la mobilisation des ressources sur le marché international est contrainte.

Figure 10 : Evolution de la dette publique du Mali de 2014 à 2019



Source : FMI

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

L'essentiel de la dette à rembourser l'est à long terme. La situation a significativement évolué sur une période de cinq ans. La majorité de la dette à rembourser l'était à court terme en 2012, et ce n'est plus le cas en 2017.

Tableau 34 : Profil temporel de la dette à rembourser

| Exprimé en % | Allocation initialement prévue | Allocation 2012 | Allocation 2017 (Estimations) |
|-------------------------|--------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| Court terme (< 1 an) | | 63,0% | 6,0% |
| Moyen terme (1 à 5 ans) | | 22,4% | 37,2% |
| Long terme (> 5 ans) | | 14,6% | 56,8% |
| Total | 100% | 100% | 100% |

Source : DGDP

9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

Le montant de la dette extérieure à rembourser a augmenté entre 2014 et 2017. En 2018, les projections montrent que le montant de la dette extérieure devrait baisser avant de connaître une hausse à partir de 2019. Pour la dette intérieure, on observe qu'elle baisse entre 2015 et 2016 avant d'augmenter en 2017. Selon les projections, elle devrait continuer sa tendance baissière en 2018 et en 2019.

Tableau 35 : Montant de la dette extérieure et intérieure à rembourser (milliards FCFA)

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 (estimations) | 2019 (estimations) | 2020 (estimations) |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Montant de dette extérieure à payer dans l'année | 68,8 | 80,4 | 69,0 | 96,2 | 92,9 | 96,42 | 120,52 |
| Montant de dette intérieure à payer dans l'année | 290,3 | 160,3 | 323,0 | 440,6 | 400,14 | 393,85 | 490,82 |
| Total | 359,1 | 240,7 | 392,0 | 536,8 | 493,06 | 490,27 | 611,35 |

Source : DGDP, FMI

9.2.1 Description de la stratégie

Dans le but d'atteindre cet objectif et d'encadrer le processus de ré-endettement des pays post-PPTE en vue de leur permettre de mobiliser des ressources dont ils ont besoin dans les limites de leurs capacités de remboursement, les pays de l'UEMOA ont adopté le 04 juillet 2007, le règlement n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. L'élaboration d'une stratégie d'endettement à moyen terme par le Mali intervient dans un contexte caractérisé par les multiples efforts continus de l'Etat pour faire face aux effets de la crise multiforme et multidimensionnelle sans précédent, que le pays a connue au cours de l'année 2012.

La stratégie d'endettement du Mali se fonde sur des objectifs clairs visant à pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et à ses obligations de paiements futures à moindre coût, tout en maintenant les risques à un niveau satisfaisant. Le Mali vise également à contribuer au développement du marché régional de la dette publique. Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'endettement et l'analyse de la viabilité de la dette publique, le Mali bénéficie de l'appui technique du FMI à travers AFRITAC Ouest et la facilité élargie de crédit. Chaque année, les membres du comité national de la dette publique bénéficient d'une formation sur l'analyse des indicateurs.

Pour la gestion des émissions et de la coordination des emprunts, le pays bénéficie de l'appui de l'Agence UMOA titre dans l'élaboration du programme des émissions, de leurs préparations et de la mobilisation des ressources sur le marché financier.

La stratégie est bâtie sur les orientations des autorités à travers le Ministère de l'économie et de finances. La Direction Générale de la Dette publique avec le Comité National de la Dette Publique (CNDP), sont chargés de la supervision des actes d'endettement et une gestion rationnelle de la dette publique.

Dans la stratégie d'endettement 2019-2022, la tendance du besoin de financement connaîtrait un fléchissement à partir de 2020. Ce fléchissement en besoin de financement est en partie lié aux efforts de mobilisation des recettes intérieures et à la rationalisation des dépenses courantes. Pour consolider

cette tendance et conformément aux conclusions et recommandations de l'analyse de viabilité de la dette publique réalisée par le FMI indiquant un risque d'endettement modéré jusqu'en 2035, la stratégie d'endettement du Mali sur la période 2019-2022 a été bâtie sur un scénario visant la viabilité de la dette à long terme à travers le recours au financement concessionnel et des obligations de maturité longue. La stratégie repose sur une vision globale et cohérente de la politique d'endettement. C'est pourquoi les mesures suivantes sont recommandées :

- Au plan budgétaire, la poursuite des efforts dans le sens d'une maîtrise des engagements, des dépenses courantes et d'une mobilisation plus efficace des ressources propres (élargissement de l'assiette et simplification des procédures) afin de réduire le déficit budgétaire ;
- Au plan de la productivité et de la compétitivité, la diversification de l'économie est la priorité du Gouvernement. Le choix des projets à haute rentabilité économique devrait être dès lors un des critères de sélection des projets à inscrire dans le Programme Triennal d'Investissement (PTI) ;
- Au plan de la politique de mobilisation de nouveaux financements, la poursuite de la mobilisation de dons et d'emprunts concessionnels et l'amélioration de l'efficacité de l'aide.
- Au plan de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique, le suivi régulier des données relatives aux transactions sur la dette ; la poursuite le renforcement des capacités du Comité National de la Dette Publique ainsi que de la Direction Générale de la Dette publique.

9.2.2 Viabilité de la dette

En 2006, les Institutions de Breton Woods (IBW) ont défini un Cadre de Viabilité de la Dette.

Pour le Mali, l'analyse conjointe de la viabilité de la dette par le FMI et la Banque mondiale en 2019 indique un risque modéré de la dette publique. Le Mali présente également un risque modéré de surendettement extérieur. Cette note reste inchangée par rapport à l'analyse précédente et conforme au rapport des services du FMI de mai 2018 qui indiquaient que les projections des ratios étaient respectivement de

66,4 % pour les exportations de biens et services, de 15,1 % du PIB et de 77,8 % des recettes budgétaires en 2018.

Le Mali est dans la catégorie des pays à risque de surendettement modéré. Ces ratios restent inférieurs aux seuils pertinents jusqu'en 2038 si les tendances de l'économie se maintiennent et si les actes d'endettement futurs sont conformes à la présente stratégie. La mise en œuvre effective des orientations stratégiques à long terme et la poursuite d'une stratégie financière privilégiant la mobilisation des dons et des emprunts extérieurs concessionnels devraient consolider la viabilité de la dette.

Par ailleurs, l'analyse de la viabilité de la dette de 2019 montre que le risque de surendettement extérieur pour le Mali reste modéré avec un certain espace pour absorber les chocs. Tous les indicateurs d'endettement restent inférieurs à leurs seuils indicatifs du scénario de référence 2016-2039. Les ratios de dette extérieure du Mali restent faibles dans le scénario de référence. Le ratio de la Valeur Ajoutée (VA) de la dette publique extérieure au PIB devrait rester entre 14 et 17 % du PIB, bien en deçà du seuil

indicatif de 40 % (seuil moyen) tout au long de la période de projection (tableau 36). La VA de la dette extérieure aux exportations devrait également rester globalement stable entre 73,0 % et 118,0 %, soit en dessous du seuil moyen de 180 %. Les indicateurs du service de la dette sont tous inférieurs à leurs seuils correspondants.

La soutenabilité de la dette extérieure du Mali est cependant très sensible à un choc de croissance des exportations, à une réduction des transferts courants et des dépréciations d'IDE et de taux de change, ainsi qu'à des changements dans les conditions d'emprunt.

Le constat est le même pour la dette publique, dans le scénario de référence 2016-2039. La VA de la dette publique/PIB en 2019, estimé à 28,5 % est en dessous de son point de référence et le resterait jusqu'en 2039. Toutefois, ce ratio connaîtrait une progression sur la période de projection pour s'établir à 39,9 % en 2039.

Tableau 36 : Cadres de viabilité de la dette

| Libellé | Seuil | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2029 | 2039 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| cadre de viabilité de la dette publique | | | | | | | | | | |
| VA de la dette du secteur public (en % du PIB) | <=70 | 28,5 | 28,5 | 29,6 | 30,4 | 31,2 | 31,7 | 32,2 | 34,6 | 39,9 |
| Ratio VA de la dette du secteur public/recette et dons (en % du PIB) | <=250 | 209,4 | 155,4 | 158,2 | 162,8 | 162,9 | 163,9 | 165,4 | 169,9 | - |
| Ratio service de la dette/ recette et dons (en %) | | 37,6 | 26,5 | 22,9 | 30,1 | 30,5 | 33,3 | 34,9 | 39,5 | - |
| cadre de viabilité de la dette extérieure | | | | | | | | | | |
| VA de la dette extérieure en % du PIB | <=50 | 15,3 | 16,7 | 16,6 | 16,6 | 16,6 | 16,4 | 16,3 | 15,4 | 13,1 |
| VA de la dette extérieure en % des exportations | <=240 | 64,6 | 73,0 | 76,5 | 82,3 | 85,3 | 87,3 | 88,9 | 97,1 | 108,5 |
| Ratio service de la dette/ exportation (en %) | <=21 | 4,0 | 4,1 | 5,1 | 5,4 | 5,4 | 5,9 | 6,5 | 8,0 | 10,9 |

Source : FMI, Banque Mondiale

Dans le nouveau CVD, les seuils d'endettement sont déterminés sur la base de la capacité d'endettement d'un pays mesurée par l'Indice Composite (IC) qui comprend le CPIA (seul indicateur utilisé dans l'ancien cadre) en plus d'autres variables du cadre macroéconomique : la croissance du PIB réel du pays, les envois de fonds des travailleurs émigrés, les réserves de change et la croissance mondiale.

Il convient de préciser que pour les pays, comme le Mali, membres d'une Union monétaire, il est généralement approprié de se référer à la couverture par les réserves de change à l'échelle de l'Union pour classer la capacité d'endettement d'un pays. Toutefois, lorsque des membres de l'Union ont perdu effectivement l'accès aux réserves de change mutualisées ou sont sur le point de le perdre pendant une période

prolongée, cette approche est susceptible de surestimer leurs réserves de change et donc leur capacité d'endettement. Il faut alors déterminer le classement au moyen du niveau des réserves imputées pour un pays membre individuel.

L'indice composite s'appuie sur dix années de données (cinq années de données historiques et cinq années de projections) pour lisser les cycles économiques et encourager des discussions de politique prospective. Le fait de combiner données historiques et projections permet au cadre de saisir les changements en cours pour la perspective des fondamentaux des pays et la classification des pays selon que leur performance soit faible, moyenne, élevée ou maintenue.

Tableau 37 : Evaluation de l'Indice Composite du Mali

| Composante | Coefficients (A) | Valeur moyenne 10 ans (B) | Score de l'IC des composantes (A*B) = (C) | Contribution de la composante |
|--|------------------|---------------------------|---|-------------------------------|
| Evaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) | 0,385 | 3,389 | 1,30 | 43% |
| Taux de croissance réel (en %) | 2,719 | 5,361 | 0,15 | 5% |
| Couverture des importations par les réserves de change (en %) | 4,052 | 39,075 | 1,58 | 53% |
| Couverture des importations par les réserves de change ² (en %) | -3,990 | 15,269 | -0,61 | -20% |
| Transferts (en %) | 2,022 | 4,649 | 0,09 | 3% |
| Croissance économique mondiale (en %) | 13,520 | 3,559 | 0,48 | 16% |
| Score de l'IC | | | 3,00 | 100% |
| Classe de l'IC | | | Modéré | |

Source : FMI

Le calcul de l'indice composite pour le Mali fait ressortir la note de 3,0, le classant dans la catégorie des pays à capacité d'endettement élevée. De ce fait, les seuils d'endettement indiqués dans le tableau suivant lui seront applicables.

Tableau 38 : Seuils d'endettement applicables au Mali en 2019

| Seuils d'endettement (Dettes extérieures) | Faible | Modéré | Elevé |
|--|--------|--------|-------|
| Valeur actuelle (VA) de la dette en % des exportations | 140 | 180 | 240 |
| Valeur actuelle (VA) de la dette en % du PIB | 30 | 40 | 55 |
| Service de la dette en % des exportations | 10 | 15 | 21 |
| Service de la dette en % des recettes fiscales | 14 | 18 | 23 |
| Indicateur de la dette publique totale | Faible | Modéré | Elevé |
| VA de la dette publique totale en % du PIB | 35 | 55 | 70 |

Source : FMI

Lorsque les indicateurs de l'endettement sont au-dessus de leurs seuils respectifs, le risque de surendettement est présent. Au vu des données sur

les indicateurs de viabilité (tableau 36), les risques de surendettement public et extérieur sont modérés pour le Mali.

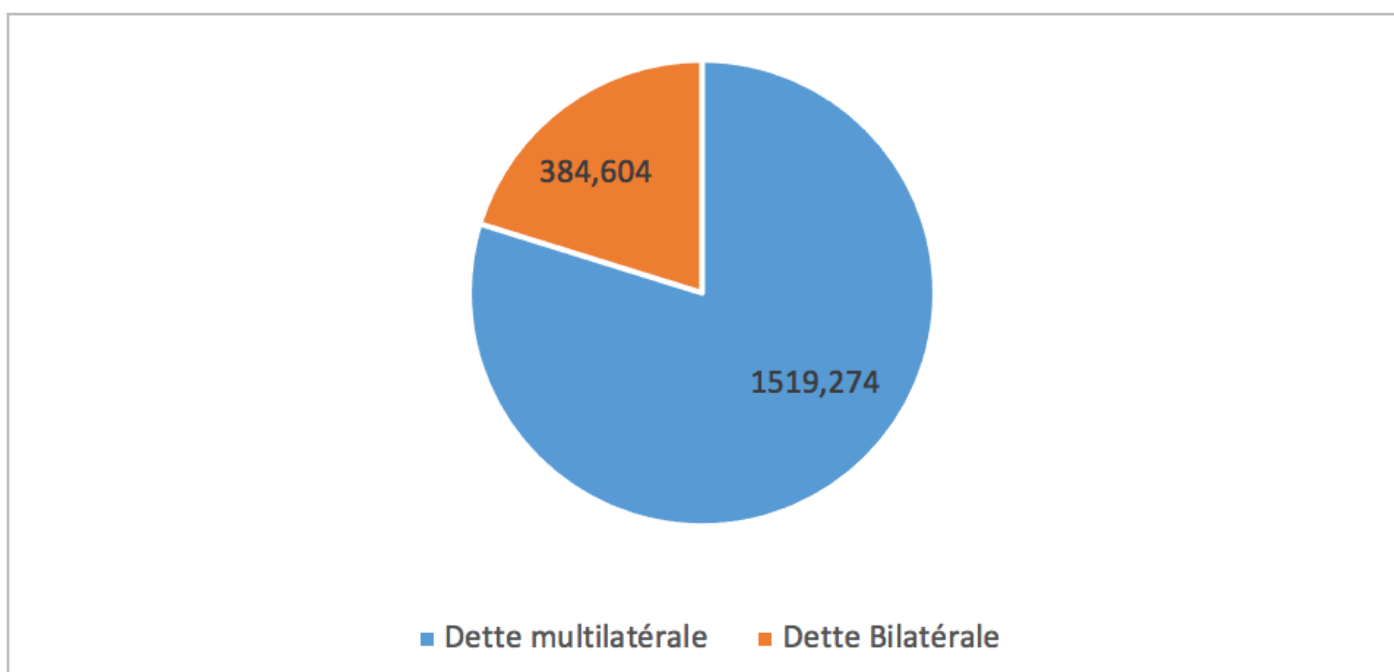
9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

En 2018, la dette extérieure du Mali selon la DGDP était estimée à 1 903,878 milliards de FCFA. Cette dette se décomposait en 1 519,274 milliards de FCFA de dette multilatérale, soit 79,8 %, et 384, 604

milliards de FCFA de dette bilatérale, soit 20,2 %. Le portefeuille de la dette multilatérale est plus important que celui de la dette bilatérale compte tenu du nombre de créanciers et de la position du Mali dans le cadre de l'IADM.

Figure 11 : Distribution de la dette extérieure du Mali par détenteur en 2018 (en milliards de FCFA)



Source : DGDP

La Banque mondiale est le principal créancier de la dette extérieure totale, soit 40,3 % du montant total de cette dette et plus de 50 % de la dette multilatérale. Elle est suivie par les autres créanciers multilatéraux qui contribuent à plus de 28 % à la dette extérieure. La part du FMI, est évaluée à 7,6 % de la

dette extérieure en 2018.

La forte contribution de la Banque mondiale s'explique par son intervention dans plusieurs secteurs de l'économie malienne, notamment la santé, l'éducation et l'agriculture qui sont des secteurs clés.

Tableau 39 : Montant de la dette par créancier rapporté respectivement au total de la dette extérieure et au PIB en 2018

| | Dette totale (exprimée en valeur, milliards FCFA) | Exprimée en % de la dette extérieure totale | Exprimée en % du PIB nominal |
|-----------------------------------|---|---|------------------------------|
| Dette extérieure totale | 2 347 | 100,00 | 24,6 |
| Bilatérale | 460 | 19,6 | 4,83 |
| Club de Paris | 44 | 1,87 | 0,46 |
| Non membre du Club de Paris | 417 | 17,77 | 4,37 |
| Multilatérale | 1 886 | 80,4 | 19,78 |
| FMI | 179 | 7,63 | 1,88 |
| Banque Mondiale/IDA | 947 | 40,35 | 9,93 |
| Banque Africaine de Développement | - | - | - |
| Banque Islamique de Développement | 99 | 4,22 | 1,04 |
| Autres | 662 | 28,21 | 6,94 |

Source : FMI

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure en 2018

Le montant total du service de la dette extérieure payé en 2018 était de 493,06 milliards de FCFA, dont 464,06 milliards de FCFA de capital remboursé et 29 milliards de FCFA d'intérêt.

Tableau 40 : Situation des paiements de la dette extérieure

| Situation à décembre 2019 (en milliard de FCFA) | Capital | Intérêt | Total |
|---|---------|---------|--------|
| Restant dû au 31 décembre 2017 | 0 | 0 | 0 |
| Service dû | | | 490,27 |
| Service payé | | | 490,27 |
| Restant dû au 31 décembre 2019 | 0 | 0 | 0 |

Source : DGDP

9.3.3. Devises de la dette

La distribution de la dette totale du Mali en fonction des devises en 2018 montre qu'elle est composée de :

- 1447,29 milliards de FCFA
- 1,03 milliard de Droits de tirage spéciaux (XDR)
- 0,43 milliard d'Unité de compte BAD (BUA)
- 2,4 milliards de Yuan chinois (CNY)
- 0,33 milliard de Dollar américain (USD)
- 0,3 milliard d'Euro (EUR)
- 0,08 milliard de Dinar Islamique (DIS)
- 0,0139 milliard de Dinar Koweïtien (KWD)
- 1,212 milliard de Yen japonais (JPY)
- 0,022 milliard de Riyal saoudien (SAR)

Tableau 41 : La dette selon la devise et le montant

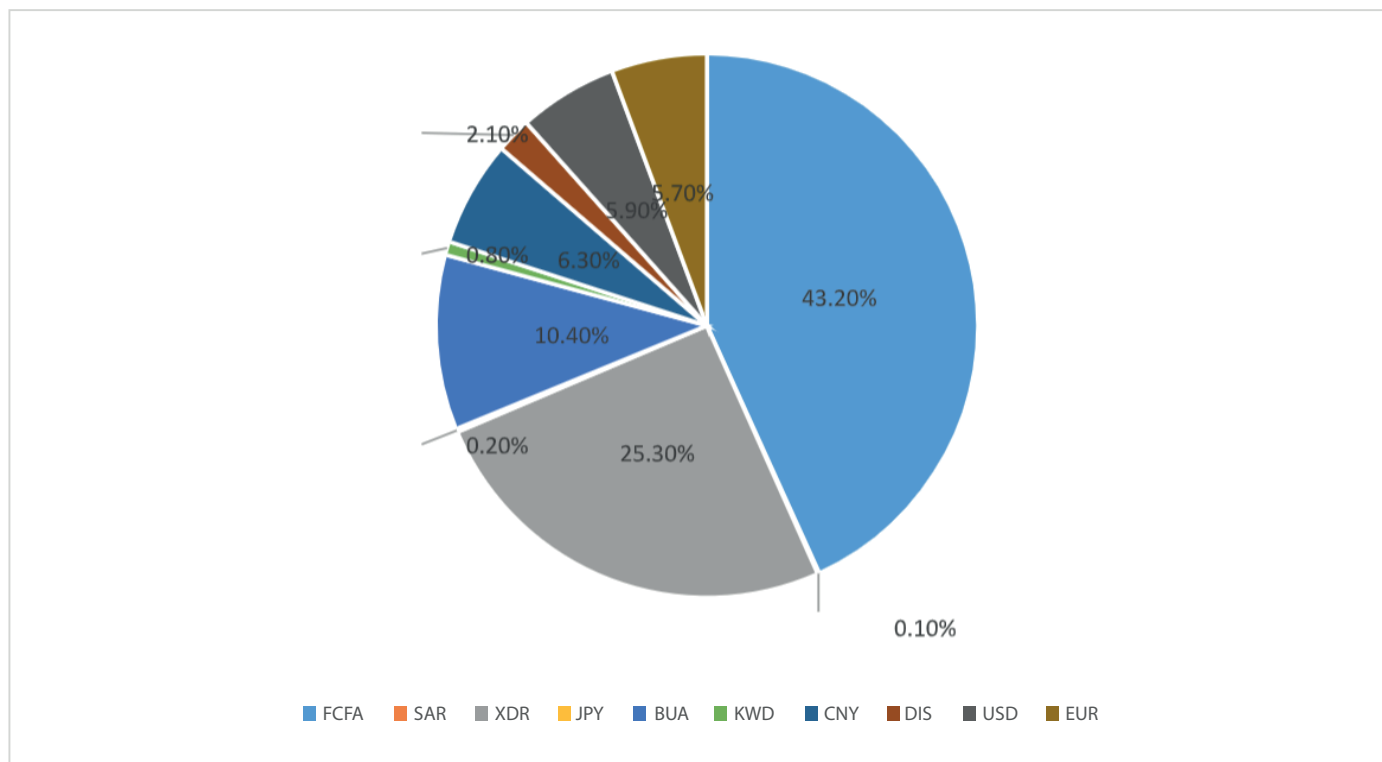
| Devise | Dette totale libellée originellement dans cette devise en milliers | Taux de change FCFA au 31 décembre 2018 | Dette totale exprimée en milliards FCFA | Taux de change en EUR au 31 décembre 2018 | Dette totale exprimée millions en EUR | Distribution de la dette selon les devises (en %) |
|--------------|--|---|---|---|---------------------------------------|---|
| FCFA | 1 447 285 968 | 1 | 1447,29 | 655,957 | 2206,37 | 43,20% |
| XDR | 1 029 440,76 | 823,36 | 847,60 | 655,957 | 1292,16 | 25,30% |
| BUA | 423 169,33 | 823,36 | 348,42 | 655,957 | 531,16 | 10,40% |
| CNY | 2 399 255,85 | 87,97 | 211,06 | 655,957 | 321,76 | 6,30% |
| USD | 329 359,38 | 600,14 | 197,66 | 655,957 | 301,33 | 5,90% |
| EUR | 291 118,69 | 655,957 | 190,96 | 655,957 | 291,12 | 5,70% |
| DIS | 85 447,65 | 823,36 | 70,35 | 655,957 | 107,25 | 2,10% |
| KWD | 13 876,05 | 1931,5 | 26,80 | 655,957 | 40,86 | 0,80% |
| JPY | 121 1645,21 | 5,53 | 6,70 | 655,957 | 10,21 | 0,20% |
| SAR | 21 610 | 155,03 | 3,35 | 655,957 | 5,11 | 0,10% |
| Total | - | - | 3 350, 199 | - | 5107,35 | 100% |

Source : DGDP

La dette publique, au 31 décembre 2018, était constituée de 56,8 % de devises étrangères et de 43,2 % de monnaie locale (FCFA). Le portefeuille de dette est ainsi exposé à un risque de taux de change. Cependant, ce risque serait quelque peu atténué par la proportion de dette libellée en euros (5,7 %), la

devise ayant une parité fixe avec le franc CFA. 25,3 % de la dette étaient constitués de Droits de tirage spéciaux (XDR) et 10,4 % en unités de compte BAD (BDU), soit des montants respectifs de 847,60 milliards de FCFA et 348,42 milliards. Les trois devises à elles seules représentaient 78,9 % de la dette.

Figure 12 : Le poids de la dette en 2018 selon la devise



Source : DGDP

9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2018

La dette intérieure en 2018 est composée principalement de titres publics à court et moyen termes, dont 68,1 % d'obligations et 13,9 % de bons du Trésor. Les autres instruments (18 %) sont constitués de prêts de la Banque Ouest Africaine de Développe-

ment (BOAD), des allocations de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du FMI et du prêt de la Côte d'Ivoire. Cette répartition montre que les bons et emprunts obligataires étaient estimés à 1186,24 milliards de FCFA, soit 82 % de la dette intérieure totale. Cela est dû au fait que les obligations sont des instruments de moyen terme que vise le Mali dans sa stratégie d'endettement 2018-2020.

Tableau 42 : Situation de la dette au Mali au 31 décembre 2018

| | Dette intérieure exprimée en valeur (milliards de FCFA) | Dette intérieure exprimée en % de la dette intérieure totale | Dette intérieure exprimée en % du PIB nominal |
|------------------------|---|--|---|
| Total Dette intérieure | 1 446, 32 | 100,0 | 15,17 |
| Titres Publics | | | |
| Bons du trésor | 201, 27 | 13,9 | 2,11 |
| Obligations | 984, 97 | 68,1 | 10,33 |
| Autres (FMI-BOAD-RCI) | 260, 08 | 18,0 | 2,73 |

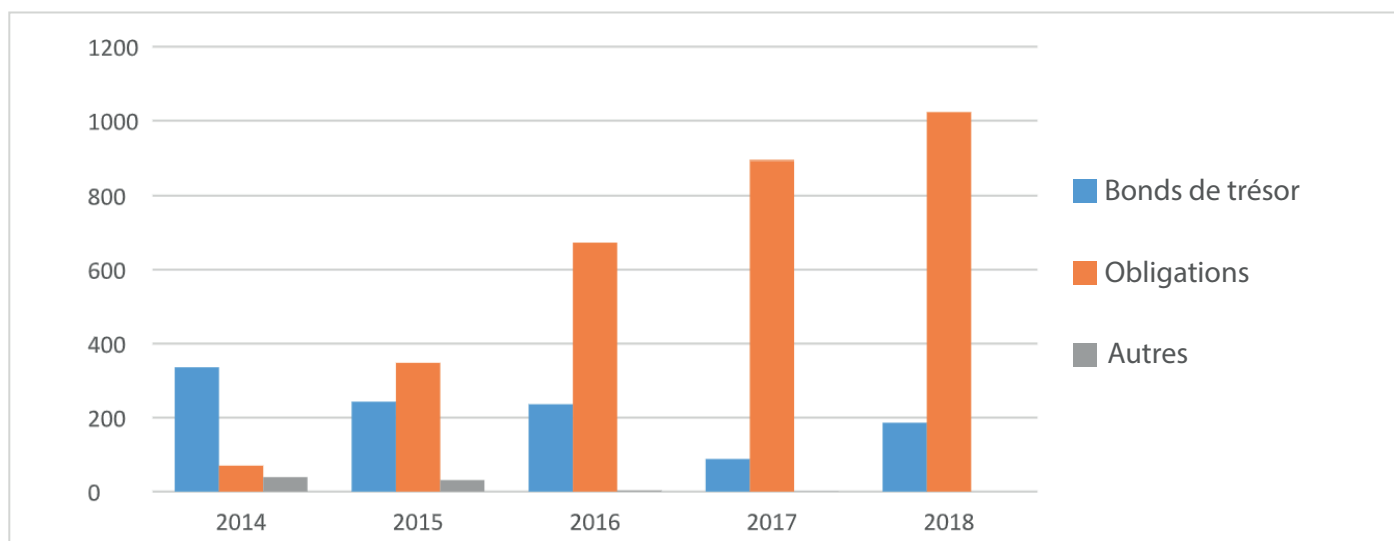
Source : DGDP

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Durant la période 2014 à 2018, l'encours de la dette intérieure du Mali était en progression passant de 445 milliards de FCFA en 2014 pour s'établir à 1209 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse moyenne annuelle de 42,9 %. Cette hausse est principalement due à une augmentation continue des obligations durant la période. La part des obligations est passée de

15,7 % en 2014 à 84,6 %. En 2018, les élections ont été entièrement financées par le budget d'Etat grâce à l'émission d'obligations. C'était la première fois que le Mali organisait les élections sans l'appui de partenaires extérieurs. Les obligations de Trésor émises depuis les cinq (5) dernières années ont été négociées à des conditions de paiement qui arrivaient à échéance pour l'essentiel en 2017 et 2018. Ce qui peut expliquer les niveaux très élevés de l'encours en 2017 et 2018.

Figure 13 : Evolution de la dette intérieure entre 2014 et 2018 (milliards de FCFA)



Source : FMI

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le montant total du service de la dette extérieure payé en 2018 était de 400,14 milliards de FCFA, dont 344,84 milliards de FCFA de capital remboursé et 55,3 milliards de FCFA d'intérêt.

Tableau 43 : Situation du service de la dette intérieure

| Situation à décembre 2018 (en milliard de FCFA) | Capital | Intérêt | Total |
|---|---------|---------|--------|
| Restant dû au 31 décembre 2017 | 0 | 0 | 0 |
| Service dû | 344,84 | 55,3 | 400,14 |
| Service payé | 344,84 | 55,3 | 400,14 |
| Restant dû au 31 décembre 2018 | 0 | 0 | 0 |

Source : DGDP

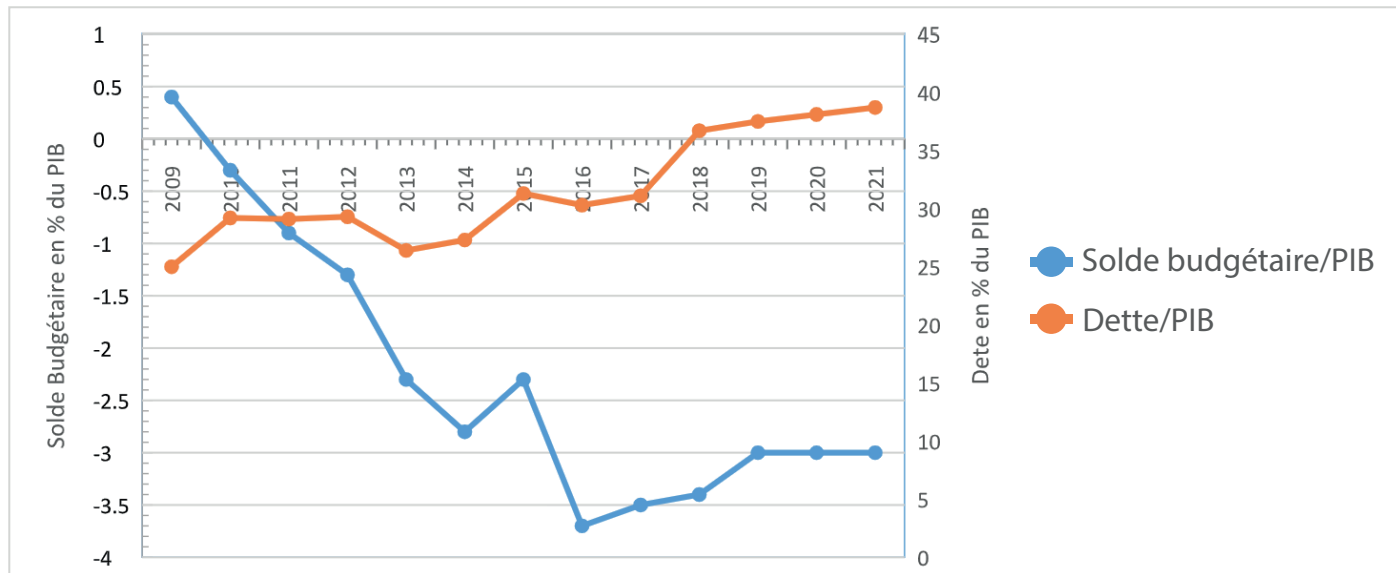
9.5 Viabilité et soutenabilité

Le ratio solde budgétaire/PIB s'est creusé au fil du temps passant de 0,4 % en 2009 à -3,4 % en 2018. Selon les projections, ce ratio devrait se situer à -3 % à partir de 2019 pour respecter la norme commu-

nautaire. L'analyse fait ressortir une relation positive entre déficit budgétaire et le niveau d'endettement au Mali. En effet, durant la période, le rythme d'endettement s'est accéléré passant de 29,2 % en 2009 à 36,7 % en 2018. Selon les projections, cette ten-

dance de la dette va se poursuivre jusqu'en 2021 où le ratio serait de 38,7 % mais toujours en deçà de la norme communautaire de 70 %. Cette situation s'expliquerait en partie par les grands travaux entamés au sortir de la crise et les efforts de sécurisation et de stabilisation des zones affectées. A cela, il faudrait aussi ajouter l'organisation des élections présidentielles de 2018 et de 2020. En somme, le niveau d'endettement du Mali reste dans l'ensemble viable et soutenable si les efforts de réduction du déficit budgétaire se maintiennent jusqu'en 2021.

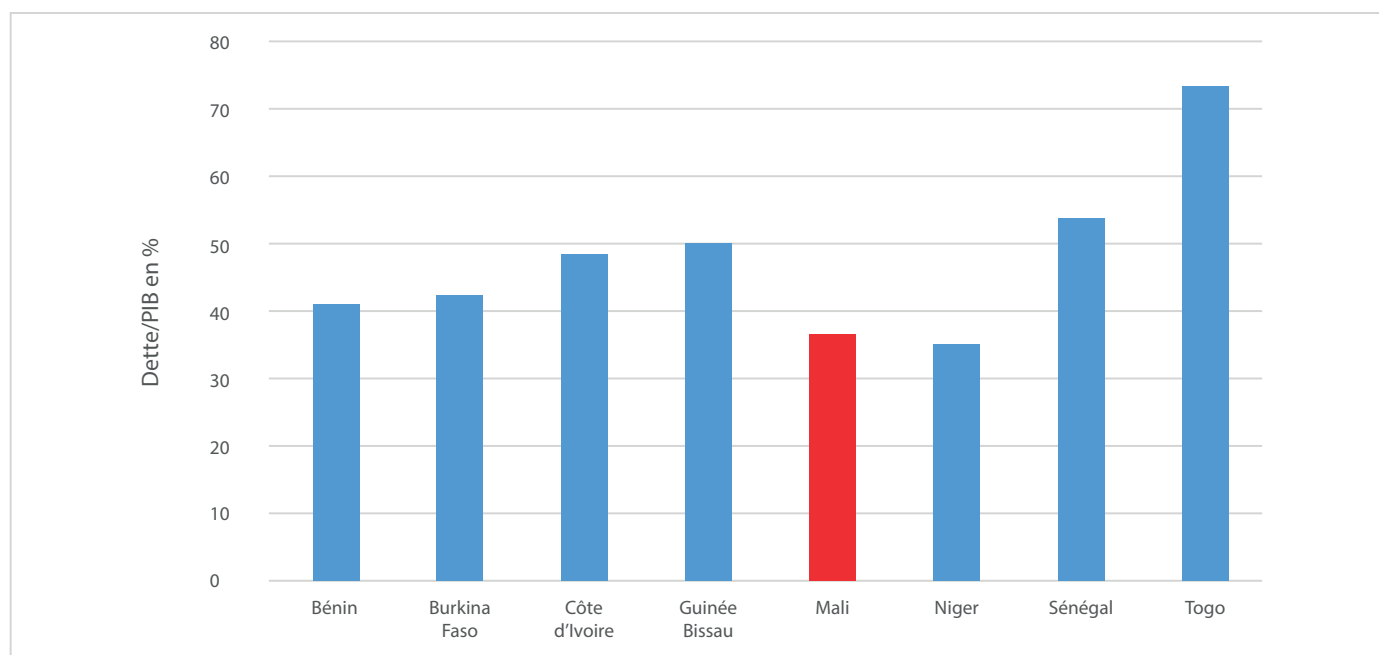
Figure 14 : Evolution du déficit et de la dette en % PIB



Source : UEMOA

En 2018, tous les pays de l'UEMOA, sauf le Togo, ont un ratio d'endettement inférieur à la norme de 70 %. Le Mali a le plus faible niveau d'endettement (36,7) dans l'espace communautaire après le Niger (35,5). Le

Figure 15 : Ratio de la dette des administrations des pays de l'UEMOA en 2018



Source : UEMOA

Tableau 44 : Détail des titres en vie en fin 2019

| Emet-teur | Libellé | ISIN | Maturité (en année) | Date d'émission | TMP (en %) | Coupon | Encours (en millions de FCFA) |
|--------------|--------------------------------------|---------------|---------------------|-----------------|------------|--------|-------------------------------|
| Mali | ML - 6,25% - 5 ans - 10.avril.20 | ML0000000439 | 5 | 09/04/2015 | 6,27 | 6,25% | 37 125 |
| Mali | ML - 6% - 5 ans - 25.mars.21 | ML0000000538 | 5 | 24/03/2016 | 6,05 | 6,00% | 19 107 |
| Mali | ML - 6,25% - 7 ans - 21.avril.23 | ML0000000546 | 7 | 20/04/2016 | 6,19 | 6,25% | 39 600 |
| Mali | ETAT MALI 6,20% 2016-2023 (7 ans) | ML0000000561 | 7 | 25/04/2016 | 6,20 | 6,20% | 80 000 |
| Mali | ML - 6,2% - 7 ans - 19.août.23 | ML0000000579 | 7 | 18/08/2016 | 6,18 | 6,20% | 70 000 |
| Mali | ML - 6% - 5 ans - 09.septembre.21 | ML0000000587 | 5 | 08/09/2016 | 6,32 | 6,00% | 30 000 |
| Mali | ML - 5,75% - 5 ans - 02.février.22 | ML0000000629 | 5 | 01/02/2017 | 6,03 | 5,75% | 10 500 |
| Mali | ML - 6% - 3 ans - 01.mars.20 | ML0000000652 | 3 | 28/02/2017 | 6,78 | 6,00% | 12 511 |
| Mali | ML - 6% - 3 ans - 24.mars.20 | ML0000000678 | 3 | 23/03/2017 | 6,22 | 6,00% | 21 245 |
| Mali | TPML 6,50% 2017-2024 (7 ans) | ML0000014AE01 | 7 | 20/04/2017 | 6,50 | 6,50% | 100 000 |
| Mali | ML - 6% - 3 ans - 24.avril.20 | ML0000000694 | 3 | 24/04/2017 | 7,30 | 6,00% | 12 144 |
| Mali | ML - 6% - 3 ans - 07.juillet.20 | ML0000000751 | 3 | 06/07/2017 | 6,98 | 6,00% | 31 391 |
| Mali | ML - 6,15% - 5 ans - 07.août.22 | ML0000000777 | 5 | 04/08/2017 | 6,64 | 6,15% | 14 065 |
| Mali | ML - 6,15% - 5 ans - 07.septembre.22 | ML0000000793 | 5 | 06/09/2017 | 6,70 | 6,15% | 27 186 |
| Mali | ML - 6,15% - 3 ans - 20.novembre.20 | ML0000000827 | 3 | 17/11/2017 | 7,60 | 6,15% | 35 810 |
| Mali | ML - 6% - 7 ans - 28.décembre.24 | ML0000000850 | 7 | 27/12/2017 | 6,00 | 6,00% | 24 998 |
| Mali | ML - 6,25% - 7 ans - 24.février.25 | ML0000018SK01 | 7 | 25/02/2018 | 6,35 | 6,25% | 49 950 |
| Mali | ML - 6,25% - 7 ans - 01.mars.25 | ML0000000884 | 7 | 28/02/2018 | 6,34 | 6,25% | 27 000 |
| Mali | ML - 6,2% - 3 ans - 12.avril.21 | ML0000000918 | 3 | 11/04/2018 | 7,09 | 6,20% | 21 307 |
| Mali | ML - 6,15% - 3 ans - 21.juin.21 | ML0000000959 | 3 | 20/06/2018 | 7,26 | 6,15% | 26 359 |
| Mali | ML - 6,4% - 5 ans - 21.juin.23 | ML0000000942 | 5 | 20/06/2018 | 7,20 | 6,40% | 28 641 |
| Mali | ML - 6,15% - 3 ans - 19.juillet.21 | ML0000000975 | 3 | 18/07/2018 | 7,39 | 6,15% | 22 000 |
| Mali | ML - 6,4% - 5 ans - 03.août.23 | ML0000000983 | 5 | 02/08/2018 | 7,36 | 6,40% | 22 000 |
| Mali | ML - 6,5% - 7 ans - 05.octobre.25 | ML0000018AE01 | 7 | 28/09/2018 | 6,49 | 6,50% | 106 300 |
| Mali | ML - 6,15% - 3 ans - 08.novembre.21 | ML0000001049 | 3 | 07/11/2018 | 7,44 | 6,15% | 24 625 |
| Mali | ML -BT - 12 mois - 15.janvier.20 | ML0000001072 | 1 | 16/01/2019 | 5,96 | | 22 000 |
| Mali | ML - 6,15% - 3 ans - 31.janvier.22 | ML0000001080 | 3 | 30/01/2019 | 7,42 | 6,15% | 14 708 |
| Mali | ML -BT - 12 mois - 12.Février.20 | ML0000001098 | 1 | 13/02/2019 | 6,06 | | 22 000 |
| Mali | ML - 6,15% - 3 ans - 28.Février.22 | ML0000001114 | 3 | 27/02/2019 | 7,14 | 6,15% | 41 850 |
| Mali | ML - 6,40% - 5ans - 28.Février.24 | ML0000001106 | 5 | 27/02/2019 | 6,90 | 6,40% | 29 650 |
| Mali | ML - 6,15% - 3 ans - 28.Mars.22 | ML0000001122 | 3 | 27/03/2019 | 7,42 | 6,15% | 22 000 |
| Mali | ML - 6,15% - 3 ans - 11.Avril.22 | ML0000001130 | 3 | 10/04/2019 | 7,10 | 6,15% | 22 000 |
| Mali | ML -BT - 12 mois - 13.Mai.20 | ML0000001148 | 1 | 15/05/2019 | 5,49 | | 27 500 |
| Mali | ML - 6,40% - 5ans - 31.Mai.24 | ML0000001155 | 5 | 29/05/2019 | 6,69 | 6,40% | 22 000 |
| Mali | ML -BT - 12 mois - 10.Juin.20 | ML0000001163 | 1 | 12/06/2019 | 5,32 | | 22 000 |
| Mali | TPML 6,50% 2019-2027 (8 ans) | ML0000018AE02 | 8 | 05/07/2019 | 6,50 | 6,50% | 116 421 |
| Mali | ML - 6,15% - 3 ans - 01.Aout.22 | ML0000001171 | 3 | 31/07/2019 | 6,43 | 6,15% | 22 000 |
| Mali | ML - 6,40% - 5 ans - 16.Aout.24 | ML0000001189 | 5 | 14/08/2019 | 7,06 | 6,40% | 16 746 |
| Mali | ML - 6,15% - 3 ans - 29.Aout.22 | ML0000001205 | 3 | 28/08/2019 | 6,47 | 6,15% | 27 500 |
| Mali | ML - 6,40% - 5 ans - 12.Septembre.24 | ML0000001221 | 5 | 11/09/2019 | 6,66 | 6,40% | 22 000 |
| Mali | ML - 6,15% - 3 ans - 26.Septembre.22 | ML0000001213 | 3 | 25/09/2019 | 6,15 | 6,15% | 22 000 |
| Mali | ML -BT -12 mois - 07.Octobre.20 | ML0000001239 | 1 | 09/10/2019 | 5,23 | | 22 000 |
| Mali | ML - 6,40% - 5 ans - 24.Octobre.24 | ML0000001247 | 5 | 23/10/2019 | 6,40 | 6,40% | 16 500 |
| Mali | ML - 6,15% - 3 ans - 22.Novembre.22 | ML0000001254 | 3 | 21/11/2019 | 6,11 | 6,15% | 22 000 |
| Mali | ML -BT -12 mois - 12.Décembre.20 | ML0000001262 | 1 | 11/12/2019 | 4,75 | | 11 000 |
| Total | | | | | | | 1 437 738 |

Mali a encore de la marge dans sa stratégie d'endettement. Mais des efforts doivent être faits pour ramener et stabiliser le ratio du déficit budgétaire en dessous de la norme de 3 %.

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/VN)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para-public).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie. La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises. Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rappor-

tées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

Taux brut de scolarisation : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et l'ensemble des enfants.

Taux net de scolarisation : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et les enfants scolarisables (en âge d'être scolarisés).



Marché des Titres Publics

Animé par l'Agence UMOA-Titres

9 0 7 2 4 5 6 4 8
3 6 9 6 9 5 6 0 2
3 5 7 9 9 7 2 9 7

BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES



Retrouvez chaque trimestre les statistiques du MTP

Pour en savoir plus, RDV sur
www.umoatitres.org

www.umoatitres.org

Suivez nous sur



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ REGIONAL DES TITRES PUBLICS DE REFERENCE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA

9 0 7 2 4 5 6 4 8
3 6 9 6 9 5 6 0 2
3 5 7 9 9 7 2 9 7

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



Ensemble,
construisons l'UMOA de demain.



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal / Tél : (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org

